



Forêt domaniale de La Bracanne - Bois Blanc

Révision d'aménagement forestier

2015 - 2034

Surface cadastrale : 4583 ha 60 a 80 ca

Surface retenue pour la gestion : 4606 ha 68 a

Série unique de production de bois
avec pour enjeux associés

la protection générale des milieux et des paysages
et l'accueil du public

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

Traitement régulier	1847 ha 80 a
Traitement TSF	1979 ha 88 a
Traitement taillis	688 ha 10 a
Ilot de sénescence	54 ha 48 a
Hors sylviculture	36 ha 42 a

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	4
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u>	7
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	8
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	12
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	14
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	17
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	29
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	29
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	32
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	34
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	39
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS.....</u>	40
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	40
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	41
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	41
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	41
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	43
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	43
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	45
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	45
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	46
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	46
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	56
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	56
2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2015 - 2034	56
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCIER - CONCESSIONS	56
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE	57
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE	69
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	72
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	76
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	77
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIIONS ACTIONS DIVERSES.....	79
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000	79
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER.....	80
<u>TITRE 3 - RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI.....</u>	81
3.1 RECAPITULATIFS.....	81
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	84

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin
Agence Régionale Poitou-Charentes
Unité Territoriale Charente - Sud Deux-Sèvres
Service Aménagement Littoral

Départements : Charente (16)

Arrondissement : Angoulême

Cantons : Angoulême

La Rochefoucault

Communes de situation : Agris

Boux

Brie

Bunzac

Garat

Jauldes

La Rochette

Mornac

Rivière

Saint Projet

Touvre

Région IFN : 17-4 Groies. ONF : 515
DRA-SRA : Sans

FORET DOMANIALE DE BRACONNE BOIS-BLANC

Surface cadastrale : 4 583 ha 64 a 80 ca

Surface retenue pour la gestion : 4 606 ha 68 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
(2015 - 2034)

Traitement : Futaie régulière	1 847,80 ha
TSF	1 979,88 ha
Taillis	688,10 ha
Ilot de sénescence	54,48 ha
Hors sylviculture	36,42 ha

Essences principales dans l'étage principal en % :

Chênes : 56 % - Feuillus précieux : 13 % - Feuillus divers : 26 % - Résineux divers : 5 %

Altitudes

Supérieure : 164 m
Moyenne : 116 m
Inférieure : 68 m

Réalisé par :

Thierry MASSON
Chef de projet aménagement

Sandrine BOULIGAND
Numérisation SIG, cartes et plans

Consultation des communes de situation : 18 mars 2014

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt de La Braconne - Bois Blanc constitue un massif relique de la mythique « Sylve d'Argenson » qui s'étendait sur plus de 100 km du seuil du Poitou à l'Angoumois. Elle est prolongée au Nord par les forêts de Tusson, Chef-Boutonne, Aulnay, Chizé, Benon.

Elle présente une singularité, liée au relief karstique sur lequel elle se développe. Cette particularité crée une mosaïque de stations que l'on rencontre à tous les niveaux de gestion (massif, cantons, parcelles, peuplements). Les stations les plus productives (du point de vue forestier) côtoient les plus pauvres sur parfois quelques mètres. Deux cantons dérogent à ces phénomènes :

- Bois Long
- Le Gros Fayant

Le premier repose sur un sol constitué d'alluvions quaternaires constituées de sables argileux et de galets qui permettent le développement de chênes de qualité exceptionnelle comparable à celle du bassin ligérien.

Le second est également constitué de sables argileux et de galets, mais qui datent du tertiaire.

Les peuplements étaient constitués de hêtres exceptionnels qui avaient justifié de créer un peuplement classé. Ces hêtres hors du commun, en limite de répartition méridionale en plaine ont été totalement détruits par la tempête de 1999.

Les chênes (sessile, pubescent et pédonculé) occupent 60 % de la canopée, 35 % sont constitués de feuillus divers en mélange avec le chêne et le hêtre qui ne constitue jamais de peuplement au sens strict du terme. Les 5 % restants sont constitués de résineux de diverses essences plantées (pin noir, laricio, maritime ou sapin de nordmann, douglas, cèdre). Le pin sylvestre se rencontre sur l'ensemble du massif de manière disséminée avec une origine essentiellement naturelle. Les résineux occupaient une place beaucoup plus importante suite aux plantations réalisées dans les années cinquante et soixante. Ils ont été le plus souvent mis en place dans les stations les plus pauvres et ont été :

- éliminés par les feuillus naturels
- décimés par de nombreuses attaques parasitaires
- ou déstabilisés par les phénomènes tempétueux et notamment celle de décembre 1999

La plupart des peuplements restants ont été récoltés et il ne reste plus que ceux qui ont été implantés sur des stations de moyenne ou bonne fertilité. Seul le cèdre s'est acclimaté en tout lieu mais sa croissance est faible. Sa durée de révolution est fixée à une centaine d'années.

Les enjeux

La production ligneuse est très variable en quantité et qualité, elle varie de 3 à 6 m³/ha/an en moyenne. Des bois de première qualité côtoient des produits ayant comme destination principale le chauffage. Quelques cantons (Bois Long, Gros Fayant, Gros Roc) sont assez homogènes. En revanche, un tiers des parcelles sont très hétérogènes. La forêt a été plusieurs fois touchée par des phénomènes climatiques majeurs, dont le dernier en date est la tempête de décembre 1999. Les peuplements ont été largement décapitalisés, si ce n'est totalement détruits. Aujourd'hui, les 4/5^{èmes} de la surface de la forêt ne dépassent pas l'âge de 100 ans.

Du point de vue écologique, l'ensemble de la forêt fait partie du site Natura 2000 n° FR 5400406 « Forêt de la Braconne ».

L'enjeu est reconnu sur la quasi-totalité de la surface et 238 ha sont en enjeu fort pour deux habitats prioritaires :

- les pelouses calcaires avec les ourlets forestiers et les formations à genévriers.
- les grottes et cavités inhérentes au relief karstique.

La forêt abrite de nombreuses espèces prioritaires comme le circaète Jean-le-blanc, le lucane ou l'engoulevent et de nombreux chiroptères.

Le massif de La Braconne-Bois-Blanc constitue la forêt périurbaine de la communauté d'agglomération d'Angoulême, soit une population de l'ordre de 150 000 personnes. La forêt est devenue un lieu de détente privilégié pour les Angoumoisins.

La mise en place d'équipements et les différentes actions se font en concertation et sous financement du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de Braconne et Bois-Blanc (S.M.E.T.).

Pour la protection des eaux, deux périmètres rapprochés concernent cette forêt :

- pour les sources de La Touvre (alimentation de l'agglomération d'Angoulême) sur le canton de Bois Blanc.
- pour le champ captant de Coulonge/Charente (alimentation en eau de l'agglomération Rochelaise), il couvre tout le massif forestier.

Le massif forestier n'assure aucune fonction de protection contre les risques naturels. La formation de gouffres ou d'effondrements est une éventualité inhérente à la géologie karstique.

En conclusion :

On peut considérer qu'il n'y a pas de contrainte particulière pour la gestion de ce massif forestier. Les chênes caducifoliés sont en mélange assez ténu avec de nombreuses autres essences feuillues. Loin d'être un désavantage, la diversité est ici une chance que le forestier mettra à son profit par la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique, économe financièrement et en rapport avec la potentialité réelle des peuplements.

La mise en œuvre stricte des directives environnementales en vigueur dans l'établissement doit permettre de maintenir un haut niveau de biodiversité. Les quelques mesures spécifiques indispensables pour certaines espèces ne constituent pas des barrières de gestion et ne réclament pas de mesures dispendieuses.

La fonction sociale est menée conjointement avec le SMET en donnant toutes satisfactions aux différents partis. La continuité doit être de mise.

L'application du précédent aménagement

Le précédent aménagement a été élaboré suite à la tempête de décembre 1999 pour tenir compte du changement brutal des peuplements et établir :

- les zones en renouvellement
- les zones d'extraction des peuplements résineux déstabilisés et déperissants
- les zones à traiter en irrégulier pour convertir les anciens TSF ruinés

Ce dernier point n'a pas été engagé que partiellement, seule une ouverture de cloisonnements ayant été mise en place dans les parcelles devant passer en coupe.

Les principales orientations du présent plan de gestion

1. En matière foncière et concessions :

Pas de prescription particulière autre que l'application du régime forestier et le respect du bornage existant.

2. En matière de production ligneuse :

- le traitement en futaie irrégulière est abandonné au profit du taillis-sous-futaie qui apparaît mieux adapté au contexte stationnel et social local.
- les parcelles les plus pauvres seront traitées en taillis simple.
- les parcelles de fertilité moyenne ou forte sont traitées en futaie régulière.
- les peuplements résineux restants sont conservés. Lors de leur renouvellement, des plantations expérimentales seront engagées dans le cadre des adaptations au changement climatique en fonction de l'évolution des connaissances.

Il n'est pas envisagé d'évolution significative de la composition des essences de la forêt durant l'aménagement.

3. En matière de biodiversité :

L'ONF est l'animateur du Docob Natura 2000. L'aménagement a été élaboré en étroite collaboration avec l'animateur pour intégrer les actions préconisées.

La création de 37,24 ha d'îlots de vieillissement et de 54,48 ha d'îlots de sénescence vise à assurer une continuité des vieux bois dans une forêt fortement rajeunie par les tempêtes

4. En matière de gestion cynégétique :

Une vigilance importante doit être portée sur l'espèce sanglier, particulièrement sur les deux lots du sud du massif. La colonisation par le cerf doit être évitée.

CONCLUSION

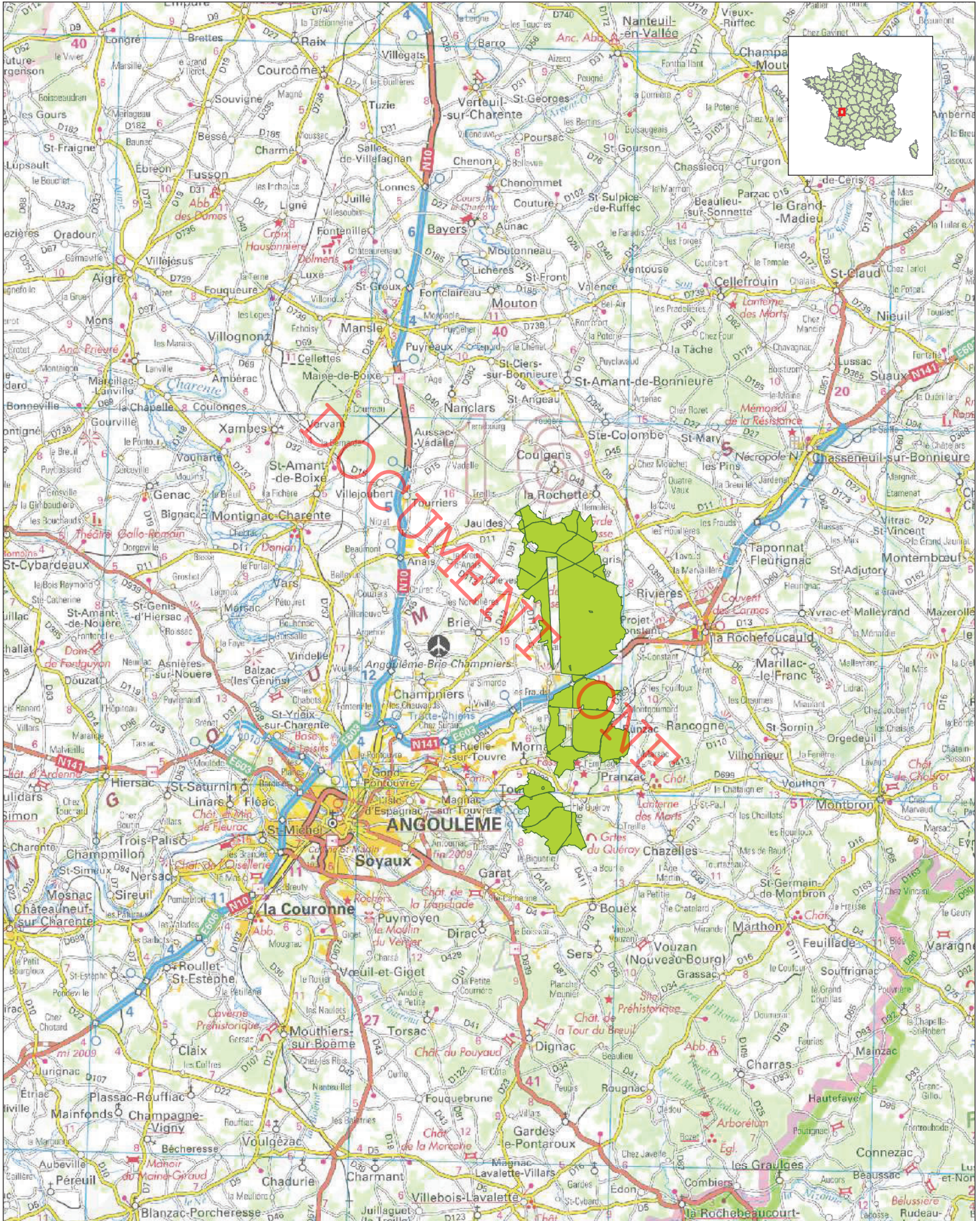
La mise en œuvre d'une sylviculture dynamique et économe et l'application des directives en matière de biodiversité et d'accueil du public constitueront la gestion la plus adaptée à cette forêt.

Au cours de la mise en œuvre de cet aménagement les jeunes peuplements issus de la tempête de 1999 vont progressivement atteindre les dimensions permettant de les éclaircir.

Par ailleurs, le traitement en taillis-sous-futaie sera mis en œuvre dans les peuplements hétérogènes.

C'est pourquoi cet aménagement verra le retour à des passages en coupe plus réguliers, tout en permettant la mise en valeur des habitats prioritaires identifiés par le site Natura 2000.

DOCUMENT ONE



1:250 000

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale de Braconne Bois-Blanc appartient au domaine privé de l'Etat. Elle est gérée par l'Office National des Forêts dont l'organisation est la suivante :

Direction Territoriale : Centre-Ouest Auvergne-Limousin
Agence Régionale : Poitou-Charentes
Unité Territoriale : Charente Sud Deux Sèvres

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	Braconne - Bois Blanc
Département de situation	16 - Charente
N° ONF de la région nationale IFN de référence	515 - Groies
DRA ou SRA de référence	Sans objet

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Charente 16	Agris	667,2088
	Bouex	74,5830
	Brie	667,0922
	Bunzac	342,8888
	Garat	90,8165
	Jauldes	478,5367
	La Rochette	215,5180
	Mornac	1 027,0971
	Rivière	249,9034
	Saint Projet	441,1112
	Touvre	322,4523
	Total :	4 583,6480

- **Période d'application de l'aménagement**

La durée d'application de cette révision d'aménagement forestier est de 20 ans (2015 - 2034).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Braconnne - Bois Blanc	F48971M	4 583,6480	19/07/2007	2005	2014

- **Situation de la forêt**

La forêt est située à une dizaine de kilomètres au Nord-Est de la ville d'Angoulême (préfecture du département de La Charente), dont elle est le poumon vert et le château d'eau.

Elle s'étend sur une longueur d'environ 18 km et une largeur moyenne de 4 km et entoure un camp militaire et un champ de tir qui s'étend sur 5 km selon un axe Nord/Sud.

Elle est distante d'un peu plus de 100 kilomètres de l'océan atlantique.

Deux grands axes coupent d'Ouest en Est le massif forestier :

- La route nationale n° 141, pour partie réalisée en quatre voies, constitue un obstacle d'importance pour la faune.
- La voie ferrée de la ligne Angoulême-Limoges située plus au sud semble avoir un impact plus limité sur le milieu naturel en regard notamment du faible trafic.

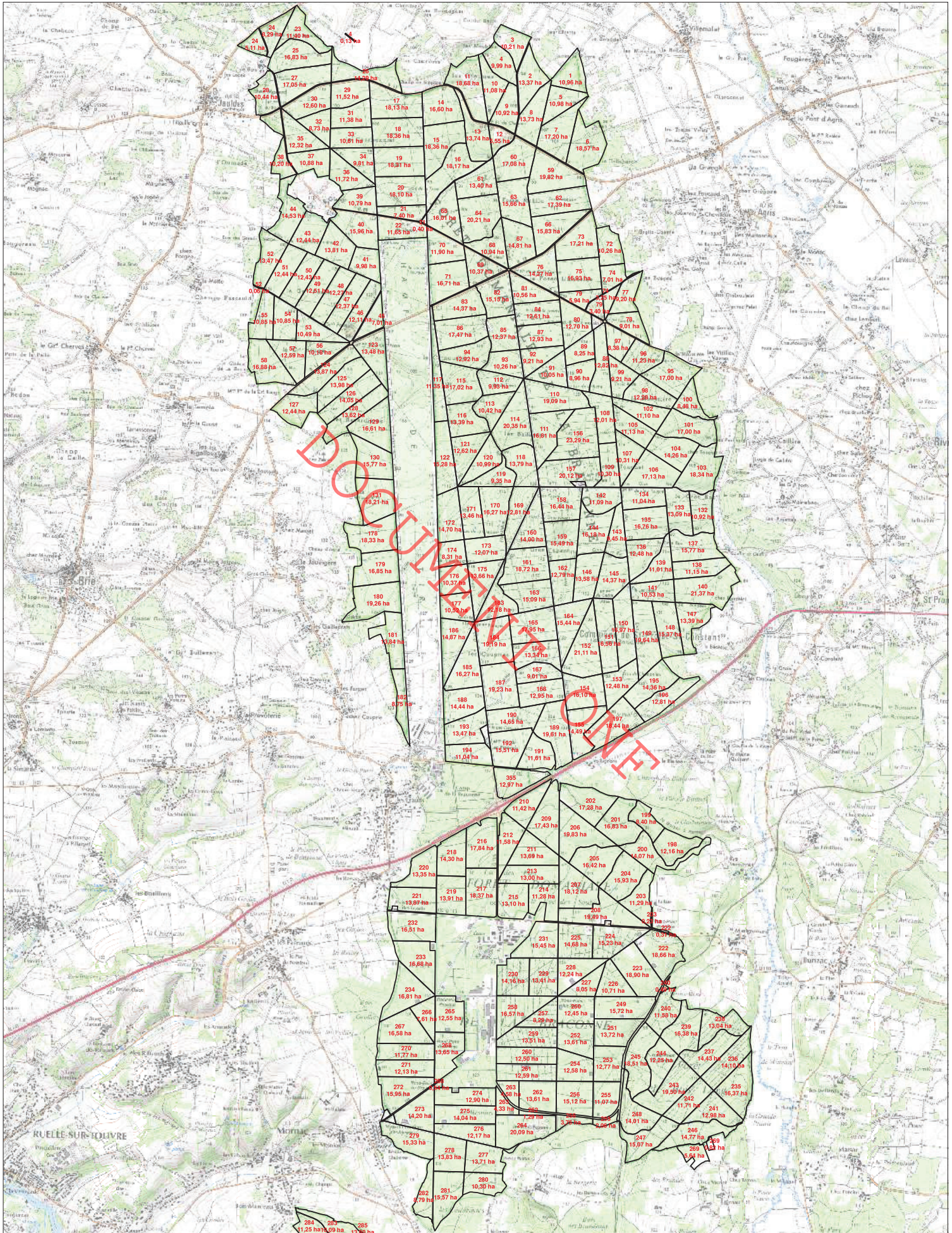
 Carte de situation

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	4 583, 64 80	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	4 606, 68	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	4 570, 26	ha, ares
Surface en sylviculture de production	4 515, 78	ha, ares

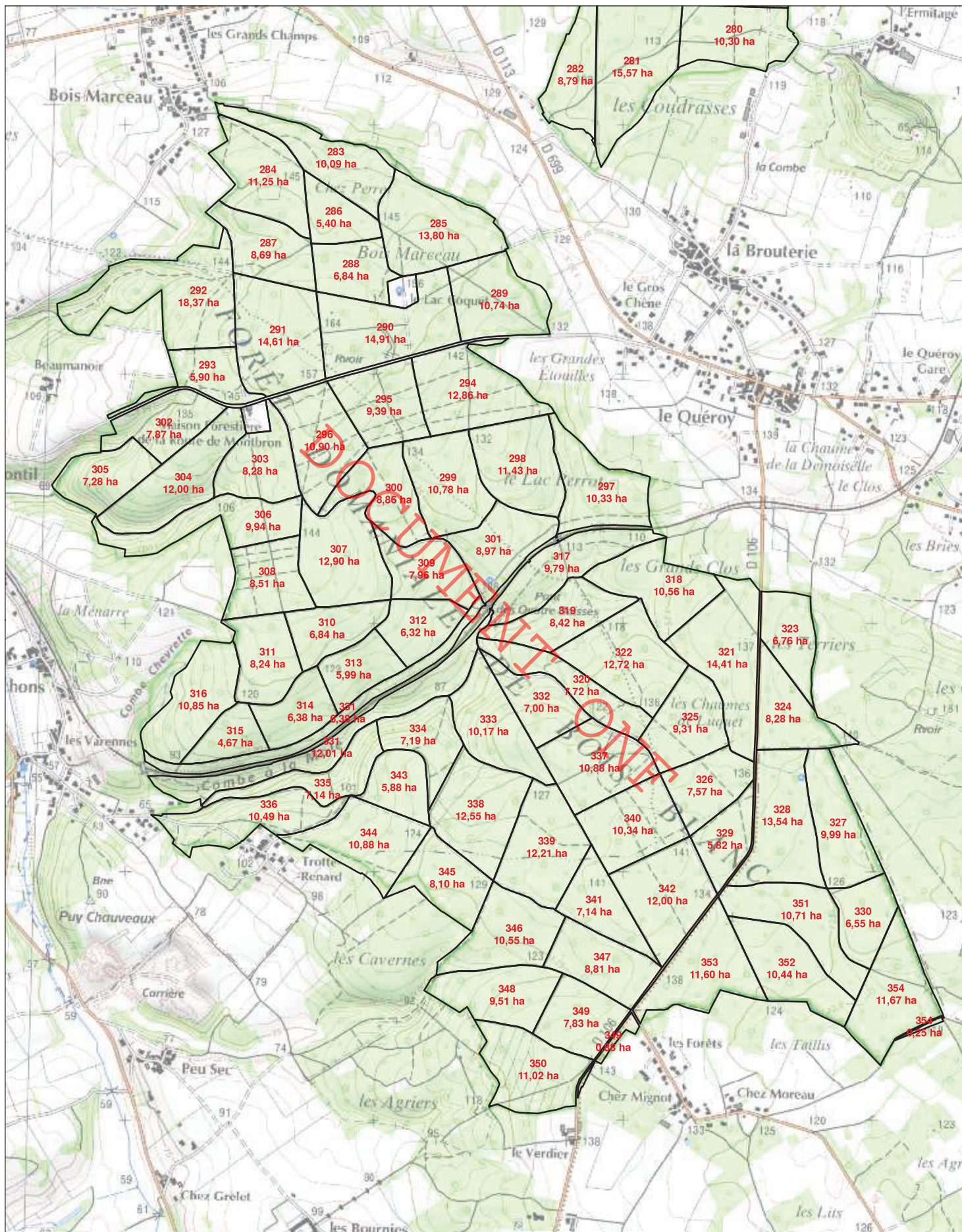
1. La surface cadastrale correspond au total de la surface des parcelles cadastrales inscrites au RDF au moment de la rédaction du présent plan de gestion.
2. La surface retenue pour la gestion correspond à la forêt numérisée sous système d'information géographique - SIG - (avec son périmètre numérisé depuis le cadastre puis calé sur l'orthophoto, géo référencé en Lambert II étendu).
La surface des maisons forestières (surface hors cadre) : **7,1640** ha n'est pas intégrée dans la surface retenue.
3. La surface boisée en début d'aménagement correspond à la surface retenue diminuée des surfaces occupées par les prairies (2,26 ha), les pelouses calcaires (23 ha) et les bâtiments en concession (11,16 ha).
4. La surface en sylviculture correspond à la surface boisée en début d'aménagement diminuée des îlots de sénescence : 54,48 ha (P 62 : 10,01 ha, P 101 : 6,03 ha, P 103 : 18,34 ha, P 132 : 10,92 ha, P 339 : 9,18 ha).





Parcellaire forestier

Surface : 4606,68 ha



1:20 000

- **Etat des lieux**

La longueur du périmètre est de 82,64 km (65,5 km pour le massif de La Braconne et 17,14 km pour le massif de Bois-Blanc). Cette longueur importante s'explique par le champ de tir du camp militaire de La Braconne.

Il y a deux enclaves :

- au nord, l'enclave cultivée de Glange d'une surface de 20,96 ha pour 2,10 km de limites.
- au sud, la zone industrielle de La Braconne d'une surface de 122,24 ha pour 7,03 km de limites.

Le foncier est bien maîtrisé, il n'y a pas de problème connu au moment de l'élaboration du présent plan de gestion.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

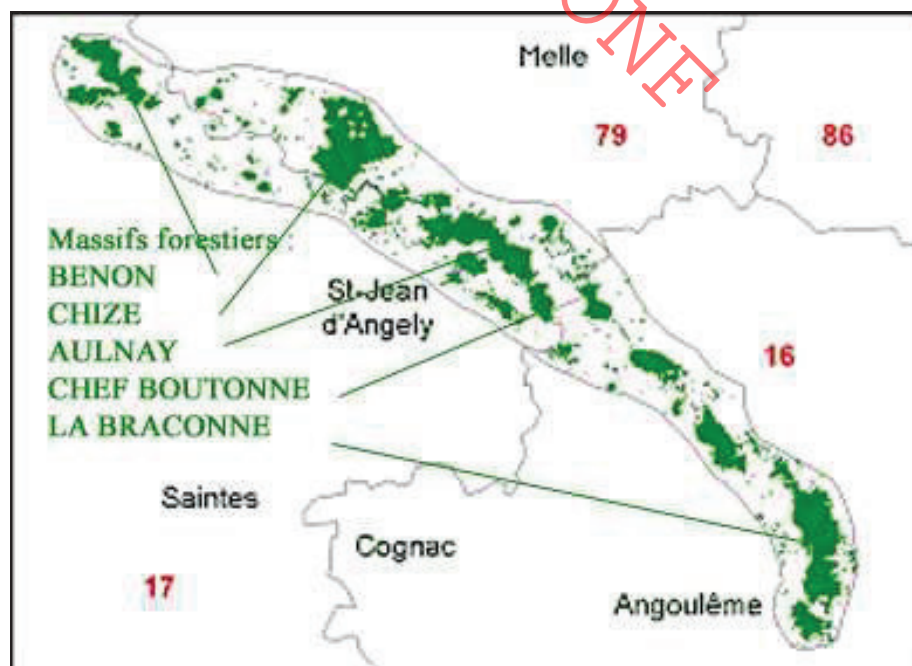
Périmètre concerné	Type	Date	Lieu d'archivage
La Braconne et Bois Blanc	PV de délimitation	1840	Agence de Poitiers
	PV de bornage	1853	
	PV de bornage	1854	

En plus de ces documents de base, divers échanges, ventes, etc., intervenus depuis la gestion de cette forêt par l'administration forestière et l'ONF, il y a également les documents de géomètre. Ces pièces sont détenues par le service foncier dans les locaux de la maison forestière des Mesniers à Mornac ainsi que sur le site de l'Agence à Poitiers.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt de Braconne Bois-Blanc constitue le massif relique le plus important au sud de la grande forêt qui s'étendait sur plus de 100 km de l'Angoumois jusqu'au Seuil du Poitou. Elle était prolongée au Nord par la grande sylvie d'Argenson (forêt de Tusson, Chef-Boutonne, Aulnay, Chizé, Benon, etc.).

Elle présente cependant une singularité liée au relief karstique sur lequel elle se développe.



Fond de carte (Conseil Régional Poitou-Charentes)

L'occupation par l'homme est très ancienne et certains sites archéologiques remontent au néolithique (âge de pierre), d'autres à l'âge du bronze ou du fer. L'époque Gallo-romaine a laissé de nombreuses traces (villa, voies, objets). Les premières communications ont été faites dès 1897 à ce sujet par Mr Favraud au sujet d'une villa romaine située dans le canton du Gros Fayant.

Au moyen âge (XII^e - XIV^e siècle) la forêt appartient aux Comtes d'Angoulême.

Le 18 décembre 1226, Hugues de Lusignan reçoit du roi d'Angleterre Henri III, la ville de Saintes, La Saintonge avec la forêt de La Braconne, l'île d'Oléron ainsi que les châteaux de Merpins et Cognac.

En mai 1270 Hugues XII alors Comte d'Angoulême, octroie un droit d'exploit aux religieuses de l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême et à l'évêque d'Angoulême.

A la fin du XIV^e siècle, l'Angoumois est repris aux Anglais et la région devient un bien de la famille Valois-Orléans apportant définitivement la province au royaume de France.

En 1765, la forêt est l'apanage du comte d'Artois jusqu'au 5 septembre 1776 puis revient à la couronne par un contrat royal d'échange.

A la révolution française la forêt devient « bien national »

En 1878, le ministère de la guerre implante un camp militaire au profit des régiments d'artillerie du 12^{ème} corps d'armée qui y aménage un polygone de tir, long de 8 km sur la bordure Ouest du massif forestier.

Le 1^{er} mars 1952, 1302 ha sont mis à la disposition des forces de l'OTAN. Les troupes américaines implantent un camp militaire sur 726 ha. Il sera utilisé jusqu'au 12 janvier 1968. En 1980 l'Office National des Forêts retrouve en gestion la surface de la forêt, diminuée d'une centaine d'hectares. Les différents bâtiments laissés par l'armée américaine, réutilisés, formeront la zone industrielle de La Braconne.

La forêt se situe sur le deuxième ensemble karstique de France. Gouffres et fosses font l'objet de nombreux contes et légendes que vient conforter la toponymie des lieux (fosse de la femme morte, aven du four du diable, trou qui fume, diaclase de l'oubli, etc.).

- **Parcellaire forestier**

Il reprend celui de l'aménagement précédent (2005-2014), constitué de 354 parcelles.

Une nouvelle parcelle est ajoutée, elle a le numéro 355. Elle correspond à la restitution d'un terrain, par le camp militaire de La Braconne. Elle est située au Sud des parcelles n° 191 et 192.

👁 La carte du parcellaire



Entre deux aménagements

- **Concessions**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Réserve eau potable	01/01/2012 – 31/12/2020	290
Réserve eau potable	01/01/2010 – 31/12/2019	284, 287, 291, 292
Lignes téléphoniques	01/01/2012 – fin ouvrage	290, 291, 293
Canalisation eau non potable	01/05/2012 – 30/04/2021	292
Mf du Lac Coquet (état) louée à titre privé	01/01/1997 – 31/12/2020	MF
Lignes électriques	01/09/1973 – fin ouvrage	215,231, 233, 234, 265, 268, 269, 270, 274
Lignes électriques	01/01/1967 – fin ouvrage	310, 319, 320
Lignes électriques	01/01/2012 – fin ouvrage	Diverses
Lignes électriques	01/01/2002 – fin ouvrage	293, 302, 304, MF Bois Blanc
Lignes électriques	01/07/2000 – fin ouvrage	290
Lignes électriques	01/01/1933 – fin ouvrage	223, 224, HC
Lignes électriques	01/07/1999 – fin ouvrage	74, 77, 79
Lignes électriques	01/01/2002 – fin ouvrage	192
Canalisation eau potable	01/01/1997 – fin ouvrage	265, 268, 270, 271, 272, 273
Activités industrielles ou commerciales Bat 225	01/07/2012 – 30/06/2017	227, 228
Colonie de vacances, centre aéré	01/01/1996 – 31/12/2020	271
Activités industrielles ou commerciales Bat 266	01/11/2012 – 30/09/2021	265
Canalisation de gaz	01/07/1957 – fin ouvrage	318, 321, 323, 324.
Refuge d'animaux	01/04/2006 – 31/03/2024	273
Monuments et stèles	20/01/2003 – 19/01/2021	188
Canalisation de gaz	01/11/1989 – fin ouvrage	216, 217
Accessoires bail de chasse Bat 219 A & B	01/04/2004 – 31/03/2016	222
Canalisation eaux usées	07/09/2001 – fin ouvrage	Terrain de service MF des Mesniers
Mf du Gros Fayant (état) louée à titre privé	01/04/2010 – 31/03/2019	157
Lignes électriques	01/01/1996 – fin ouvrage	28
Activités industrielles ou commerciales Bat 221	01/05/2012 – 30/04/2015	224
Canalisation eaux usées	01/04/2005 – 31/03/2014	279
Lignes électriques	01/01/1999 – fin ouvrage	267, 268, 269, 272
Lignes électriques	01/01/1999 – fin ouvrage	276
Lignes électriques	01/04/2004 – fin ouvrage	228
Canalisation de gaz	17/07/1985 – fin ouvrage	001, 002
Canalisation de gaz	15/10/2007 – fin ouvrage	272, 273, 275, 276, 279, 282, 321, 323, 324
Terrain de manœuvre militaire, indemnités	22/11/1962 – fin ouvrage	Forêt
Terrain de manœuvre militaire, Pose de panneaux	18/07/2011 – 17/07/2020	Forêt

Tableau arrêté au 01/01/2013 avec le service concession (Catherine Thenin)

Les concessions rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et économique locale.

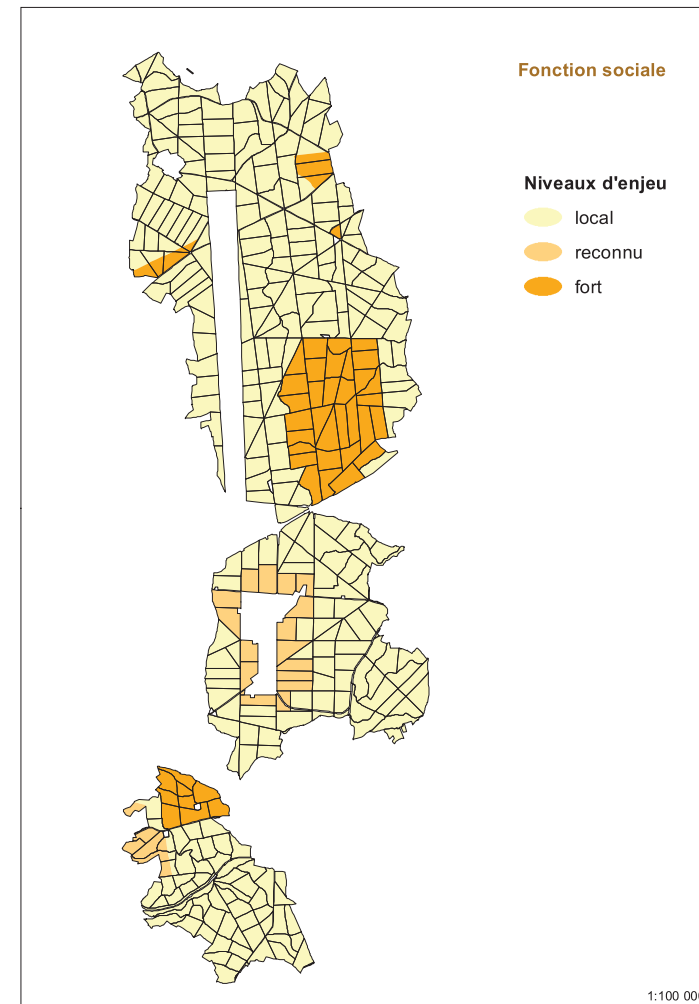
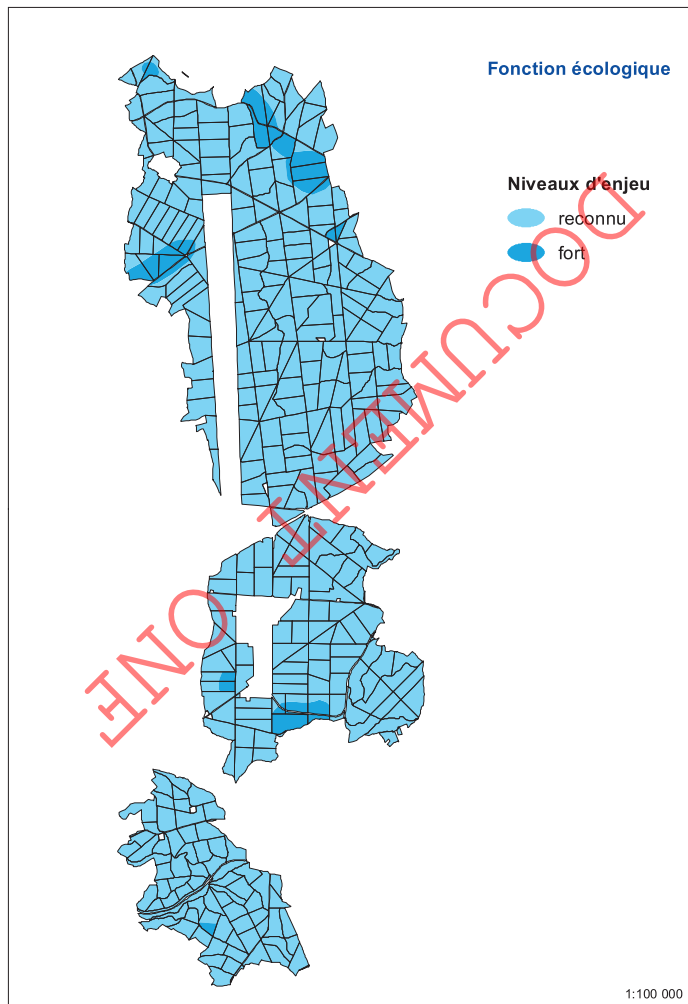
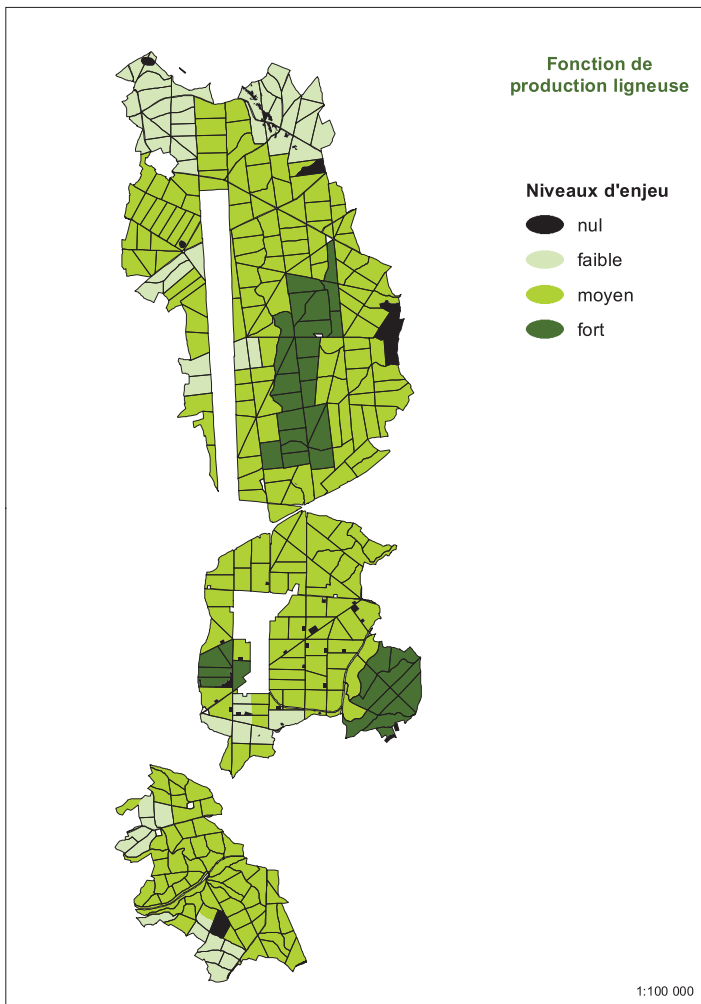
Elles participent par les revenus qu'elles génèrent aux objectifs de la gestion forestière.

En dernier ressort elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

En forêt de La Braconne la particularité réside :

- dans la location des anciens hangars militaires américains demeurés dans la partie qui relève du régime forestier. Ces concessions participent à l'activité économique du parc d'activité créé à proximité.
- dans l'indemnisation des activités de tir dans le camp militaire.

Le revenu moyen annuel des cinq dernières années est de l'ordre de 176 500 € (40 % des recettes). Avec la crise, une baisse des locations des bâtiments est constatée.



1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- Classement des surfaces par fonction principale

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	90,90	645,39	3 282,89	587,50	4 606,68
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		0	4 368,33	238,35	4 606,68
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		3 700,52	272,52	633,64	4 606,68
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels		4 606,68	0	0	4 606,68

La production ligneuse :

La production quantitative et qualitative est liée à la nature et aux potentialités du sol (voir le titre suivant). Elle varie de 3 à 6 m³/ha/an. Quelques cantons sont assez homogènes. En revanche, un tiers des parcelles sont hétérogènes, des bois de qualité côtoient des produits ayant comme destination principale le chauffage.

Les parcelles ont été réparties par enjeu en fonction des critères suivants :

- Enjeu fort : parcelles en majorité sur sols bruns profonds à bonnes potentialités pour la production de chêne sessile de haute qualité
- Enjeu moyen : parcelles en majorité sur sols calci-magnésiques à structure fragmentée permettant la pénétration des racines
- Enjeu faible : parcelles en majorité sur rendzines inaptes à la production de bois d'oeuvre feuillu ou résineux
- Enjeu sans objet : hors sylviculture et îlots de sénescence

La fonction écologique :

L'ensemble de la forêt fait partie du site Natura 2000 n° FR 5400406 « Forêt de La Braconne », justifiant son classement en enjeu reconnu.

Les habitats prioritaires ont été classés en enjeu fort :

- pelouses calcaires avec les ourlets forestiers et les formations à genévriers
- grottes et cavités inhérentes au relief karstique

La fonction sociale :

Le massif de Braconne-Bois-Blanc constitue la forêt périurbaine de la communauté d'agglomération d'Angoulême et des nombreux bourgs situés dans un rayon d'environ 20 km, soit une population de l'ordre de 150 000 personnes. Seul massif boisé d'importance dans une région où l'agriculture (vigne, céréales) est omniprésente, la forêt est devenue un lieu de détente privilégié pour les Angoumoisins.

La mise en place d'équipements et les différentes actions se font en concertation et sous financement du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de Braconne et Bois-Blanc (S.M.E.T.).

Les nombreux sites karstiques (voir la carte des éléments du relief karstique et la liste en annexe) sont autant de points forts qui suscitent des projets d'équipements. Les trous et fosses doivent faire l'objet

d'attentions particulières : outre le danger qu'ils peuvent constituer pour les personnes, ils offrent des zones d'hivernage privilégiées pour nombre d'animaux et en particulier pour les chiroptères.

En ce qui concerne la protection des eaux, deux périmètres rapprochés concernent cette forêt :

- pour les sources de La Touvre (alimentation de l'agglomération d'Angoulême) sur le canton de Bois-Blanc.
- pour le champ captant de Coulonge/Charente (alimentation en eau de l'agglomération Rochelaise), il couvre tout le massif forestier.

Une étude est menée par madame Razzat, doctorante à l'Université de Limoges sur les vestiges archéologiques présents dans cette forêt. A cet effet une prospection de type Lidar a été réalisée courant 2012. Une convention de partenariat est signée entre l'agence et la DRAC.

Les parcelles ont été réparties par enjeu en fonction des critères suivants :

- Enjeu fort : sites classés et zones de concentration du public
- Enjeu moyen : périphérie de la zone industrielle enclavée en forêt
- Enjeu local : majorité de la forêt

La protection contre les risques naturels :

Il n'y a aucune étude ou disposition particulière. Bien que non prévisible, la formation de gouffres, d'effondrements est une éventualité inhérente à la géologie karstique.

👁 Les cartes des fonctions principales de la forêt

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	-	
- Déséquilibre grande faune / flore	1 500 ha	
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	-	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	-	
- Autres (préciser)	-	
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	-	
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	500 ha	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	150 ha	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	0 ha	
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	
- Importance sociale ou économique de la chasse	4 000 ha	40% des recettes, dont une part provenant de la chasse à courre
- Pastoralisme	-	
- Pratique de l'affouage	-	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	-	
- Dispositifs de recherche	-	

- **Démarches de territoires**

Il existe une charte forestière de territoire, « Pays Horte et Tardoire » regroupant les Forêts domaniales de La Braconne Bois-Blanc et de Horte. Cette charte a pour objet d'améliorer la filière bois et la protection des milieux forestiers dans cette zone géographique.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Le massif forestier est installé sur un plateau calcaire légèrement incliné vers l'Est. Sur la bordure Est, le Bandiat, rivière intermittente typique de la topographie karstique délimite le massif. Cette rivière se jette dans la Tardoire au débit irrégulier et vient grossir les eaux de la Charente.

Au Sud, un étroit défilé, entre les bourgs de Mornac et Le Quéroy, sépare les forêts de Bois-Blanc et de La Braconne.

Dans la partie Sud du massif, à Bois-Blanc, le plateau calcaire est traversé d'Est en Ouest par une vallée assez étroite 30 à 40 mètres plus basse, dont les pentes varient entre 15 et 25 %.

Avens, dolines, fosses, trous et autres formations caractéristiques du relief karstique parsèment le massif et créent des microreliefs qui engendrent des conditions locales parfois très différentes du milieu général.

Un affaissement de terrain, la grande combe, prend naissance au pied des trois buttes constituant les points culminants du massif (partie Nord) dans les cantons du Gros Fayant et de La Faye. Cette vallée étroite était désignée et cartographiée comme ruisseau par les anciens géographes. Orientée du Sud au Nord, cette combe se caractérise par une humidité et une fraîcheur qui tranchent avec la sécheresse et l'aridité des pentes et plateaux environnants.

Du point de vue hydrographique, la ligne apparente de partage des eaux est située sur la partie Ouest du massif forestier. Ainsi on relève 178 m au Puy de Nanteuil situé au Nord de Mornac et 163 m près de Aussac-Vadalle (Nord-Ouest du massif), mais c'est vers l'Ouest, en sens inverse de la pente apparente que les eaux reçues par la forêt s'écoulent en sous sol. Le système complexe de réseaux karstiques aboutit à constituer l'un des ensembles sourciers les plus importants de France qui, à la faveur de failles, rejaillit en quatre résurgences à La Touvre.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

La situation géographique de la forêt et l'étude des données climatologiques ne permettent pas de définir un climat type. Les relevés se situent en limite du climat océanique aquitain et du climat continental limousin. Il est très proche du type océanique aquitain avec des automnes et des hivers souvent doux, humides et venteux, les printemps sont précoces et les étés secs avec parfois des excès de chaleur. Cependant, les caractéristiques continentales se manifestent par des épisodes de températures plus marquées en hiver, en atteignant des *minima* de l'ordre de - 20° C et des gelées printanières tardives plus accentuées en fond des combes et des vallées. Les *maxima* de l'ordre de 38° C en été, sont souvent accompagnés de périodes sans précipitations.

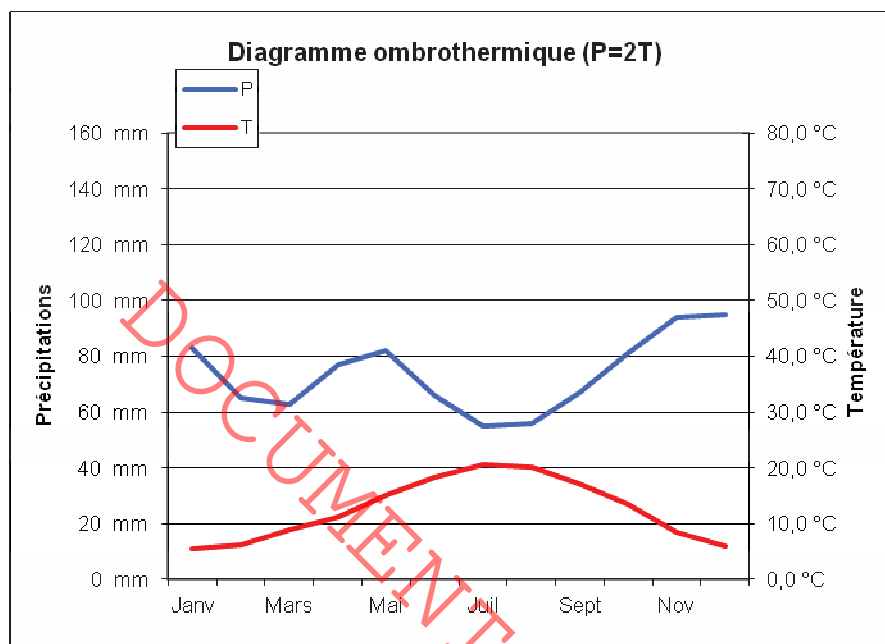
Particularités locales moyennes sur les trente dernières années (1981-2010) :

- température moyenne annuelle :	12,6° C
- température moyenne annuelle minimales :	7,5° C
- température moyenne annuelle maximales :	17,8° C
- nombre annuel moyen de jours de gelée :	50
- pluviométrie moyenne annuelle :	885 mm
- nombre de jours avec précipitation > 1mm/j :	124
- l'ensoleillement est d'environ :	2 000 heures/an

Les vents dominants sont de secteur Ouest plutôt modérés, mais des ouragans ont marqué le massif forestier : le dernier date du 27 décembre 1999 et a fortement touché cette forêt. Moins dévastatrice, la tornade du 26 juillet 1983 abattait 50 000 m³ de bois dans la partie traitée en futaie régulière (1 100 ha).

Situé dans l'étage bioclimatique de plaine, les plantes reçoivent 62 % des précipitations annuelles pour une saison de végétation qui s'étend sur une durée de 8 mois, de mars à octobre.

Le diagramme ombrothermique met en évidence l'absence de période de sécheresse biologique. Cette caractéristique permet au hêtre, bien qu'en limite de répartition de son aire de plaine, de trouver suffisamment d'humidité pour s'y maintenir.



• Géologie

Le massif forestier repose essentiellement sur un socle constitué de roches sédimentaires datant de l'ère secondaire qui a débuté il y a 425 millions d'années, à la période du jurassique supérieur (le Malm). Plus précisément ces calcaires correspondent à la période de l'Oxfordien.

A l'époque, des mers recouvraient une bonne partie de l'Europe de l'Ouest où se développaient des barrières de corail. De cette intense activité récifale, sont issues çà et là des épaisseurs de calcaires oolithiques ou graveleux de l'ordre de quelques dizaines à plus d'une centaine de mètres de hauteur. Ces calcaires sont donc formés des différents animaux fossilisés et en particulier de leurs coquilles : polypiers, eutroques, et de nombreux lamellibranches (*Diceras*), gastéropodes, etc.

Au Nord du massif, ce sont des calcaires lithographiques et en plaquettes dus à la gélifraction formant un platin peu favorable à un bon enracinement des arbres. La partie centrale du massif forestier est essentiellement formée de calcaires devenant plus crayeux et moins compacts, plus propices au développement racinaire de la végétation.

Au Sud, le calcaire en plaquettes, façonné à partir de restes de polypiers redevient prépondérant. Il est dur, souvent recristallisé, diaclasé et tectonisé.

Les formations atypiques :

➤ Les Affleurement du Kimméridgien inférieur

Ils sont situés au Nord du massif de Bois-Blanc et sur la frange Ouest du massif de La Braconne, constitués d'une succession de calcaires argileux, à interlits marneux de quelques centimètres.

➤ *Sables argileux à galets du tertiaire*

Situés sur les cantons du Gros Fayant et du Gros Roc, il s'agit de vestiges de vastes dépôts sableux constitués de quartz, de feldspath et de mica souvent liés par de l'argile rouge.

➤ *La présence d'alluvions quaternaires*

Elles sont situées sur les cantons de la Moussière, Chez Rondelet, le Lac Français et Bois-Long. Constitués de sables argileux et de galets quartzeux, ces dépôts se rattachent à l'ancien réseau du Bandiat dont ils encadrent le cours actuel.

➤ *Les phénomènes karstiques*

Localement des accumulations d'argile de décarbonatation (fond de combe, doline etc.) constituent des zones présentant des profils foncièrement différents du milieu général. Châtaigniers, fougère aigle, asphodèle etc. sont présents, alors que ces espèces ne se développent pas en milieu calcique.

Les fosses, grottes, avens etc. sont autant de zones spécifiques qui engendrent sur de courtes distances des phénomènes complexes qui mériteraient des études particulières, mais qui ne sont pas l'objet du présent aménagement forestier.

Pour plus d'information on se référera aux cartes du B.R.G.M. au 1/50 000 n° 685 - Mansles pour la zone Nord du massif et n° XVII-32 Angoulême pour le Sud.

• **Pédologie**

Aucun relevé pédologique n'a été effectué pour la réalisation du présent aménagement forestier.

Deux grands types de sol peuvent être identifiés sur le massif :

- les sols calci-magnésiques sont des sols relativement bien structurés et bien aérés que l'on rencontre sur environ 4 380 ha

1a { S'ils sont situés sur des calcaires lithographiques en plaquettes, ce sont des rendzines superficielles, à faible réserve en eau. Les calcaires sont délités en surface devenant vite compacts et interdisant la pénétration des racines (environ 950 ha).

1b { S'ils sont situés sur les calcaires coralliens ou oolithiques, ce sont des sols bruns calciques assez épais pouvant atteindre une épaisseur importante à la faveur du micro relief. La structure fragmentée du sous-sol permet une bonne pénétration des racines (environ 3430 ha).

- les sols bruns que l'on rencontre sur environ 240 ha

2 { Ils se sont développés sur les zones alluvionnaires du quaternaire et sur les sables argileux du tertiaire. Ils sont également présents dans les fonds de combes, de vallons où les phénomènes de *colluvionnement* sont marqués. Ces sols argilo-sableux à bonne réserve en eau, présentent la meilleure potentialité forestière.

Lors du précédent aménagement, une carte des potentialités a été établie, reposant à la fois sur les sols, une étude phytosociologique réalisée par l'Université de Poitiers, sur des travaux de stagiaires sur ce sujet et pilotée par les services de terrain.

Cette carte est reprise pour cet aménagement à dire d'expert.

👁 La carte des potentialités ci-contre

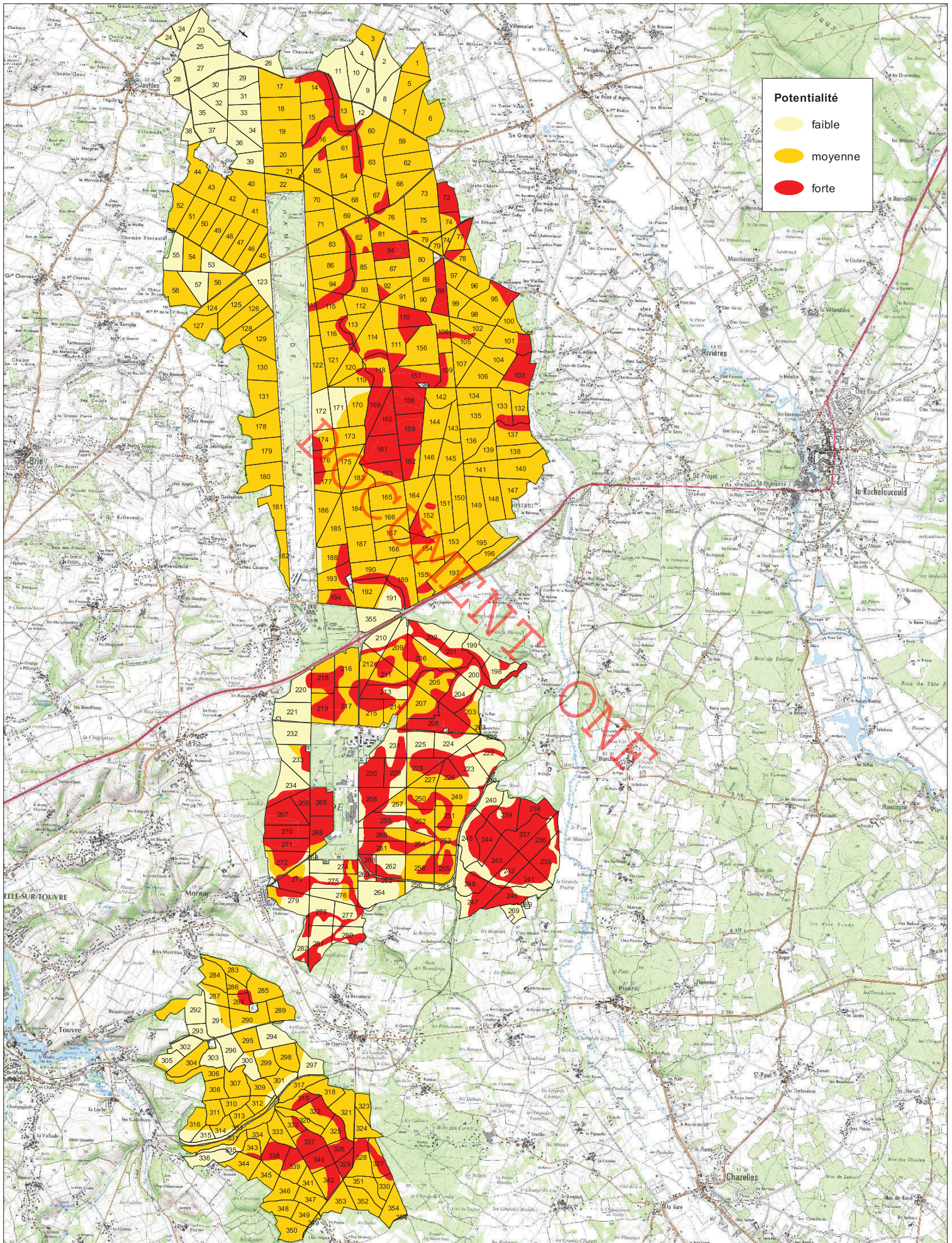
• **Unités stationnelles**

Les stations ont été définies par croisement entre l'étude phytosociologique citée au paragraphe précédent, la carte des peuplements, la carte des essences et la carte de potentialité.

Le tableau suivant, synthétise les principaux liens entre le substrat géologique, la potentialité, les stations et les essences.



Potentialités



Géologie	Sol	Potentialité	Station		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
			Niv. hydrique	Niv. trophique	
1a Calcaires lithographiques en plaquettes	Rendzines Superficielles (sauf dolines décarbonatées)	Faible	Xérophile (sauf dolines fraîches, acides)	Calcicole Calcaricole	Chêne pubescent, chêne vert, érable de Montpelier.
1b Calcaires Coralliens ou oolithiques	Sol brun calcique	Moyenne à forte (sur colluvions de fond de combe ou de vallon)	Mésophile à méso hydrocline	Neutrocalcicole Neutrophile	Chêne sessile et pubescent, Hêtre, charme, merisier. Chêne sessile, hêtre, chêne pédonculé, charme
2 Alluvions quaternaires	Sol brun	Forte à très forte	Mésophile	Acidicline	Chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre, merisier
2 Sable argileux tertiaire	Sol brun lessivé	Très forte	Mésophile	Acidicline	Hêtre, chêne sessile, merisier, alisier

Les stations sont données à dire d'expert en fonction des éléments ci-dessus en concertation et avec la validation du service gestionnaire.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
01	Chênaie pubescente	1 921,22	42	Faible à moyenne – Pas de précaution particulière	Pas de risque répertorié
02	Chênaie hêtraie acidophile sur argile à silex	246,10	5	Forte – Précaution des sols	Pas de risque répertorié
03	Chênaie charmais sur sol frais	391,63	8	Forte – Précaution des sols	Pas de risque répertorié
04	Hêtraie mixte calcicole	2 047,73	45	Moyenne à forte – Pas de précaution particulière	Risque sur le hêtre non évalué.

👁 La carte des stations

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements reprend celle de l'aménagement précédent élaboré suite à la tempête de 1999, en l'actualisant en fonction de leur évolution et en la précisant :

- analyse de l'orthophoto de 2011
- vérifications sur le terrain

- **Les types de peuplements retenus :**

La futaie feuillue (0-20 ans) : régénération à forte potentialité (objectif chêne, sur 500,82 ha), constituée des peuplements mis en régénération lors de la tempête de décembre 1999. Ils sont situés sur des stations favorables et riches. Les travaux réalisés à partir de régénération naturelle ont été ceux préconisés par le guide de sylviculture de la chênaie atlantique. Ces peuplements sont cloisonnés à 6 m d'axe en axe. L'essence majoritaire est le chêne sessile accompagné par ordre d'importance de charme, de chêne pédonculé, de hêtre et de merisier.

La futaie feuillue (0-20 ans) : régénération à potentialité moyenne (objectif chêne, sur 113,76 ha), constituée des peuplements mis en régénération lors de la tempête de décembre 1999. Ils sont situés sur des stations de production moyenne ou formant une mosaïque imbriquée de diverses stations. Les peuplements sont hétérogènes en essence, en hauteur et en densité. Ces peuplements sont cloisonnés à 6 m d'axe en axe et les travaux réalisés à partir de la régénération naturelle, ont été ceux préconisés par le guide de sylviculture de la chênaie atlantique pour les classes de fertilité les plus pauvres.

La futaie feuillue (plus de 20 ans) à forte potentialité (objectif chêne sur 627,73 ha) est constituée des peuplements d'âges compris entre 20 et 180 ans qui se développent sur les stations les plus riches et qui fourniront des produits de qualité. L'essence dominante est le chêne sessile.

La futaie feuillue hétérogène (415,88 ha) est constituée des peuplements qui se sont développés sur des stations médiocres et moyennes ou dans des parcelles qui présentent un patchwork stationnel de petites surfaces. Les peuplements sont hétérogènes en essence, en hauteur et en densité. Les résineux sont parfois présents par bouquets de quelques pieds ou disséminés sur l'ensemble de la parcelle (cas des pins sylvestres).

La futaie résineuse (163,99 ha) est constituée des parcelles dont les peuplements issus de plantations sont constitués d'essences résineuses pour plus de 75 % du couvert. Les essences principales de ces parcelles sont : le cèdre, le pin laricio, le douglas et le sapin de nordmann. On se reportera à la carte des essences pour les localisations exactes.

Les peuplements de taillis avec réserves correspondent, pour partie, aux peuplements classés en TSF, en conversion ou en irrégulier lors des précédents aménagements. Les fertilités des stations des parcelles concernées sont moyennes à médiocres. Ces peuplements ont largement souffert de la tempête de décembre 1999 et les réserves représentent une surface terrière faible, le plus souvent comprise entre 5 et 10 m². Ces peuplements ont été classés en deux types :

- les peuplements avec un taillis qui est ou sera exploitable lors de l'application du présent aménagement (872,69 ha)
- les peuplements avec un taillis non exploitable (1 210,73 ha)

Le taillis simple. Ces peuplements sont situés sur les stations les plus pauvres de la forêt. La plus grande partie a fait l'objet de travaux, soit d'enrésinement dans les années soixante et soixante-dix, soit de conversion. La majorité des résineux ont fait l'objet d'attaques parasitaires ou étaient souffreteux. Ils ont été récoltés loin des diamètres escomptés et dans la plus basse qualité. Seuls subsistent, dans la partie nord des lambeaux de peuplement de cèdre à l'état sanitaire satisfaisant mais avec une croissance faible.

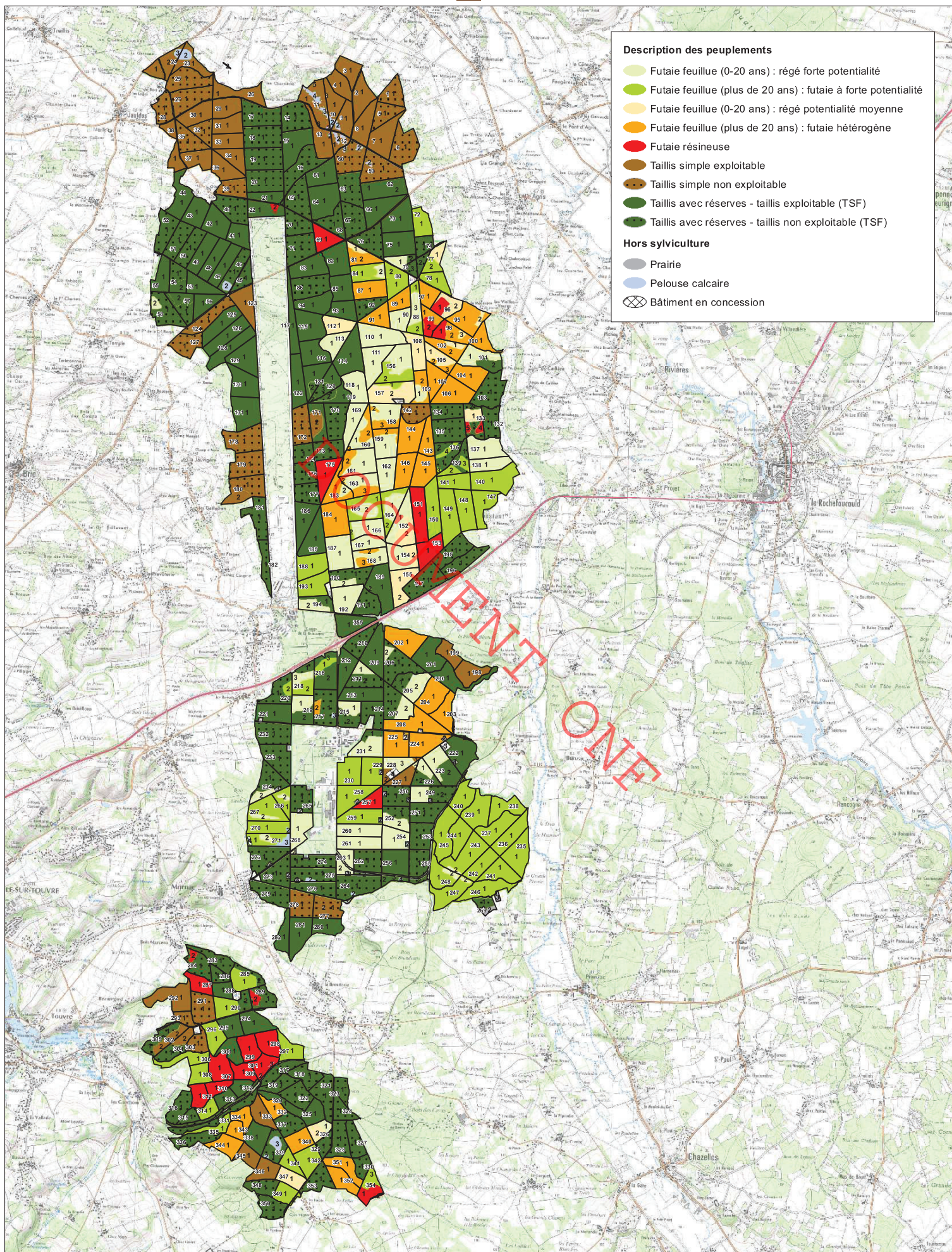
Les peuplements menés en conversion aboutissent à des peuplements réguliers à faible diamètre (moyenne de 35 à 160 ans) principalement avec du chêne pubescent.

Ces peuplements ont été classés en deux types :

- les peuplements avec un taillis qui est ou sera exploitable lors de l'application du présent aménagement (349,26 ha)
- les peuplements avec un taillis non exploitable (315,40 ha)

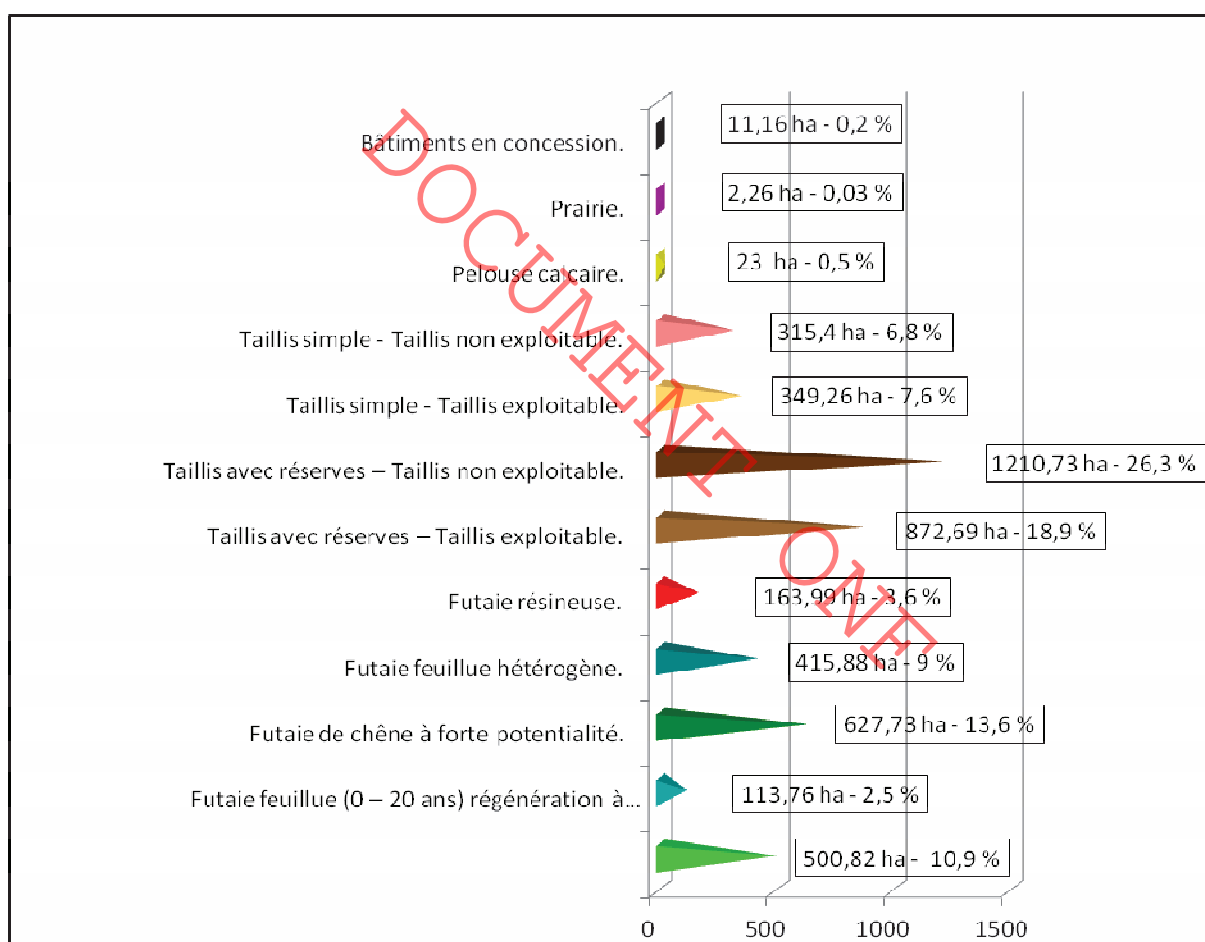
Les pelouses calcaires, prairies et bâtiments en concession ne sont pas des peuplements, ils feront l'objet de description dans les chapitres correspondants.

Le tableau récapitulatif et l'histogramme suivant correspondent à la carte de description des peuplements ci-contre, 



Code Type	Types de peuplements	Codes	Surface (ha)	% surface en gestion	% surface boisée	% surface en sylviculture
I	Futaie feuillue (0 - 20 ans) régénération à forte potentialité	FCHEX	500,82	10,9	10,9	11,1
II	Futaie feuillue (0 - 20 ans) régénération à potentialité moyenne	FAFPX	113,76	2,5	2,5	2,5
III	Futaie feuillue à forte potentialité	FCHEX	627,73	13,6	13,6	13,7*
IV	Futaie feuillue hétérogène	FAFPX	415,88	9,0	9,0	8,8 *
V	Futaie résineuse	FA.RX	163,99	3,6	3,6	3,6
VI	Taillis avec réserves – Taillis exploitable	SCHEX	872,69	18,9	19,0	18,6 *
VI	Taillis avec réserves – Taillis non exploitable	SCHEX	1 210,73	26,3	26,4	26,5
VII	Taillis simple - Taillis exploitable	TCHEX	349,26	7,6	7,6	7,7
VII	Taillis simple - Taillis non exploitable	TCHEX	315,40	6,8	6,9	7,0
-	Pelouse calcaire	NPCA	23,00	0,5	0,5	0,5
-	Prairie	AACPX	2,26	0,0		
-	Bâtiments en concession	XCYNX	11,16	0,2		
		Total :	4 606,68	100	100	100

* Les différences de pourcentages entre surface boisée et surface en sylviculture sont liées à la diminution de la surface en îlot de sénescence dans les types de peuplements identifiés par une étoile.



Le tableau suivant donne la surface occupée par classe d'âges pour chaque type de peuplement

Types de peuplements	Codes	Surf. 0/20	Surf. 20/40	Surf. 40/60	Surf. 60/80	Surf. 80/100	Surf. 100/120	Surf. 120/140	Surf. 140/160	Surf. 160/180	Total
Futaie feuillue et régénération à forte potentialité	FCHEX	500,82	40,11	332,59	199,97	15,07	0	12,08	0	27,91	1 128,55
Futaie feuillue hétérogène et régénération à potentialité moyenne	FAFPX	113,76	164,56	177,57	73,75	0	0	0	0	0	529,64
Futaie résineuse.	FA.RX	4,34	97,76	61,89	0	0	0	0	0	0	163,99
Taillis avec réserves - Taillis exploitable.	SCHEX	-	872,69	0	0	0	0	0	0	0	872,69
Taillis avec réserves - Taillis non exploitable.	SCHEX	1 210,73	0	0	0	0	0	0	0	0	1 210,73
Taillis simple - Taillis exploitable	TCHEx	-	349,26	0	0	0	0	0	0	0	349,26
Taillis simple - Taillis non exploitable	TCHEx	315,40	0	0	0	0	0	0	0	0	315,40
Pelouse calcaire	NPCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,00
Prairie	AACPX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,26
Bâtiments en concession	XCYNX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,16
Total											4 606,68
Total Futaies Feuillues :		614,58	204,67	510,16	273,72	15,07	0	12,08	0	27,91	1 658,19
Total Futaies Résineuses :		4,34	97,76	61,89	0	0	0	0	0	0	163,99
Total taillis simple et taillis avec réserves :		1 526,13	1221,95	0	0	0	0	0	0	0	2 748,08

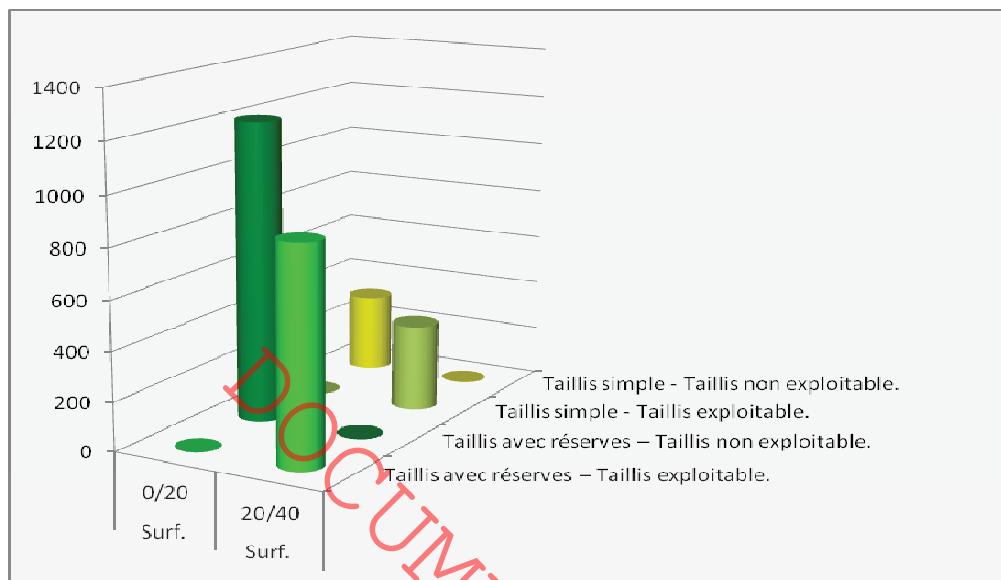
Nota : Pour les deux lignes de taillis avec réserves l'âge retenu est celui du taillis. Les réserves étant de divers âges et diamètres.

Les feuillus :



L'analyse des futaies feuillues et de leur répartition par classes d'âges montre que :

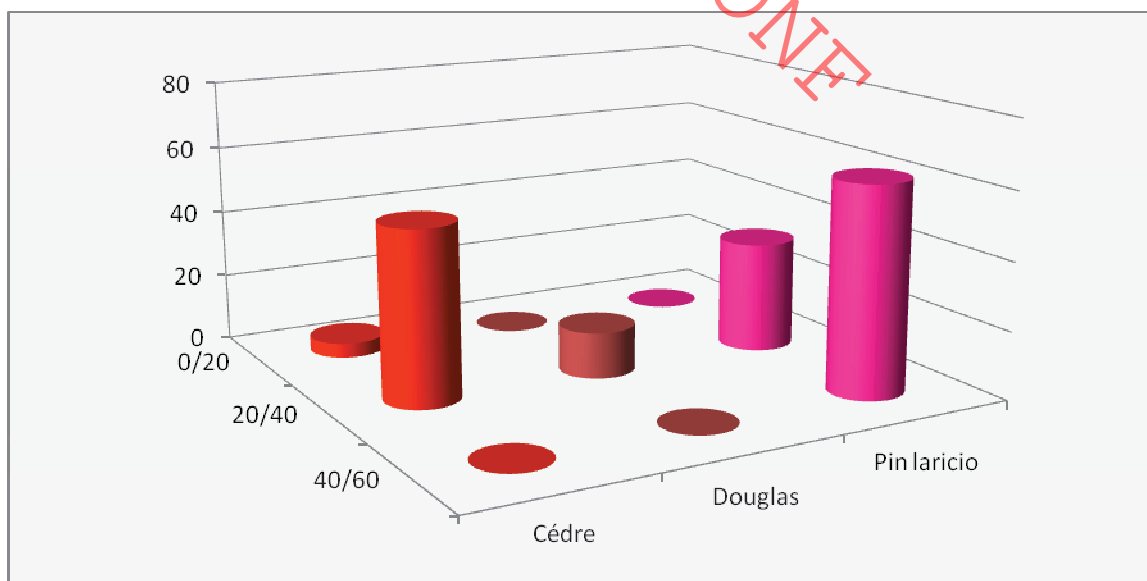
- 37 % de la surface (614 ha) est occupée par de jeunes peuplements (0/20 ans). La majeure partie de ces jeunes peuplements proviennent de la régénération naturelle conduite après la tempête de décembre 1999.
- la surface occupée dans les classes d'âges > 80 ans est quasi inexistante. Cela provient d'un autre accident climatique. Le 26 juillet 1983, une tornade a abattu plus de 50 000 m³ de bois dans la série traitée en futaie.



Représentation graphique des classes d'âges du taillis

Pour 55 % des peuplements de taillis et taillis avec réserves, le taillis sera exploitable durant la validité du présent aménagement.

Les résineux :

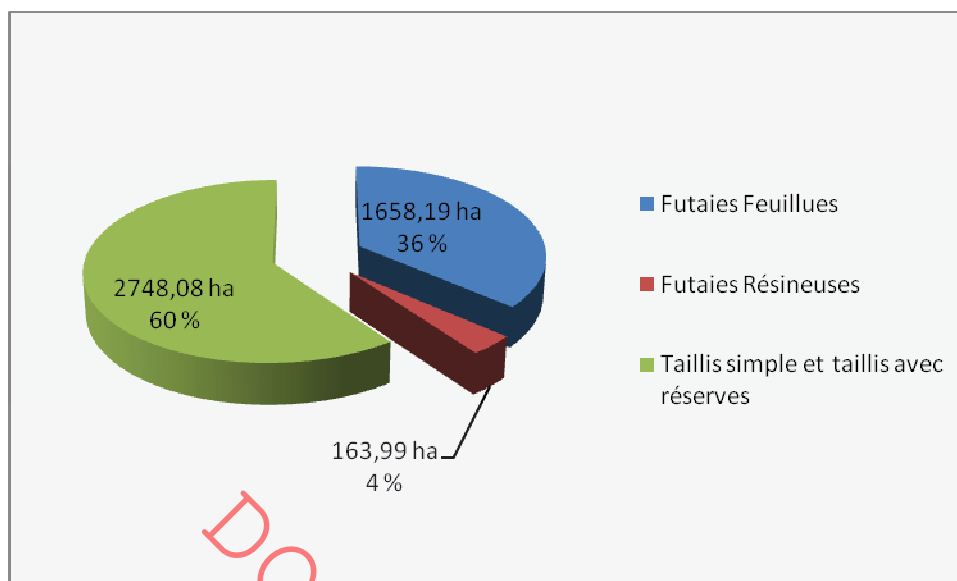


Représentation graphique des classes d'âges de la futaie résineuse

Les peuplements résineux sont pour la plus grande partie assez jeunes. Une partie des pins laricio seront disponibles pour la régénération en fin du présent aménagement.

Cette représentation des résineux ne prend pas en compte les résineux qui sont présents individuellement en mélange dans les peuplements feuillus. Ces résineux sont essentiellement des pins sylvestres, des douglas et des sapins de nordmann.

Représentation graphique des types de structure :



Malgré un programme important de conversion entrepris au travers des précédents plans de gestion, la futaie ne représente que 40 % de la structure de cette forêt. Les programmes d'énrésinements n'ont pas donné les résultats escomptés. Le fort attrait du bois de chauffage qui se vend à un niveau élevé permet une bonne valorisation des zones de taillis et taillis avec réserves.

- **Essences présentes**

Les chênes constituent l'essentiel de la canopée de cette forêt. Par ordre d'importance on trouve :

- Le chêne pubescent, présent aussi bien dans l'étage dominant que dans le taillis. C'est l'essence prépondérante dans la station « chênaie pubescente » que l'on rencontre sur près de 2000 ha et qui correspond aux zones de fertilité pauvre et moyenne de cette forêt.
- Le chêne sessile est également abondant dans l'étage dominant. Il est particulièrement présent dans la chênaie hêtraie acidophile et la hêtraie mixte calcicole. Il fournit des produits de qualité dans les zones les plus riches tout en ayant un comportement sanitaire satisfaisant dans les endroits plus difficiles.
- Le chêne pédonculé se rencontre sur l'ensemble des stations en futaie comme en taillis. Dans la chênaie pubescente, il profite de ses capacités de colonisateur et de sa croissance juvénile importante. Les sujets vieillissants deviennent souffreteux et sans grande qualité. Dans la chênaie hêtraie acidophile et la hêtraie mixte calcicole il est en concurrence avec le chêne sessile mais est particulièrement à sa place dans les zones les plus fraîches. Dans la chênaie charmaie sur sol frais, il trouve son plein développement permettant de retirer des produits de grande qualité dans des traitements sylvicoles permettant des peuplements clairs.
- Le chêne vert est essentiellement rencontré dans le canton de Bois-Blanc. Il ne forme pas de peuplements.

Pour tous ces chênes, la fructification est quasi annuelle et plus ou moins complète.

Il n'a pas été fait de relevé qualitatif par type de chêne. La présence d'hybride à grande variabilité implique d'avoir recours aux marqueurs génétiques ainsi qu'à l'assignation génétique pour avoir des résultats probants.

Le hêtre :

Il est dans sa limite méridionale en plaine. Dans la futaie, il était cantonné sur les sols les plus riches et les plus frais. Depuis la tempête l'ensemble des peuplements a été détruit. Il est désormais présent en mélange avec le chêne dans les peuplements traités en TSF par le passé (taillis avec réserve dans le présent aménagement). Il présente une dynamique assez surprenante et s'il est encore bien présent dans les régénérations issues de la tempête de 1999, on le trouve également sous forme de taillis où il joue un rôle cultural indéniable. Par le passé il a donné de très bons produits, et si le contexte du changement climatique ne lui semble pas propice, nous n'avons aucun élément scientifique ou étude devant amener le forestier à ne pas maintenir sa culture dans les stations qui lui sont favorables. Une sylviculture dynamique en mélange avec d'autres essences sera la condition de son maintien.

Le charme :

Si on le rencontre parfois dans la futaie, c'est sous la forme de taillis qu'il constitue l'une des essences d'accompagnement la plus représentative et la plus productive parmi les autres feuillus.

Les feuillus précieux :

Le merisier, l'alisier torminal, les érables plane et sycomore et le cormier sont des essences secondaires intéressantes sur les zones les plus riches de la chênaie pubescente ou sur les zones de production moyenne de la hêtraie mixte calcicole. Leur croissance est rapide et ils fructifient chaque année de manière assez importante.

Les autres feuillus :

L'érable champêtre, l'érable de Montpellier, le cornouiller et le noisetier sont les plus représentatifs. Ils sont utilisés en chauffage mais constituent un pourcentage important des peuplements situés dans les stations pauvres de la forêt. Le plus souvent traités en taillis, le noisetier en est souvent un bon indicateur.

Les résineux introduits de la fin des années cinquante jusqu'aux années soixante-dix sont globalement décevants. Ils donnent des résultats acceptables sur les zones à potentialités moyenne, et bonne. En revanche, sur les stations les plus pauvres, ils végètent ou sont sujets à de nombreuses attaques parasitaires ou maladies compromettant une production déjà faible.

- le pin sylvestre est naturellement présent à l'état disséminé et donne des produits de qualité acceptable
- les pins noirs (Calabre, Corse, Autriche) ont été abondamment introduits, avec des performances contrastées. Le pin laricio de Corse semble le plus adapté
- le pin maritime n'est pas en station. Les peuplements ont fait l'objet d'attaques parasitaires ou de chlorose
- les cèdres ont été utilisés en essence d'accompagnement ou en regarnis, puis en essence principale. La croissance est faible, mais ils ne connaissent pas de problème sanitaire
- le sapin de nordmann se comporte de manière assez comparable au cèdre mais on le trouve sur des stations plus riches
- le douglas donne de bons produits même si les conditions situationnelles lui semblent théoriquement défavorables : sols calcaires et superficiels. En moyenne, les premiers signes de dépérissement ou de jaunissement apparaissent entre 50 et 60 ans, ce qui est largement suffisant pour obtenir des produits de qualité

Essences principales	Familles de peuplements							%	Essences d'accompagnement
	Type I 500,82 ha	Type II 113,76 ha	Type III 627,73 ha	Type IV 415,88 ha	Type V 163,99 ha	Type VI 2083,42 ha	Type VII 664,66 ha		
Chênes caducifoliés	380,82	35	490,73	110	0	1 283,42	270,42	56	Hêtre, Feuillus divers
Feuillus précieux	80	45,76	70	160,88	0	192	50	13	Chênes caducifoliés Feuillus divers
Autres feuillus	40	32	67	140	3	596	320	26	Résineux divers
Résineux divers	0	1	0	5	160,99	12	24	5	Feuillus divers
TOTAL :	500,82	113,76	627,73	415,88	163,99	2 083,42	664,42	100	

B - Etat du renouvellement

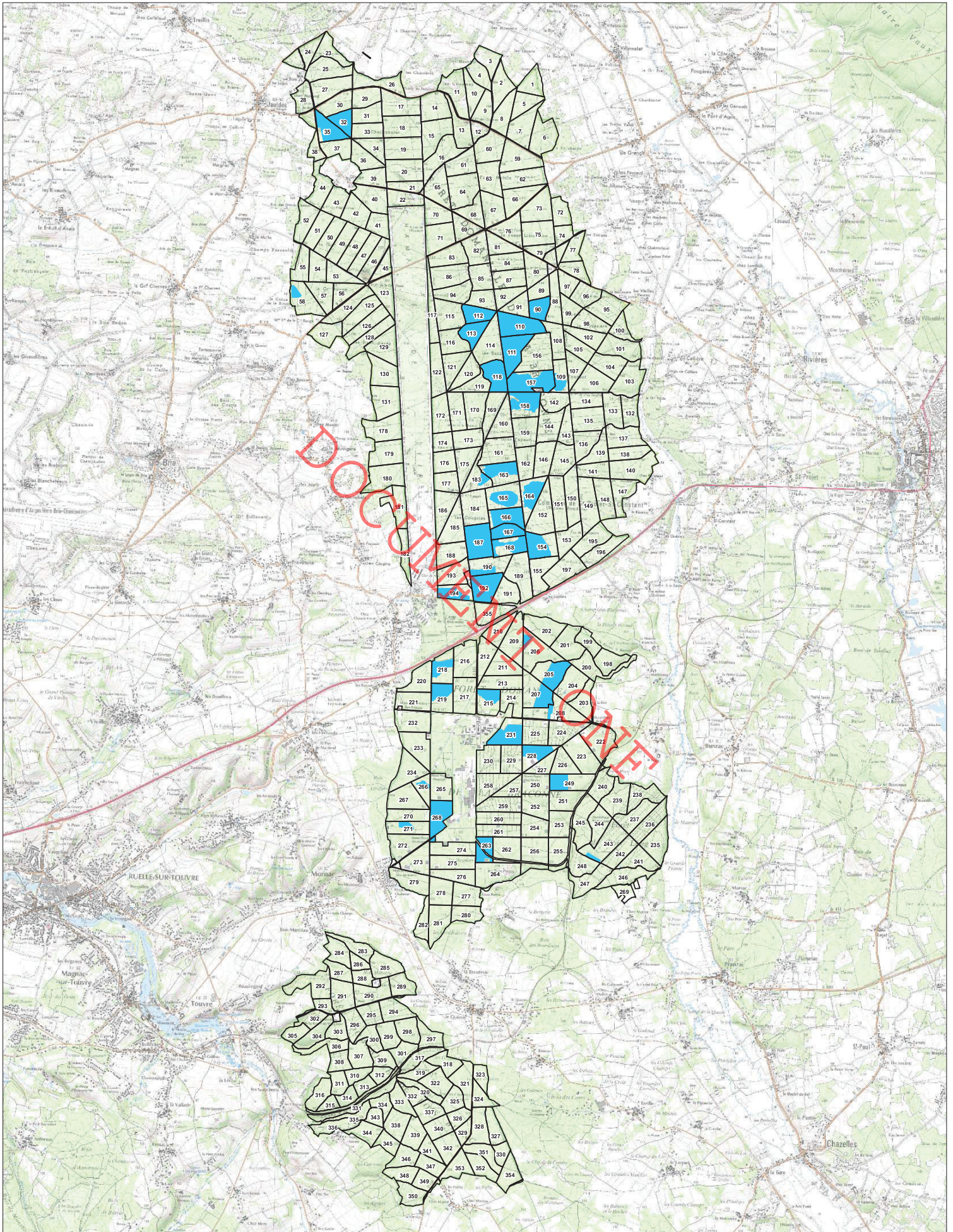
Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé : 513,04 ha

Le précédent aménagement d'une durée de 10 ans, a été réalisé après la tempête de 1999 (5 ans après), il a pris en compte les parcelles déjà traitées par le service gestionnaire (parcelles terminées) et a défini les parcelles à terminer. L'effort de régénération était réparti comme suit :

Etat de la régénération	Parcelles concernées	Surface totale
Régénération terminée	72, 79 p, 84 p, 88 p, 95 p, 98 p, 101 p, 102 p, 105 p, 108, 109 p, 137, 138, 152, 153, 155 p, 156 p, 159 p, 160 p, 161 p, 162, 169, 183 p, 211 p, 223 p, 226 p, 227 p, 234 p, 247 p, 248 p, 252 p, 254 p, 260, 261, 266 p, 267 p, 280 p, 326 p.	173,72 ha
Régénération à terminer	32, 35, 58 p, 90, 110, 111, 112, 113, 118, 154, 157 p, 158 p, 163 p, 164 p, 165 p, 166 p, 167, 168 p, 187, 190 p, 192, 194 p, 205 p, 206 p, 207 p, 208 p, 215 p, 218 p, 219 p, 228 p, 231 p, 243 p, 249 p, 263, 268, 271 p.	339,32 ha
Total	69 unités	513,04 ha

L'ensemble du groupe de régénération a été réalisé lors de la période de l'aménagement précédent. Les parcelles ou parties de parcelles concernées sont classées dans les peuplements de futaies feuillues 0/20 ans (régénération potentialité forte et régénération potentialité moyenne). Ces peuplements sont suivis dans la base de données régénération (BDR).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en Sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	513,04	Voir cartes et tableaux des classes d'âges et des types de peuplements pour les parcelles du tableau précédent
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	Aucune parcelle
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	La reconstitution a été entièrement obtenue par régénération naturelle
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé	513,04	Voir cartes et tableaux des classes d'âges et des types de peuplements



Pour les feuillus, le renouvellement naturel de la forêt n'a pas posé de problème majeur, malgré un déficit marqué de semenciers sur certaines zones.

Pour le chêne, on peut compter sur des glandées partielles chaque année, même s'ils sont sensibles aux gelées tardives.

Le hêtre fructifie abondamment pratiquement chaque année. Les autres feuillus fructifient eux aussi de manière prolifique.

Il n'a pas été fait recours à la régénération artificielle.

La composition en essence de la régénération n'est pas le résultat d'un choix avant la mise en régénération. Ce n'est qu'une fois la régénération naturelle formée après la tempête, et lors de la réalisation des premiers travaux de dégagement que l'on a travaillé au profit de certaines essences.

D'une manière générale les chênes caducifoliés ont été favorisés sur l'ensemble des régénérations. Le hêtre est l'essence objectif localement uniquement lorsque le chêne n'est pas présent et essentiellement dans les zones à potentialité moyenne. Les essences nobles habituelles (merisier, alisier, érables) ont été choisies comme essence d'accompagnement dans les zones à chêne prépondérant. En l'absence de chêne et de hêtre ces essences nobles constituent l'étage dominant.

La quasi totalité des itinéraires de régénération de la BDR sont des itinéraires « chêne » pour les peuplements feuillus.

Composition de la régénération	Régé terminée du précédent aménagement	Régé à terminer du précédent aménagement
chênes caducifoliés (sessile, pubescent et pédonculé). xCHXx ou xCHEx	113,47	305,52
hêtre. xHETx	0	0
Autres feuillus de production. xA/Fx	60,25	33,08
TOTAL	173,72	339,32

Le tableau précédent est extrapolé de la description et de la carte des peuplements. En complément, l'analyse de la BDR permet d'établir le tableau suivant :

Stock de régénération par essences				
Essences	Classe 1 régénération entamée sans semis (ha)	Classe 2 hauteur semis < 80 cm (ha)	Classe 3 hauteur semis comprise entre 80 cm et 3 m (ha)	Observations
Chêne	0	8	297,52	
A.F	0	0	15	18,80 en classe 4
Total	0	8	312,52	

👁 Le tableau récapitulatif qui regroupe l'ensemble des données techniques de l'aménagement en annexe n° 8

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Suite à la réunion d'aménagement du 15/11/2012, il a été décidé de réaliser deux types d'inventaire :

- pour les résineux le tableau suivant a été retenu :

Parcelles résineuses et essence concernée	Inventaire retenu
Bloc pin laricio de Bois blanc : parcelles 298, 299, 301, 307, 309 à 311	Répartition d'une trentaine de points d'inventaire statistique classique (par tige sur un rayon défini : essence et diamètre) avec prise de hauteur une placette sur 2. (3 ^{ème} plus gros arbre de la parcelle)
Parcelle 287	Inventaire 1 point/ha
Parcelles 284 et 289	Surface insuffisante On programmera la récolte de ces peuplements à l'aménagement
Parcelles 151 et 153 : cèdre	Répartir 10 à 15 points et prendre la hauteur une placette sur 2.
Parcelle 175 : douglas et pins	Inventaire statistique 1pt/ha et prendre la hauteur une placette sur 2.

68 points d'inventaire ont été inventoriés selon la méthode des placettes à surface fixe de 10 ares (rayon de 17,84 m).

Prise du diamètre et de l'essence par arbre situé dans la placette (diamètre précomptable de 15 cm).

La hauteur dominante est prise sur le 3^{ème} plus gros de la placette.

- pour les feuillus

Seul le type « taillis exploitable avec réserves » a fait l'objet d'un inventaire, si ce peuplement n'avait pas fait l'objet de prise de données lors de l'aménagement précédent.

455 points ont été inventoriés selon la méthode des placettes à surface fixe de 10 ares (rayon de 17,84 m).

Prise du diamètre et de l'essence (sans distinction des chênes et sans la notion de qualité) par arbre situé dans la placette (diamètre précomptable de 20 cm).

La hauteur dominante est prise sur le 3^{ème} plus gros de la placette.

Pour le taillis :

L'essence dominante du taillis avec 3 choix, charme, chêne ou morts bois calcicoles.

Volume du taillis en trois classes.

La futaie régulière de chêne n'a pas fait l'objet d'inventaire car il n'y a aucun peuplement ayant atteint ou devant atteindre les critères d'exploitabilité durant la durée du présent aménagement.

Le taillis simple n'a pas fait l'objet d'inventaire.

👁 en annexe n° 4 les cartes et résultats synthétique des inventaires. Les données détaillées collectées sont archivées dans le système d'information

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Pour les peuplements feuillus de taillis avec réserve et uniquement pour les arbres de futaie.

Essences		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	Total
Chênes	nbre /ha	37,10	23,63	11,41	8,04	6,42	3,74	2,04	0,84	0,51	0,22	0,22	0,09	0,02	0,04	94,32
	G (m ² /ha)	1,17	1,16	0,81	0,77	0,81	0,59	0,40	0,20	0,14	0,07	0,08	0,04	0,01	0,02	6,27
Hêtre	nbre /ha	0,90	0,51	0,15	0,11	0,09	0,02	0,00	0,02	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	1,84
	G (m ² /ha)	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,11
Charme	nbre /ha	1,19	0,62	0,29	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,21
	G (m ² /ha)	0,04	0,03	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10
AF Prod.	nbre /ha	0,44	0,13	0,07	0,02	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,73
	G (m ² /ha)	0,01	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Erable Champêtre	nbre /ha	1,91	0,42	0,20	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,62
	G (m ² /ha)	0,06	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11
Erable Montpelier	nbre /ha	2,09	1,08	0,62	0,40	0,18	0,15	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,56
	G (m ² /ha)	0,07	0,05	0,04	0,04	0,02	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,25
TOTAL	nbre /ha	43,63	26,39	12,74	8,77	6,76	3,91	2,08	0,86	0,53	0,22	0,24	0,09	0,02	0,04	106,28
	G (m²/ha)	1,38	1,29	0,91	0,84	0,85	0,61	0,41	0,21	0,15	0,07	0,09	0,04	0,01	0,02	6,88
Erreur relative (%) sur surface terrière totale																31 %

Ces résultats synthétiques pour les peuplements de taillis avec réserves (taillis exploitable) feuillus mettent en évidence la prédominance des chênes, le faible niveau faible de surface terrière moyenne des peuplements avec une tendance à la régularisation en petit bois ou bois moyen. Le taillis présent est en moyenne à un niveau de 100 à 120 m³/ha.

Pour les peuplements résineux

Essences		10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	Total
Douglas	nbre /ha	0,00	0,00	7,06	9,26	10,00	2,21	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,68
	G (m ² /ha)	0,00	0,00	0,22	0,45	0,71	0,21	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,61
Cèdre	nbre /ha	0,00	1,03	12,06	5,74	1,62	0,00	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,60
	G (m ² /ha)	0,00	0,02	0,38	0,28	0,11	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81
Pin laricio	nbre /ha	0,59	1,76	38,38	17,79	6,18	1,32	0,59	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,76
	G (m ² /ha)	0,00	0,03	1,21	0,87	0,44	0,13	0,07	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,78
Pin sylvestre	nbre /ha	0,00	2,21	1,91	1,03	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,39
	G (m ² /ha)	0,00	0,04	0,06	0,05	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Pin noir d'Autriche	nbre /ha	16,91	5,00	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,65
	G (m ² /ha)	0,00	0,00	0,53	0,25	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,83
Pin maritime	nbre /ha	0,00	0,00	0,74	1,76	1,32	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,11
	G (m ² /ha)	0,00	0,00	0,02	0,09	0,09	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,23
Autres résineux	nbre /ha	0,00	0,59	5,88	4,41	0,59	0,15	0,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,91
	G (m ² /ha)	0,00	0,01	0,18	0,22	0,04	0,01	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,49
TOTAL	nbre /ha	17,5	10,59	66,77	39,99	20,15	3,97	1,18	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158,1
	G (m²/ha)	0,00	0,10	2,86	2,30	1,57	0,40	0,13	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,38
Erreur relative (%) sur surface terrière totale																64 %

Ces résultats synthétiques pour les peuplements résineux mettent en évidence une très faible surface terrière moyenne. Ces résultats sont à pondérer par une erreur relative importante, et également par une présence forte de feuillus : soit dans l'étage dominant en arbre de futaie (chêne principalement et également hêtre).

👁 en annexe n° 4 les cartes et résultats synthétique des inventaires

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Lors du précédent aménagement des relevés de surface terrière par catégorie (PB, BM et GB) avaient été réalisés dans les parcelles du groupe irrégulier. Ces données ont été intégrées avec une actualisation. La surface terrière a été augmentée de 2,2 m² pour tenir compte de l'accroissement. Deux parcelles ont fait l'objet des mêmes prises de données pour vérifier la cohérence de cette actualisation. L'absence de placettes permanentes ne permet pas avec certitude de faire les relevés aux endroits identiques, la géolocalisation d'un GPS ayant une incertitude importante en milieu forestier.

Les données actualisées ont été intégrées pour élaborer la carte des surfaces terrières par placette (annexe n° 4 b).

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

Bien qu'une partie des peuplements réguliers feuillus puissent receler des chênes de qualité élevée, ceux-ci sont encore jeunes (classes d'âges de 20 à 120 ans). Aucun relevé n'a été réalisé.

DOCUMENT ONE

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	90,90	645,39	3 282,89	587,50	4 606,68

👁 La carte des enjeux de production ligneuse page 12

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

L'estimation des productions par essence en m³/ha/an reste une estimation à dire d'expert :

- les données issues de l'IFN sont soit inutilisables car non pertinentes en forêt domaniale, soit inexistantes pour la dernière campagne de relevés (effets de la tempête de 1999).
- il n'y a pas de placettes permanentes ni de forêts de référence.
- les comparaisons d'inventaires sont limitées à de petites surfaces (protocoles différents et références différentes). Les comparaisons réalisées sur une petite partie de la forêt confortent les productions estimées sans les affiner.

Essence (facultatif)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Chêne forte potentialité	6
A.F forte potentialité	6
Chêne potentialité moyenne	4
A.F potentialité moyenne	5
Résineux potentialité moyenne	5
Chêne faible potentialité	3
A.F faible potentialité	3
Résineux faible potentialité	3
Moyenne	4

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Les objectifs du précédent aménagement étaient :

- de faire un bilan de la tempête de 1999,
- de proposer un état d'assiette et un programme de travaux compatibles avec les choix techniques affirmés après ce phénomène climatique exceptionnel.

Les inventaires réalisés ont servi à procéder au classement dans les différents groupes de gestion et à définir les parcelles qui n'auraient pas de passage pendant la durée de l'aménagement. Les données recueillies ne permettaient pas d'estimer le volume à prélever. Ainsi les volumes mentionnés, y compris dans le groupe de régénération, relevaient d'estimation à dire d'expert.

Les volumes prévus étaient évalués à partir des données suivantes :

- pour le groupe de régénération, prélèvement de 10 m³/ha dans les parcelles à terminer (339 ha)
- pour le groupe d'amélioration feuillu à forte potentialité, 4 m³/ha/an
- pour le groupe d'amélioration feuillu à faible potentialité et pour le groupe irrégulier 1 m³/ha/an
- pour les résineux, dont une partie devait être récoltée totalement en laissant les feuillus en place comme peuplement restant : 1/3 du volume présent qui varie de 100 à 250 m³/ha

Volumes commerciaux récoltés													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre (Ici Résineux)		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement													
3 390	4 300	8 000	7 260	8 648	11 400	18 192	8 385	10%	3%	41 168	31 345	14 266	
											Ecart		
											- 9 823	- 23 %	
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
1,2	1,6	1,8	1,7	1	1,3	7,9	3,7	10%	3%	1,15	0,85	-	

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

La forêt a subi deux phénomènes climatiques destructeurs : une tornade en 1983 et une tempête en décembre 1999. Ces deux événements ont particulièrement touché les peuplements situés sur les zones les plus riches du massif. Les années suivant la tempête ont été des années de coupes soutenues pour récolter les peuplements abattus et résiduels ayant le plus de valeur. L'aménagement de 2005 a de fait établi les récoltes finales sur les peuplements situés sur les zones les moins riches de la forêt. Les améliorations se sont faites sur des peuplements de faibles diamètres et pour partie vendues au titre des menus produits. Le groupe irrégulier a fait l'objet essentiellement d'ouverture de cloisonnements sans opération dans les réserves autre que des opérations sanitaires.

La différence de prélèvement provient des produits résineux. Le bilan montre un déficit de prélèvement résineux de 9 807 m³ et 1 684 m³ de prélèvement feuillu en plus.

Pour les résineux cette différence provient de quatre éléments :

- l'évaluation du prélèvement et du capital exploitable était difficile car ceux-ci étaient peu pénétrables soit par les destructions de la tempête soit par le fait que ces peuplements étaient sur le point de passer à la première éclaircie. Aucune évaluation précise n'avait par ailleurs été faite.
- la totalité de la surface des parcelles n'ont pas fait l'objet de l'extraction des résineux. Les cèdres de diamètre faible < 10 cm mais bien venant ont été conservés
- l'exploitation a fait l'objet de retard par le dépôt de bilan de l'entreprise ayant acheté les premières exploitations.
- une demande de résineux faible avec des prix très modique (0,15 €/m³) suite à la tempête Klaus.

Les deux derniers points ont augmenté le volume de bois sans valeur laissé en forêt.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt**

Il n'y a pas eu de bois de qualité exceptionnelle produit dans la forêt lors du précédent aménagement. Les parcelles âgées de chêne de haute qualité ont été détruites par les tempêtes, et les parcelles susceptibles de produire ces produits portent des peuplements âgés de moins de 120 ans.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	55,20	2,46	Oui	Bon	Non	Cynégétique
	empierreées	27,11			Bon	Non	Cynégétique
	terrain nat.	0			Bon	Non	Cynégétique
Routes publiques participant à la desserte		31,00			-	-	-
Pistes et sommières		101,36	2,19	Oui	Bon	Non	Cynégétique
Ancrages câbles		Nb : 0			Sans objet	Sans objet	Sans objet

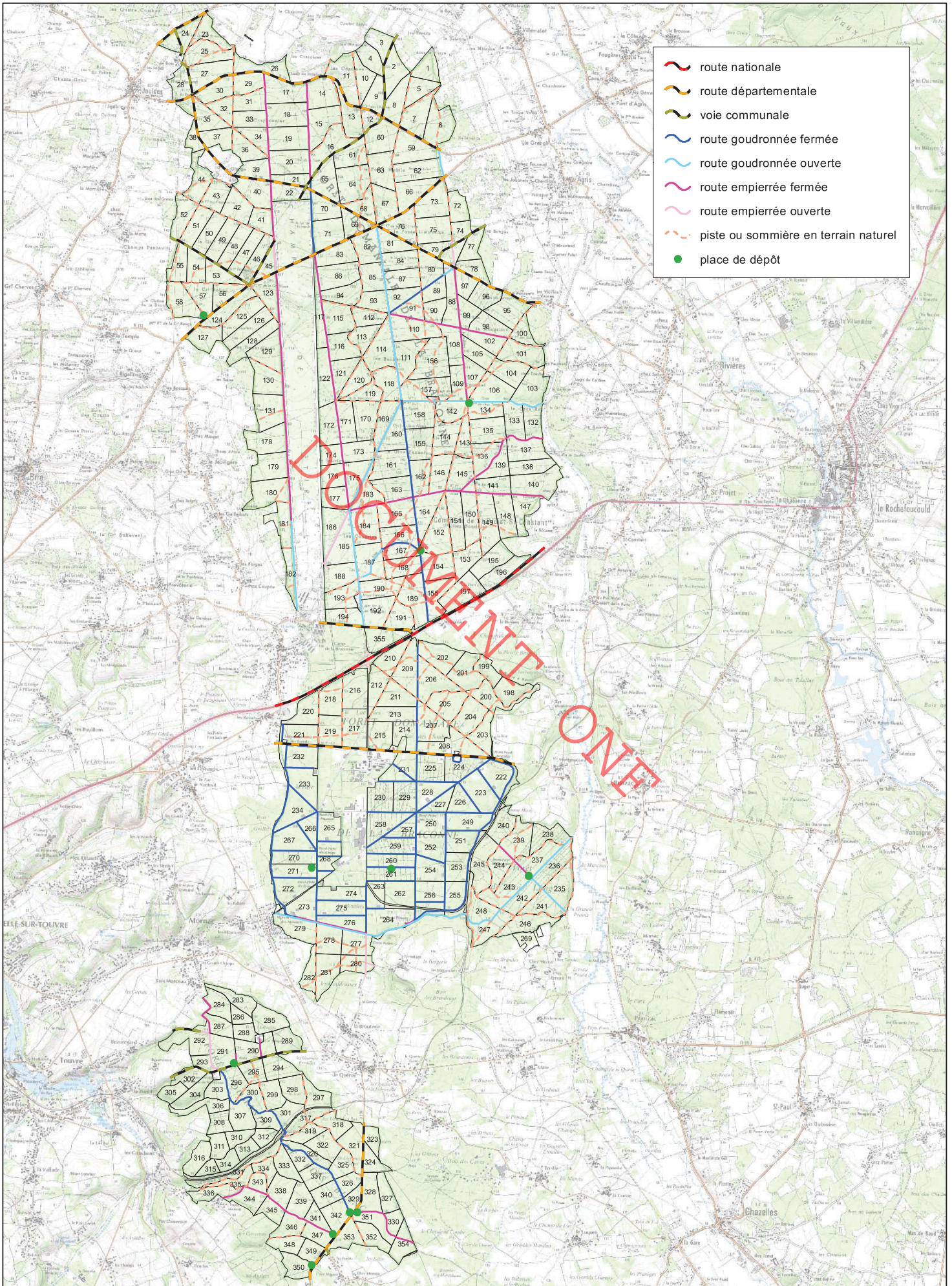
La forte proportion de routes revêtues est liée à l'utilisation militaire passée du site. L'ensemble du réseau (tous revêtements confondus) est en bon état. L'entretien régulier permettra de conserver ce réseau sans dépense trop importante.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Il n'existe pas de difficulté ou de manque de desserte sur le massif. La création de deux places de dépôt le long de la route départementale D88 est à envisager pour améliorer le stockage des bois pour leurs enlèvements.

Une étude sur le schéma de desserte est actuellement en cours.

 La carte des infrastructures ci-contre



1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		0	4 368,33	238,35	4 606,68 ha

👁 La carte des enjeux écologiques page 12

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0	-	-
Cœur de parc national	0	-	-
Réserves naturelles nationales	0	-	-
Réserves naturelles régionales	0	-	-
Réserve biologique intégrale	0	-	-
Réserve biologique dirigée	0	-	-
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0	-	-
Zones humides stratégiques	0	-	-
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0	-	-
Parc naturel régional	0	-	-
Natura 2000 Habitats (ZSC)	4 482,40	FR5400406	DOCOB validé
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0	-	-
ZNIEFF de type I	4 594,46	La Braconnie - 540004553 Bois-Blanc - 540003219	-
ZNIEFF de type 2	4 594,33	FR540120104	-

👁 Carte des statuts de protection réglementaire ci-contre

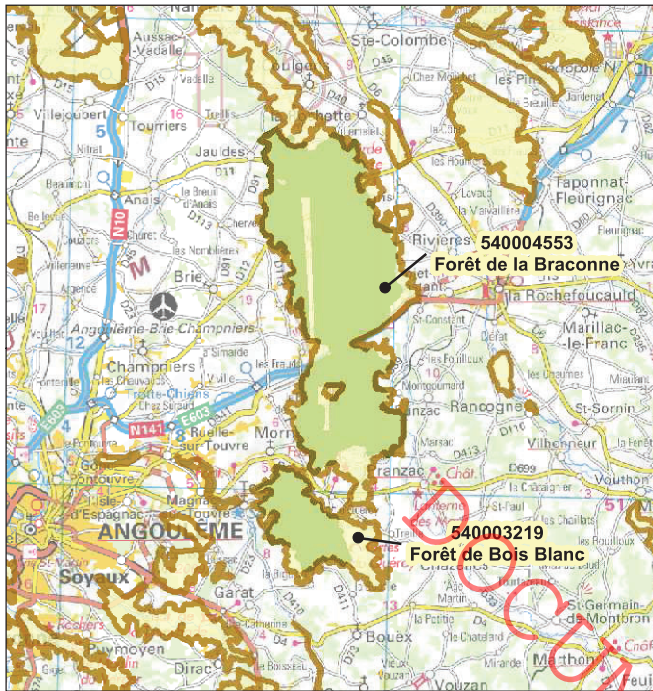
- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Pour les espèces végétales invasives la seule mention connue ou répertoriée sur le massif forestier est celle de la fiche n° 2.1 "Préservation des forêts de ravin" page 179 du Docob. Les auteurs ont noté la présence d'Hélianthes. Il s'agit certainement d'une erreur, les auteurs ayant sûrement voulu écrire Ailante. Si cette espèce est présente dans les habitats d'intérêt communautaire, les recommandations de la fiche seront mises en œuvre.

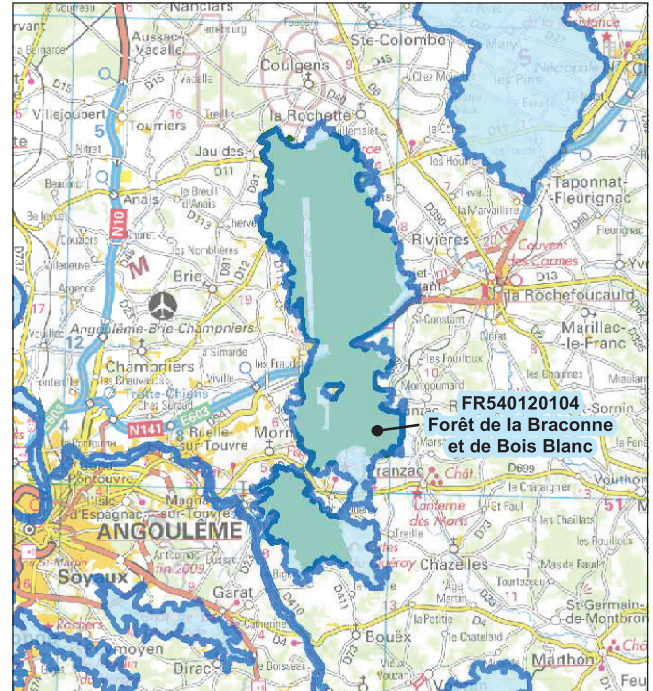
Pour les espèces animales, le sanglier doit être maintenu dans des effectifs bas, compatibles en outre avec les activités humaines. Cf. Cynégétique § 2.5.4.



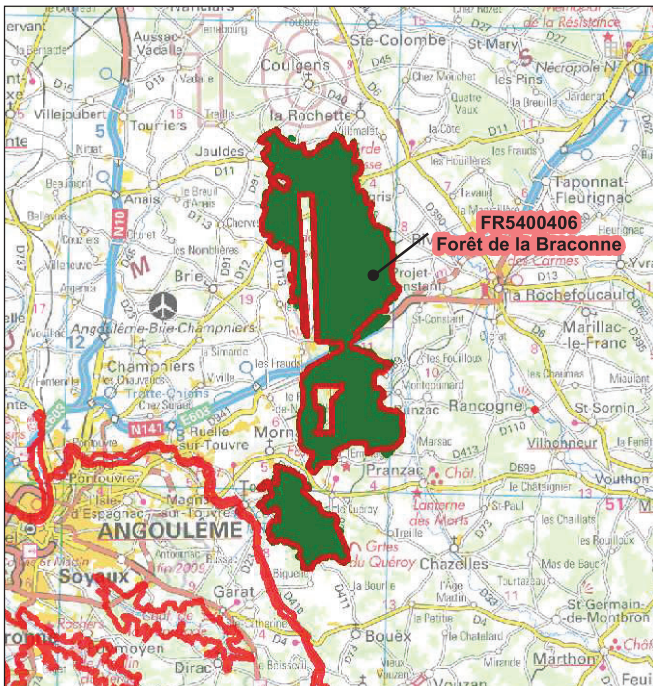
ZNIEFF1



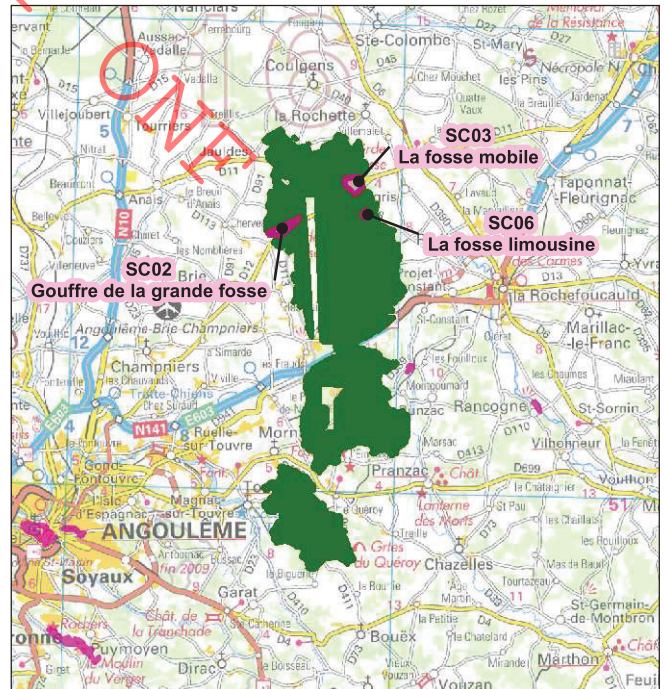
ZNIEFF2



Site d'Importance Communautaire
Zone Spéciale de Conservation



Site classé



1:300 000

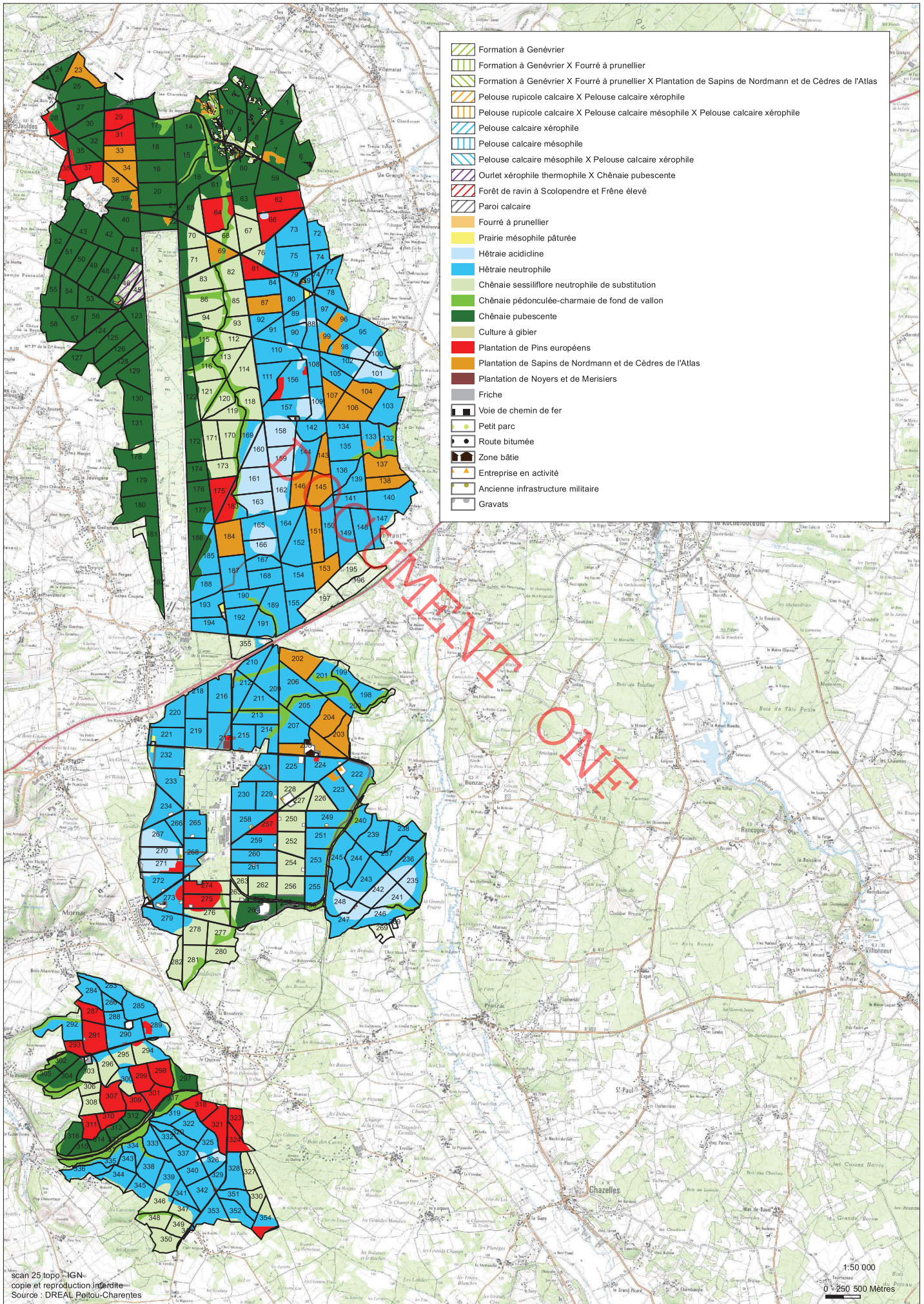
- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les inventaires et études réalisées dans le cadre du Docob ne font pas référence à des espèces végétales prioritaires dans les habitats naturels communs de la forêt.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Moscaticeline	Chênaie-charmaie de fond de vallon	Porter à connaissance des intervenants (ouvriers forestiers et exploitants) des zones interdites aux engins et piétinement.	OUI
Laîche digitée			OUI
Jonquille des bois			OUI
Millepertuis androsène	Hêtraie acidiphile		OUI
Laser à feuilles larges	Ourllet thermophile		OUI
Faune remarquable			
Busard Saint-Martin	P156	Exploitation et travaux forestier hors période de reproduction autour des aires reconnues	OUI
Milan noir	Le massif forestier		OUI
Bondrée apivore	Le massif forestier		OUI
Circaète Jean-le-Blanc	Le massif forestier		OUI
Engoulevent d'Europe	Classe d'âge 0/20 ans	Précautions particulières dans les interventions du 15/04 au 15/08	OUI
Pic mar	Le massif forestier	Maintien d'arbres morts et dépérissants.	OUI
Pic noir	Le massif forestier	Maintien d'arbres morts et dépérissants.	OUI
Pouillot de Bonelli	Ouest de la zone industrielle du camp de la Braconne	Pas d'intervention sylvicole du 15/04 au 15/08	OUI
Chiroptères 8 espèces	Cavités et massif forestier	Raison principale du classement Natura 2000 Application des fiches, maintien d'arbres à cavités et zones d'exploitation limitée autour des cavités	OUI
Bachante (papillon)	Nord de la fosse limousine	Travaux des lisières, maintien des milieux herbeux et des clairières ombragées.	OUI
L'azuré du serpolet	Ancienne voie ferrés du camp américain		OUI

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Pelouse rupicole calcaire	Oui	6110-1	34.11	Forte, coupe des ligneux, débardage adapté, pas de stockage	0,10 ha
Pelouse calcaire mésophile	Oui	6210-12	34.322H		1,55 ha
Forêt de ravin à scolopendre	Oui	9180-2	41.41	Forte, maintien d'arbres sénescents, morts ou à cavités.	0,63 ha
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Paroi calcaire	Non	8210-9	62.1	Forte, pas de conséquence.	0,32 ha
Pelouse calcaire xérophile	Non	6210-26	34.332 ^E	Forte, coupe des ligneux, débardage adapté, pas de stockage	1,91 ha
Ourllet xérophile thermophile	Non	6210	34.41	Moyenne, pas de conséquence.	16,28 ha
Formation à genévrier	Non	5130-2	31.881	Forte, maintien des fourrés à genévriers débardage adapté, pas de stockage	21,75 ha
Grotte et cavité non exploitées par le tourisme	Non	8310	65.4	Forte, pas de conséquence.	Sans objet



- Formation à Genévrier
- Formation à Genévrier X Fourré à prunellier
- Formation à Genévrier X Fourré à prunellier X Plantation de Sapins de Nordmann et de Cèdres de l'Atlas
- Pelouse rupicole calcaire X Pelouse calcaire xérophile
- Pelouse rupicole calcaire X Pelouse calcaire mésophile X Pelouse calcaire xérophile
- Pelouse calcaire xérophile
- Pelouse calcaire mésophile
- Pelouse calcaire mésophile X Pelouse calcaire xérophile
- Ourlet xérophile thermophile X Chênaie pubescente
- Forêt de ravin à Scolopendre et Frêne élevé
- Paroi calcaire
- Fourré à prunellier
- Prairie mésophile pâturée
- Hêtraie acidiphile
- Hêtraie neutrophile
- Chênaie sessiliflore neutrophile de substitution
- Chênaie pédonculée-charmaie de fond de vallon
- Chênaie pubescente
- Culture à gibier
- Plantation de Pins européens
- Plantation de Sapins de Nordmann et de Cèdres de l'Atlas
- Plantation de Noyers et de Merisiers
- Friche
- Voie de chemin de fer
- Petit parc
- Route bitumée
- Zone bâtie
- Entreprise en activité
- Ancienne infrastructure militaire
- Gravats

DRAFT

👁 Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire ci-contre

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		3 700,52	272,52	633,64	4 606,68

👁 La carte des enjeux de la fonction sociale page 12

A - Accueil et paysage

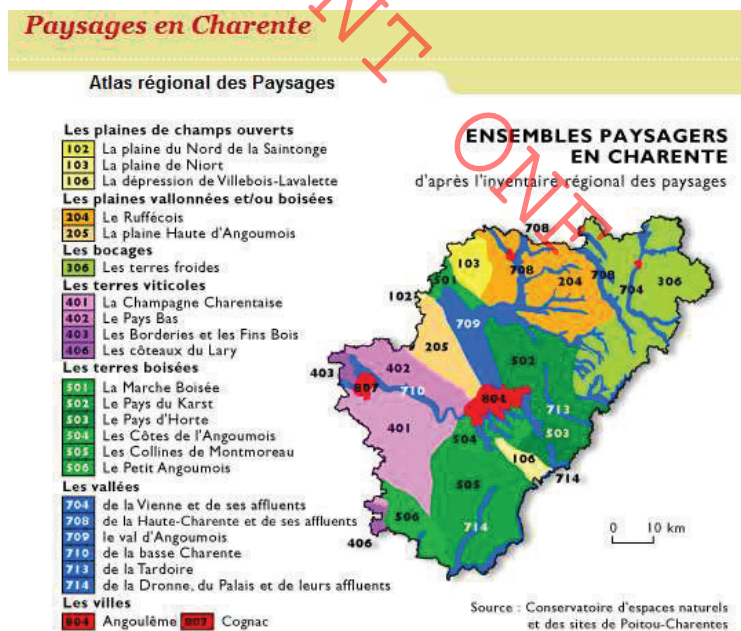
- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Il n'y a pas d'étude paysagère existante ou en cours d'élaboration.

Il n'y a pas de schéma d'accueil du public pour ce site.

Il y a un atlas régional des paysages. Cet atlas provient d'un inventaire des paysages élaborés entre 1997 et 1999. De ce travail, un guide édité par le CREN est consultable (Guide du paysage en Poitou-Charentes). Des fiches par ensembles paysagers (voir carte ci-dessous), plus précises viennent compléter ce guide et sont disponibles sur internet. Toutes les fiches ne sont pas disponibles mais des mises à jour sont effectuées régulièrement. Pour le massif de La Braconne, une fiche est disponible actuellement :

- Le pays du karst n° 502 (👁 l'annexe n° 5)



Il n'y a pas de plan de circulation, celui-ci est à l'étude au moment de la rédaction du présent plan de gestion.

Il n'y a pas d'espaces ou d'itinéraires inscrits au plan départemental PDIPR, aucune convention n'est signée entre l'ONF et le Conseil Général. Les sentiers, itinéraires de promenade et de randonnée font l'objet de conventions avec les communes ou la communauté de communes Braconne et Charente.

Un PDESI est actuellement en cours d'élaboration. Le recensement des ESI est en cours.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Le massif forestier comporte deux entités. Elles s'étendent selon un axe Nord-Sud sur 18 km, pour une moyenne de 4 km de large. C'est un plateau de type karstique qui s'élève insensiblement vers le Nord-Est pour atteindre cent soixante-dix mètres d'altitude.

Trois buttes s'élèvent et cassent la monotonie apparente du plateau (le Gros Fayant, la Faye et Bois Long).

De nombreuses combes cisailent le plateau dont la plus importante est La Grande Combe. Elle serpente sur près de 6 km du Sud au Nord jusqu'à la rivière du Bandiat.

Bien que l'eau soit très peu présente en surface, un complexe réseau de rivières souterraines, façonne le paysage de surface avec ses gouffres, fosses, grottes, combes, avens, pertes aux noms évocateurs et porteurs de mythes et légendes (Aven du four du diable, trou qui fume, fosse de la femme morte, diaclase de l'oubli, etc.).

Ce lieu suscite des émotions et réveille l'imaginaire. La forêt prend ici une importance particulière puisqu'elle constitue le seul massif d'importance de la zone.

La fréquentation y est importante sur les sites aménagés aussi bien par un public local et rural que par une population urbaine venant de l'agglomération d'Angoulême. Aucune étude quantitative ou qualitative n'a été réalisée.

- **Description succincte des équipements structurants**

Les équipements et projets sont réalisés en concertation et sous financement du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de Braconne et Bois-Blanc (S.M.E.T.) :

- aires de repos, plus d'une trentaine aménagées avec tables, bancs, panneaux éducatifs etc.
- plus de 130 km de sentiers pédestres et sportifs
- mise en sécurité et accueil autour des fosses principales (Grande Fosse, Fosse Limousine)

Tous ces équipements sont organisés autour de Trois pôles principaux :

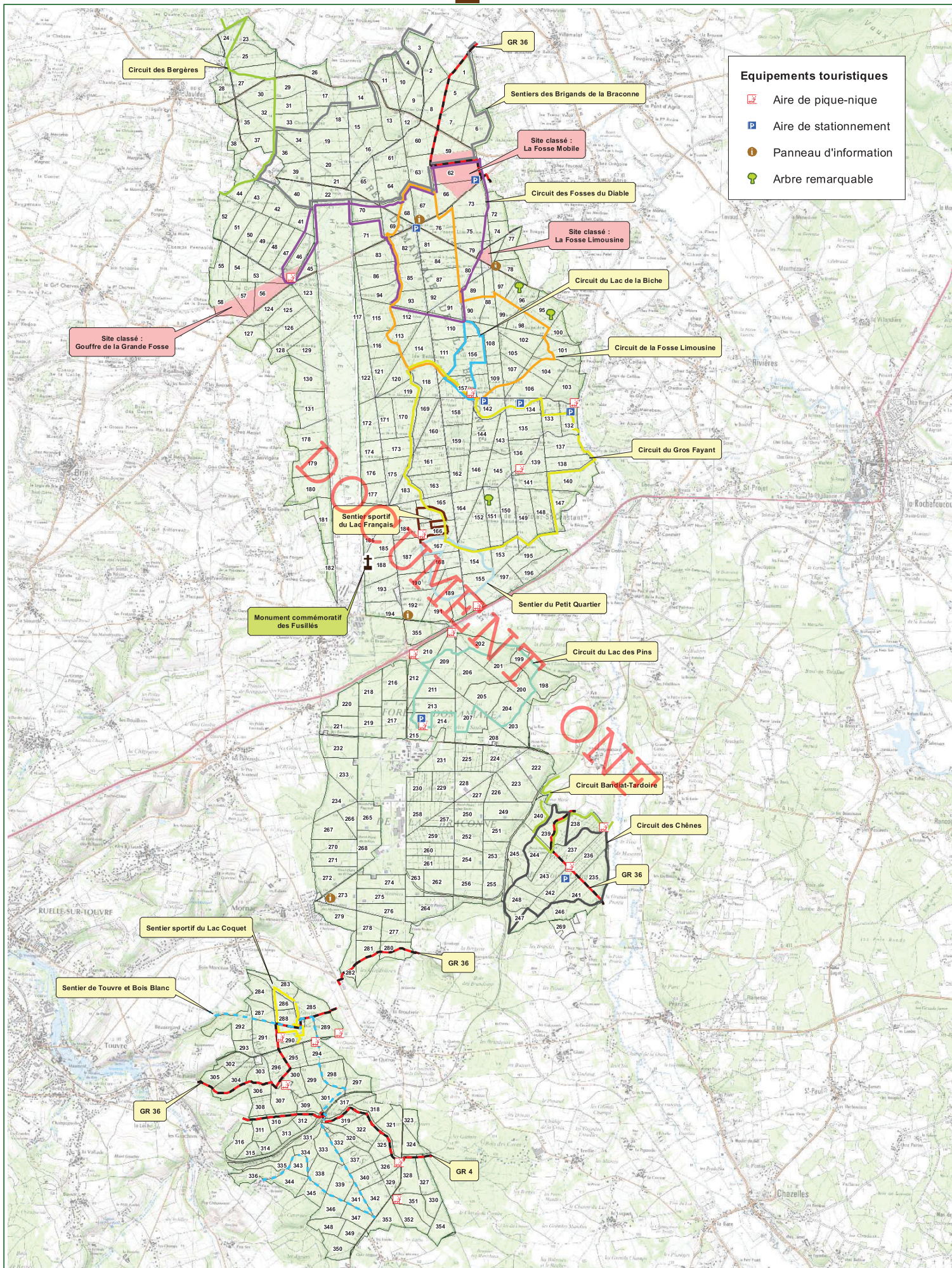
- la Grande fosse (au Nord de La Braconne)
- le sentier sportif du Lac Français et ses nombreux parkings (au centre de La Braconne)
- les équipements du Lac Coquet (au Nord de Bois-Blanc)

👁️ la carte des équipements touristiques (aires d'accueil, sentiers)

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages**

La collaboration avec le Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de Braconne et Bois-Blanc (S.M.E.T.) qui existe depuis une trentaine d'années constitue l'épine dorsale de l'équipement pour l'accueil du public de ce massif. Les implantations d'équipement sont de qualité, intégrées aux milieux naturels et en bon état. Le risque le plus important est constitué par des projets tendant à valoriser économiquement les fosses et gouffres remarquables. Aussi légitime que soit cette démarche de la part d'acteurs économiques locaux, la prise en compte de la faune inféodée à ces milieux devra impérativement être intégrée dans la réalisation d'éventuels projets (date d'ouverture permettant l'hivernage des chauves-souris, etc.).

La forêt a été profondément défigurée par les tempêtes de 1983 et 1999. La reconstitution du couvert et les actions prévues dans le cadre de cet aménagement contribueront à la restauration progressive du paysage forestier.



Equipements touristiques

- Aire de pique-nique
- Aire de stationnement
- Panneau d'information
- Arbre remarquable

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	27,34	La Grande Fosse	Monument naturel	Maintien du paysage.
	33,19	La Fosse Mobile		
	3,07	La Fosse Limousine		
Site inscrit	0			
Monuments historiques	0			
Forêt de protection pour le bien-être des populations	0			

👁️ l'annexe n° 6 extrait d'un texte sur le classement des fosses de La Braconne par Mr l'Inspecteur Régional des sites de Poitou-Charentes

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Les fosses (Grande Fosse, Limousine, Mobile)	Site naturel classé	Forte	Néant
Site du « Lac » Français	Équipements favorisant une activité sportive, pédestre ou de découverte	Forte	Néant
Site du « Lac » Coquet		Forte	Néant
Forêt	Sentiers aménagés. Parkings à proximité	Moyenne	Néant
Forêt	Equipements légers (tables & bancs)	Moyenne	Néant

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Forêt	Sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté
Site du « Lac » Français	Parcours sportif, aires pique-nique aires de stationnement, sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté
Site du « Lac » Coquet	Parcours sportif, aires pique-nique aires de stationnement, sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté
Site du Gros Fayant	Aires de stationnement, aires pique-nique, sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté
La Grande Fosse	Aires de stationnement, aires pique-nique, sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté
Bois Long	Aires de stationnement, aires pique-nique, sentiers	Faible impact - Pas de conflit	Bon état - adapté

- **Sensibilités paysagères**

L'intérêt social pour le paysage ne cesse de s'affirmer. Un lieu offert à la vue d'un observateur devient paysage parce qu'il suscite des émotions et réveille l'imaginaire. Le paysage est un révélateur d'une relation d'émotion entre le public et la nature.

La valeur d'un paysage n'est pas uniquement liée à son état à l'instant « t ». Son histoire et sa perception culturelle sont tout aussi importantes. La perception de personnes établies depuis longtemps peut être fort différente que celles venant passer quelques heures en ces lieux.

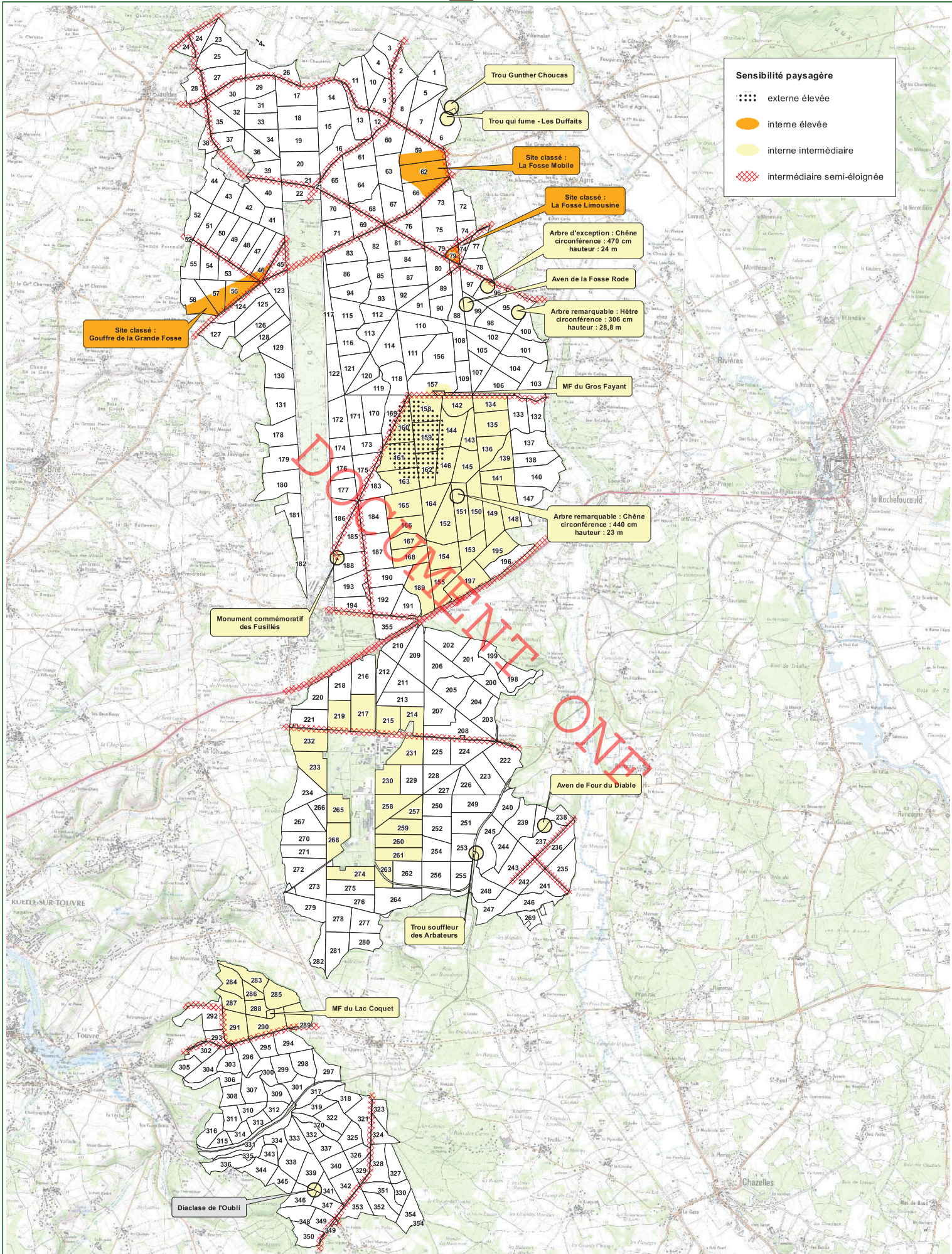
La forêt est devenue un élément de stabilité, changeant peu, contrairement aux terrains essentiellement urbains qui l'entourent.

La notion de « qualité paysagère » se décline selon des « sensibilités » que l'on peut identifier et décrire en quatre types :

- **La sensibilité interne.** Elle est liée essentiellement aux cheminements (sentiers), aux zones de pique-nique et de stationnement. Trois zones sont classées au titre des sites et des monuments naturels depuis le 1^{er} octobre 1934 et impliquent une obligation réglementaire de qualité paysagère autour de ces trois « monuments » :
 - La Fosse Limousine
 - La Fosse Mobile
 - La grande Fosse
- **La sensibilité semi éloignée.** Ce sont les vues sur la forêt depuis les axes de circulation à partir des véhicules en déplacement (voitures et vélos). Les abords de la route nationale N141 qui voit une circulation importante et en augmentation sont à surveiller particulièrement, sans pour autant oublier les autres voies.
- **La sensibilité externe.** Ce sont les paysages que présentent le bois depuis des points de vue extérieurs. Par sa situation géographique et topographique, seule la butte du Gros Fayant est visible de loin et de toutes les directions. Cette butte a largement souffert des effets de la tempête et présente une silhouette claire et très dentelée.
- **Les éléments remarquables.** Ils constituent les points forts du paysage. Ils prennent leur source dans les traces de présence humaine, les légendes, le relief, les vieux arbres ou l'eau. Ces éléments contribuent à créer « l'esprit » du lieu. Les éléments du relief karstiques regroupent tous ces éléments. Le massif a depuis longtemps fait l'objet d'une exploitation par l'homme.

On se reportera au guide « Approche paysagère des actions forestières » (CEMAGREF & ONF)

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Les Fosses Limousine et Mobile, la Grand Fosse	Sensibilité interne et éléments remarquables. Site classé
	Le Gros Fayant	Sensibilité externe. Butte visible de toutes les directions
Intermédiaire	Arbres remarquables, ex maisons forestières, monument des fusillés, éléments du relief karstique. Equipement du « lac » Coquet et Français, autour de la zone d'activité de La Braconne (SEM)	Sensibilité interne et éléments remarquables
	G.R. Routes nationales et départementales, routes forestières ouvertes	Sensibilité semi éloignée



Sensibilité paysagère

- ⋯⋯⋯ externe élevée
- interne élevée
- interne intermédiaire
- ⊘ intermédiaire semi-éloignée

Trois arbres ont des mesures hors du commun, ils sont indiqués sur la carte de sensibilité paysagère :

Parcelle 95 : Hêtre de 306 cm de circonférence et 28,8 m de hauteur

Parcelle 96 : Chêne de 470 cm de circonférence et 24 m de hauteur

Parcelle 151 : Chêne de 440 cm de circonférence et 23 m de hauteur

 la carte de sensibilité paysagère ci-contre

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Il n'y a pas de données ou d'études disponibles

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

La collaboration avec le Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de Braconnet et Bois-Blanc (S.M.E.T.) est une opportunité qui a montré son efficacité depuis de nombreuses années.

La création d'une charte forestière de territoire du Pays Horte et Tardoire avec des objectifs de mobilisation de bois en tant qu'énergie, chauffage ou industrie prioritaires face aux volets « stratégie tourisme » conforte le partenariat avec la S.M.E.T.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
De la TOUVRE	4606	Non	Oui	Oui	A.P du 19/12/1980 à Angoulême
De COULONGE	4606	Non	Non	Oui	A.P du 31/12/1976 à Angoulême et La Rochelle

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

La gestion forestière n'entraîne aucun dommage dans les périmètres éloignés ou rapprochés de ces deux captages. Pour le périmètre rapproché des sources de la Touvre, une attention particulière est à porter sur le dépôt sauvage d'immondices certes interdit mais possible. Dans le cas d'un dépôt, son enlèvement est une priorité.

 carte des captages d'eau potable et de leurs périmètres en annexe n° 7

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		4 606,68	0	0	4 606,68

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
Plan départemental de protection des forêts contre les incendies	4 606	A.P du 22 mars 2007	Lutte contre les feux de forêt	Massif à risque	Débroussaillage autour des bâtiments appartenant à l'Etat (mf) ou ONF

Suite à l'étude du PPFICI, l'arrêté préfectoral impacte la gestion sur deux points :

- le débroussaillage des constructions sur une profondeur de 50 m ainsi que les voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie. Cela concerne les maisons forestières et les bâtiments de l'ancien camp militaire américain loués.
- le débroussaillage le long des voies publiques ouvertes à la circulation (départementales, nationales et communales). Ces travaux sont à la charge du propriétaire (département, communes). La gestion forestière sera adaptée en conséquence.

- **Expertises réalisées**

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Etude des risques feux de forêts	Octobre 2006	Département 16	DDAF adaptation à la législation. Historique feu de forêt et analyses	Voir ci-dessus

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

Aléa	Caractéristiques dendrométriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Surface de peuplements par indice de maîtrise des aléas (IMA)				
		IMA nul (ha)	IMA faible (ha)	IMA moyen (ha)	IMA élevé (ha)	Surface totale (ha)
Feux de forêts	Feuillus diamètres > 15	23,00	175,15	614,58	3 793,95	4 606,68

L'aléa feux de forêt est bien contrôlé sur le massif

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Forêt constituée d'une mosaïque de stations liées aux phénomènes karstiques et fortement touchée par la tempête de 1999.</p> <p>Le traitement en futaie régulière donne des bons résultats dans les meilleures stations, même si les peuplements adultes ont été détruits par les tempêtes.</p> <p>La conversion en futaie régulière et les enrésinements sont un échec sur les stations à potentialité moyenne à médiocre. Le traitement en TSF récemment abandonné au profit de la conversion ou transformation en futaie régulière a fait ses preuves dans le passé, et paraît bien adapté au contexte stationnel et au marché du bois.</p>	<p>Trois traitements sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement régulier pour les zones les plus riches ou lorsque la diversité des stations permet la production dans des qualités bonnes et moyennes toutes essences confondues • Le retour au traitement en TSF pour les peuplements sur stations moyennes ou médiocres en conversion avant la tempête de 1999 et mis en attente ou en irrégulier dans le précédent aménagement. • Le traitement en taillis simple sur les sols les plus superficiels où aucune production de bois d'oeuvre n'est à espérer
Fonction écologique	
Site Natura 2000 sur l'ensemble du massif, l'ONF est l'animateur du Docob	Réalisation des actions avec un optimum de réussite. Réalisation de l'aménagement en concertation avec l'animateur
Présence d'espèces animales emblématiques	Prise en compte dans la gestion en complément du docob habitats. Continuité des vieux bois dans une forêt dévastée par les tempêtes par la mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et de sénescence
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Certaines zones de la forêt sont à considérer comme une forêt périurbaine	La forêt offre des équipements de qualité. La politique d'accueil est menée en collaboration depuis de nombreuses années avec la SMET qui regroupe les communes concernées
Risque d'antagonisme entre projets d'équipement des fosses ou autres éléments du relief karstique et habitats Natura 2000	Afficher les objectifs de gestion retenus
Protection contre les risques naturels	
Pas de risque naturel avéré	Evocation du PPF CI qui a une répercussion sur la gestion des bâtiments de l'ex base militaire américaine
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt : cynégétique, équilibre faune-forêt	
Population de l'espèce sanglier très importante dans les deux lots du sud du massif	Augmenter le niveau du prélèvement jusqu'à la suppression de clôtures qui maintiennent quasiment la population en forêt domaniale
L'espèce cerf est en phase de colonisation	Ne pas laisser l'espèce s'implanter sur le massif. Demande de bracelets pour le tir en conséquence

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 847,80	1 299,61
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		3 160,52
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	688,10	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie	1 979,88	
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<i>Sous-total : surface en sylviculture de production</i>		
Hors sylviculture de production	90,90	162,93
<i>Total : surface retenue pour la gestion</i>	<i>4 606,68</i>	<i>4 623,06</i>

Le choix des traitements du précédent aménagement était lié aux conditions et aux objectifs particuliers engendrés par la tempête de 1999. Le groupe irrégulier regroupait des parcelles hétérogènes permettant des passages en coupe tout en observant leur évolution après le phénomène tempétueux, qui avait entraîné une forte décapitalisation du massif.

Ce groupe irrégulier était en fait composé de peuplements très différents implantés dans des conditions stationnelles aux potentialités très différentes. Il a de fait été considéré comme un groupe d'attente et a uniquement fait l'objet d'implantation de cloisonnements d'exploitation pour pénétrer les parcelles et de coupes sanitaires.

L'évolution de ces peuplements et leur meilleure connaissance conduit à réorienter le choix des traitements, le traitement en futaie irrégulière apparaissant inadapté au contexte local. Les unités de gestion sont classées comme suit en fonction de leurs caractéristiques :

- **Taillis simple sur les stations les plus pauvres inaptés à toute production de bois d'œuvre.** Cela correspond en majorité à des peuplements de surfaces terrière < à 5 m²/ha (hors taillis)
- **Taillis sous futaie sur les stations de potentialité moyenne où on ne peut attendre qu'une production de bois d'œuvre de qualité médiocre à moyenne.** Cela correspond en majorité à des peuplements de surfaces terrière comprise entre 5 et 15 m²/ha (hors taillis)
- **Futaie régulière sur les meilleures stations et dans les peuplements réguliers ou régularisés.** Cela correspond en majorité à des régénérations ou de jeunes peuplements issus des tempêtes de 1983 et de 1999, ou des peuplements de surfaces terrière > 15 m²/ha (hors taillis)

Ces choix conduiront à une augmentation importante des récoltes en bois de chauffage dans un contexte où la demande est forte avec la proximité d'Angoulême dans une région très peu boisée.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

En feuillus, il n'y a pas de peuplement qui présente des signes importants de dépérissement ou d'inadaptation stationnelle indéniable. Le hêtre en limite de répartition en plaine est essentiellement présent en mélange et donne ponctuellement de bons produits. **L'essence objectif principale retenue dans les peuplements feuillus est le chêne sessile**, associé en fonction des contextes au hêtre, fruitiers et érables.

Pour les résineux l'ensemble des peuplements dépérissants a été exploité. Ces peuplements plantés dans les années soixante étaient situés sur les stations les plus pauvres du massif. Les essences concernées étaient des pins noirs aux origines incertaines et des pins maritimes. Au vu des résultats médiocres des enrésinements passés, il n'est pas prévu leur extension. Le cèdre paraît l'essence à favoriser lors de leur renouvellement, mais le contexte local paraît favorable à l'introduction d'espèces nouvelles à tester dans le cadre des changements climatiques.

Les critères retenus pour le chêne en futaie régulière sont :

- pour les peuplements réguliers de chêne à forte potentialité, les critères du guide de sylviculture de la chênaie atlantique.
- pour les peuplements réguliers de chêne sur stations moyenne à médiocre, les critères sont moins ambitieux et identiques à ceux retenus pour l'aménagement de la proche forêt domaniale d'Aulnay.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne sessile	Ilot de vieillissement	37,24	230	70-80	Autres chênes, hêtre, merisier, érables, alisiers, et charme.	Chênaie hêtraie. Chênaie charmaie
	Régulier Forte potentialité	1110,94	180	65-70		Hêtraie calcicole Chênaie pubescente
	Régulier Potentialité moyenne à médiocre	535,63	140	50 - 55		
	TSF	1 979,88	-	55 - 60		
Chêne et Feuillus divers	Taillis	688,10	40	15 - 20	Charme et noisetier	Chênaie pubescente
Douglas	Régulier	13,66	60	45	A.R	Hêtraie calcicole Chênaie pubescente
Pin laricio et pin noir	Régulier	94,74	60	40	A.R	
Cèdre	Régulier	55,59	100	45	A.R	
Total surface en sylviculture		4 515,78				

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

◆ Surface disponible (Sd)

Elle correspond à la surface des peuplements ayant atteint ou qui atteindront leurs critères d'exploitabilité avant la fin du présent aménagement forestier.

Pour les peuplements feuillus :

- 1 – Peuplements à forte potentialité :
 - surface occupée par les peuplements d'âge > à 180 ans : 0 ha
 - surface occupée par les peuplements âgés de 160 à 180 ans : 27,91 ha
 - 2 – Peuplement à potentialités moyennes :
 - surface occupée par les peuplements d'âge > à 140 ans : 0 ha
 - surface occupée par les peuplements âgés de 120 à 140 ans : 0 ha
- Total : 27,91 ha**

Sd feuillus = 27,91 ha

Pour les peuplements résineux :

- 1 - Douglas, pin laricio et pin noir
 - surface occupée par les peuplements d'âge > à 60 ans : 0 ha
 - surface occupée par les peuplements âgés de 40 à 60 ans : 61,89 ha
 - 2 - Cèdre
 - surface occupée par les peuplements d'âge > à 100 ans : 0 ha
 - surface occupée par les peuplements âgés de 80 à 100 ans : 0 ha
- Total : 61,89 ha**

Sd résineux = 61,89 ha

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	61,89 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	27,91 ha
Total	89,80 ha

◆ Contrainte de vieillissement (Sv)

En feuillus, la parcelle 280 est dans un état de dépérissement avancé et doit être considérée comme de durée de survie limitée.

Concernant les résineux, on considère de manière générale que les peuplements qui atteignent l'âge d'exploitabilité ont une durée de survie limitée. La parcelle 175 en douglas (13,66 ha) est considérée comme en limite de durée de survie en fin d'aménagement.

Pour cet aménagement : **Sv feuillus = 10,3 ha (parcelle n° 280) = 10,3 ha**

Sv résineux = Sd + 13,66 ha (parcelle 175) = 75,55 ha

◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se)

La surface d'équilibre théorique Se, correspond à la surface qu'il convient de renouveler au cours de la période d'aménagement afin que la forêt soit reconduite de manière durable en équilibre où toutes les classes d'âges sont également représentées.

Seuls les peuplements traités en futaie régulière sont concernés.

$Se = d * \Sigma (S/A)$ avec d : durée de l'aménagement

S : surface par essence objectif et âge d'exploitabilité

A : âge d'exploitabilité

$Se = 20 * ((37,24 / 230) + (1110,94 / 180) + (535,63 / 140) + (108,40 / 60) + (55,59 / 100))$

Se = 250,45 ha dont 203,20 pour les feuillus et 47,25 pour les résineux

◆ Surface du groupe de régénération (GR)

Le groupe de régénération est constitué :

- Pour les feuillus :
 - De la seule parcelle 280 (Sv) soit **10,30 ha**
- Pour les résineux
 - De Sv, soit **75,55 ha**

La surface du groupe de régénération est nettement inférieure à la surface d'équilibre, faute de surface disponible suite à la tempête de 1999. Les parcelles feuillues disponibles à la régénération sont classées en îlot de vieillissement, seul témoignage du potentiel de production en gros bois de la forêt.

◆ Surface à ouvrir (So) et à terminer (St)

L'ensemble du groupe de régénération est à ouvrir et terminer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement			
		Feuillus	Résineux	TOTAL	
Surface disponible (Sd)		27,91	61,89	89,80 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		10,30	75,55	85,85 ha	
Surface d'équilibre (Se)		203,20	47,25	250,45 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		10,30	75,55	85,85 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0	0	0 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	10,30	75,55	85,85 ha	10,30 ha
Surface à terminer (St)	➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	10,30	75,55	85,85 ha	0 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0	0	0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		330,82	0	330,82 ha	

La surface de régénération acquise correspond aux peuplements régénérés durant la période précédente et n'ayant pas atteint 3m de hauteur (source BDR), et à la parcelle 280 à régénérer en début d'aménagement.

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**
Sans objet

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Le traitement en futaie irrégulière initié par l'aménagement précédent n'est pas reconduit du fait du faible potentiel de production de bois d'oeuvre des peuplements concernés et de la forte demande locale en bois de chauffage.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Il n'y avait pas de groupe de taillis ou de taillis sous futaie dans le précédent aménagement. Il remplace une grande partie des peuplements prévus en futaie irrégulière à l'aménagement précédent.

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S_{taillis})**

Surface à passer en coupe de taillis	→ <i>INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.8</i>	349.26	ha
--------------------------------------	--	--------	----

Elle correspond au passage en coupe de l'ensemble des UG dont la majorité du taillis est exploitable durant la durée de l'aménagement.

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie (S_{TSF})**

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ <i>INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.8</i>	860,26	ha
--	--	--------	----

Elle correspond au passage en coupe de l'ensemble des UG dont la majorité du taillis est exploitable durant la durée de l'aménagement.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupes de régénération

Libellé groupes Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	surf. à ouvrir So (ha)	surf. à terminer St (ha)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG					
Régénération feuillue Objectif Chêne	REG	280	U	10,30	10,30	10,30	10,30	10,30
Régénération Résineux Objectif à définir *	REG	175	U	13,66	13,66	13,66	13,66	75,55
		284	A	1,53	1,53	1,53	1,53	
		289	B	2,21	2,21	2,21	2,21	
		298	U	11,43	11,43	11,43	11,43	
		299	U	10,78	10,78	10,78	10,78	
		307	U	12,90	12,90	12,90	12,90	
		309	U	7,96	7,96	7,96	7,96	
		310	U	6,84	6,84	6,84	6,84	
		311	U	8,24	8,24	8,24	8,24	
Total				85,85	85,85	85,85	85,85	85,85

* les parcelles résineuses seront mises en régénération dans le dernier tiers de la durée du présent plan de gestion. Parmi les essences introduites, seul le cèdre semble donner de bons résultats, mais avec un démarrage laborieux. Les essences objectif résineuses seront à définir en fonction du progrès des connaissances dans le cadre des changements climatiques. Ces parcelles pourraient être utilisées pour tester de nouvelles essences dans le cadre d'un dispositif de type "îlots d'avenir".

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Cas de groupes autre que régénération

Groupes en sylviculture :

- Amélioration feuillus et amélioration résineux
- Ilots de vieillissement
- Taillis-sous-futaie
- Taillis

Groupe d'amélioration Feuillus	Code** groupe	Unité de gestion P ^{le} UG	Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Dont jeunes peuplements	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)	
		58	B	1,91	1,91	1,91	10	
		72	U	10,26	10,26	0,00	10	
		77	U	9,20	9,20	4,33	10	
		78	U	9,01	9,01	0,00	10	
		79	A	4,63	4,63	4,63	10	
		80	U	12,70	12,70	0,00	10	
		81	U	10,56	10,56	2,19	10	
		84	U	12,61	12,61	2,83	10	
		87	U	12,93	12,93	0,00	10	
		88	U	12,82	12,82	7,19	10	
		89	U	8,25	8,25	0,00	10	
		90	U	8,96	8,96	8,96	10	
		91	U	10,05	10,05	0,00	10	
		95	U	17,00	17,00	1,49	10	
		96	B	6,89	6,89	6,89	10	
		97	U	8,38	8,38	0,00	10	
		98	B	8,18	8,18	1,04	10	
		99	A	5,13	5,13	0,00	10	
		100	U	8,48	8,48	0,00	10	
		101	A	10,97	10,97	10,97	10	
		102	U	11,10	11,10	2,22	10	
		104	U	14,26	14,26	0,00	10	
		105	U	11,13	11,13	8,22	10	
		106	U	17,13	17,13	0,00	10	
		107	U	10,31	10,31	0,00	10	
		108	U	12,01	12,01	12,01	10	
		109	U	10,30	10,30	3,43	10	
		110	U	19,09	19,09	0,00	10	
		111	U	16,81	16,81	16,81	10	
		112	U	9,93	9,93	9,93	10	
		113	U	10,42	10,42	10,42	10	
		118	U	13,79	13,79	13,79	10	
		133	A	4,82	4,82	4,82	10	
		136	B	2,54	2,54	0,00	10	
		137	U	15,77	15,77	15,77	10	
		138	U	11,15	11,15	11,15	10	
		139	B	5,40	5,40	0,00	10	
		140	U	21,37	21,37	0,00	10	
		141	U	10,53	10,53	0,00	10	
		143	U	9,45	9,45	0,00	10	
		144	U	16,18	16,18	0,00	10	
		145	U	14,37	14,37	0,00	10	
		146	U	13,58	13,58	0,00	10	
		147	U	13,39	13,39	0,00	10	
		148	U	15,37	15,37	0,00	10	
		149	U	19,64	19,64	0,00	10	
		150	U	16,97	16,97	0,00	10	
		152	U	21,11	21,11	21,11	10	
		154	U	16,10	16,10	16,10	10	
		155	U	14,49	14,49	14,49	10	
		156	U	23,29	23,29	13,85	10	
		157	U	20,12	20,12	17,84	10	
		158	U	16,44	16,44	11,11	10	
		159	U	15,49	15,49	11,43	10	
		160	U	14,00	14,00	7,96	10	
		161	U	18,72	18,72	14,23	10	
		162	U	12,79	12,79	12,79	10	
		163	U	15,09	15,09	9,08	10	
		Sous total		723,37	723,37	310,99		1636,27

Groupe d'amélioration Feuillus	Code** groupe	Unité de gestion P ^{le} UG	Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Dont jeunes peuplements	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)	
		164	U	15,44	15,44	8,77	10	
		165	U	17,95	17,95	7,67	10	
		166	U	13,34	13,34	12,19	10	
		167	U	9,01	9,01	9,01	10	
		168	U	12,95	12,95	8,22	10	
		169	U	12,81	12,81	12,81	10	
		183	U	12,18	12,18	1,96	10	
		184	U	19,19	19,19	19,19	10	
		187	U	19,23	19,23	19,23	10	
		190	B	3,51	3,51	3,51	10	
		192	U	15,51	15,51	15,51	10	
		194	B	6,42	6,42	6,42	10	
		202	U	17,28	17,28	0,00	10	
		203	U	11,52	11,52	0,00	10	
		204	U	15,93	15,93	0,00	10	
		205	B	10,74	10,74	10,74	10	
		206	B	2,02	2,02	2,02	10	
		207	B	7,19	7,19	7,19	10	
		208	U	19,49	19,49	0,00	10	
		211	A	3,43	3,43	3,43	10	
		215	A	5,72	5,72	5,72	10	
		216	A	4,08	4,08	0,00	10	
		217	B	2,05	2,05	0,00	10	
		218	B	11,19	11,19	5,44	10	
		219	A	6,82	6,82	6,82	10	
		220	B	2,25	2,25	0,00	10	
		223	A	9,36	9,36	9,36	10	
		224	A	14,85	14,85	0,00	10	
		225	A	14,07	14,07	0,00	10	
		226	A	3,91	3,91	3,91	10	
		227	B	0,56	0,56	0,56	10	
		228	B	7,82	7,82	7,82	10	
		229	A	12,97	12,97	0,00	10	
		230	U	14,16	14,16	0,00	10	
		231	B	12,12	12,12	12,12	10	
		234	B	3,76	3,76	3,76	10	
		235	U	16,37	16,37	0,00	8	
		236	U	14,10	14,10	0,00	8	
		237	U	14,43	14,43	0,00	8	
		238	U	13,04	13,04	0,00	8	
		239	U	16,38	16,38	0,00	8	
		240	U	12,07	12,07	0,00	8	
		241	U	12,98	12,98	0,00	8	
		242	U	11,71	11,71	0,00	8	
		243	U	19,50	19,50	1,30	8	
		244	U	12,25	12,25	0,00	8	
		245	U	18,51	18,51	0,00	8	
		246	U	14,77	14,77	0,00	8	
		247	U	15,07	15,07	0,91	8	
		248	U	14,01	14,01	1,77	8	
		249	A	6,71	6,71	6,71	10	
		252	B	7,20	7,20	7,20	10	
		254	A	12,08	12,08	12,08	10	
		258	A	16,14	16,14	0,00	10	
		259	A	13,08	13,08	0,00	10	
		260	U	12,50	12,50	12,50	10	
		261	U	12,59	12,59	12,59	10	
		263	A	8,47	8,47	8,47	10	
		Sous total		664,79	664,79	266,91		1636,27

Groupe d'amélioration Feuillus	Code** groupe	Unité de gestion P ^{le} UG		Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Dont jeunes peuplements	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Coupes et travaux d'amélioration feuillus	AME	266	U	7,61	7,61	1,49	10	1636,27
		267	U	16,58	16,58	2,60	10	
		268	U	14,19	14,19	14,19	10	
		270	A	11,24	11,24	0,00	10	
		271	A	8,62	8,62	2,12	10	
		285	A	9,74	9,74	0,00	10	
		290	A	9,39	9,39	0,00	10	
		296	U	10,90	10,90	0,00	10	
		297	U	10,33	10,33	0,00	10	
		306	U	9,94	9,94	0,00	10	
		308	U	8,51	8,51	0,00	10	
		313	U	5,99	5,99	0,00	10	
		314	U	6,38	6,38	0,00	10	
		326	U	7,57	7,57	7,57	10	
		332	U	7,00	7,00	0,00	10	
		334	U	7,19	7,19	0,00	10	
		335	U	7,14	7,14	0,00	10	
		340	U	10,34	10,34	0,00	10	
		341	U	7,14	7,14	0,00	10	
		342	U	12,00	12,00	0,00	10	
		343	U	5,88	5,88	0,00	10	
		344	U	10,88	10,88	0,00	10	
		347	U	8,81	8,81	8,81	10	
349	U	8,71	8,71	0,00	10			
351	U	10,71	10,71	0,00	10			
352	U	10,44	10,44	0,00	10			
354	B	4,88	4,88	0,00	10			
		Sous total		248,11	248,11	36,78		
		Total		1636,27	1636,27	614,68		

Groupe d'amélioration Résineux	Code** groupe	Unité de gestion P ^{le} UG		Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Dont jeunes peuplements	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Coupes d'amélioration résineux	AME	22	B	1,04	1,04	0,00	10	88,44
		69	U	10,37	10,37	0,00	10	
		96	A	4,34	4,34	4,34	10	
		98	A	4,10	4,10	0,00	10	
		99	B	4,08	4,08	0,00	10	
		133	B	2,62	2,62	0,00	10	
		151	U	16,56	16,56	0,00	10	
		153	U	12,48	12,48	0,00	10	
		257	U	8,29	8,29	0,00	10	
		287	U	8,69	8,69	0,00	10	
		301	A	8,83	8,83	0,00	10	
		354	A	7,04	7,04	0,00	10	
				Total		88,44	88,44	

Groupe Ilots de vieillissement	Code** groupe	Unité de gestion P ^{le} UG		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Coupes d'amélioration	ILV	79	B	4,71	4,71	15	37,24
		188	U	14,44	14,44	15	
		193	U	13,47	13,47	15	
		194	A	4,62	4,62	15	
		Total		37,24	37,24		

Groupe de Taillis-sous-futaie	Code** groupe	Unité de gestion P ^{lc} UG	Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Coupe durant l'aménagement	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)	
Coupes et travaux de TSF	TSF	14	U	16,60	16,60	0	40	1979,88
		15	U	18,36	18,36	18,36	40	
		16	U	18,17	18,17	0	40	
		17	U	18,13	18,13	0	40	
		18	U	18,36	18,36	0	40	
		19	U	18,31	18,31	0	40	
		20	U	18,10	18,10	0	40	
		21	U	7,80	7,80	7,80	40	
		22	A	10,61	10,61	10,61	40	
		40	U	15,96	15,96	0	40	
		41	U	9,98	9,98	9,98	40	
		42	U	13,81	13,81	13,81	40	
		43	U	12,44	12,44	12,44	40	
		44	U	14,53	14,53	14,53	40	
		45	U	7,01	7,01	0	40	
		46	A	10,57	10,57	0	40	
		47	U	12,37	12,37	12,37	40	
		48	U	12,27	12,27	12,27	40	
		49	U	12,51	12,51	12,51	40	
		50	U	12,43	12,43	0	40	
		51	U	12,44	12,44	0	40	
		52	U	13,53	13,53	0	40	
		53	U	10,49	10,49	10,49	40	
		55	U	10,85	10,85	10,85	40	
		56	U	10,18	10,18	10,18	40	
		58	A	14,97	14,97	0	40	
		61	U	13,40	13,40	13,40	40	
		62	A	7,38	7,38	7,38	40	
		63	U	15,66	15,66	0	40	
		64	U	20,21	20,21	20,21	40	
		65	U	16,01	16,01	0	40	
		66	U	15,83	15,83	15,83	40	
		67	U	14,81	14,81	0	40	
		68	U	10,94	10,94	0	40	
		70	U	11,90	11,90	0	40	
		71	U	16,71	16,71	0	40	
		73	U	17,21	17,21	17,21	40	
		74	U	10,26	10,26	10,26	40	
		75	U	16,93	16,93	16,93	40	
		76	U	14,27	14,27	0	40	
		82	U	15,15	15,15	15,15	40	
		83	U	14,37	14,37	14,37	40	
		85	U	12,37	12,37	12,37	40	
		86	U	17,47	17,47	0	40	
		92	U	9,21	9,21	0	40	
		93	U	10,26	10,26	10,26	40	
		94	U	12,92	12,92	12,92	40	
		114	U	20,35	20,35	20,35	40	
115	U	17,02	17,02	17,02	40			
116	U	13,39	13,39	13,39	40			
117	U	11,35	11,35	11,35	40			
119	U	9,35	9,35	6,7	40			
120	U	10,99	10,99	10,99	40			
121	U	12,62	12,62	12,62	40			
122	U	15,28	15,28	15,28	40			
125	U	13,98	13,98	13,98	40			
126	U	14,05	14,05	14,05	40			
128	U	13,62	13,62	13,62	40			
		Sous total	796,05	796,05	471,84			

Groupe de Taillis-sous-futaie	Code** groupe	Unité de gestion P ^{lc} UG	Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Coupe durant l'aménagement	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)	
Coupes et travaux de TSF	TSF	129	U	16,61	16,61	16,61	40	1979,88
		130	U	15,77	15,77	15,77	40	
		131	U	18,21	18,21	18,21	40	
		133	C	5,65	5,65	0	40	
		134	U	11,04	11,04	0	40	
		135	U	16,76	16,76	0	40	
		136	A	9,94	9,94	0	40	
		139	A	5,61	5,61	0	40	
		170	U	16,27	16,27	0	40	
		171	A	7,28	7,28	7,28	40	
		173	U	12,07	12,07	0	40	
		174	U	8,31	8,31	0	40	
		176	U	10,37	10,37	0	40	
		177	U	10,52	10,52	0	40	
		181	U	13,84	13,84	0	40	
		182	U	8,75	8,75	0	40	
		185	U	16,27	16,27	16,27	40	
		186	U	14,87	14,87	14,87	40	
		189	A	19,55	19,55	19,55	40	
		190	A	11,14	11,14	0	40	
		191	U	11,61	11,61	0	40	
		195	U	14,36	14,36	0	40	
		196	U	12,81	12,81	0	40	
		197	U	18,44	18,44	0	40	
		200	U	14,07	14,07	14,07	40	
		201	U	16,83	16,83	16,83	40	
		205	A	5,68	5,68	0	40	
		206	A	17,81	17,81	0	40	
		207	A	10,93	10,93	0	40	
		209	U	17,43	17,43	17,43	40	
		210	U	11,42	11,42	0	40	
		211	A	10,26	10,26	0	40	
		212	U	11,58	11,58	11,58	40	
		213	U	13,00	13,00	13,00	40	
		214	U	11,28	11,28	0	40	
		215	B	7,38	7,38	0	40	
		216	B	13,76	13,76	13,76	40	
		217	A	15,84	15,84	15,84	40	
		218	A	3,11	3,11	0	40	
		219	B	7,09	7,09	7,09	40	
		220	A	11,10	11,10	0	40	
		221	U	13,87	13,87	13,87	40	
		222	A	17,10	17,10	17,10	40	
		223	B	9,54	9,54	9,54	40	
		226	B	6,80	6,80	0	40	
		231	A	3,33	3,33	0	40	
232	U	16,51	16,51	0	40			
233	U	16,68	16,68	0	40			
234	A	12,54	12,54	0	40			
249	B	8,62	8,62	0	40			
250	A	11,56	11,56	0	40			
251	U	13,72	13,72	0	40			
252	A	6,41	6,41	0	40			
253	U	12,77	12,77	0	40			
255	U	13,13	13,13	0	40			
256	A	18,57	18,57	18,57	40			
262	U	14,90	14,90	0	40			
		Sous total	700,67	700,67	277,24			

Groupe de Taillis-sous-futaie	Code** groupe	Unité de gestion P ^{lc} UG	Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Coupe durant l'aménagement	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Coupes et travaux de TSF	TSF	264	A	19,82	19,82	0	40
		265	A	12,09	12,09	0	40
		269	A	4,20	4,20	0	40
		272	A	15,55	15,55	0	40
		273	A	13,75	13,75	0	40
		274	U	12,90	12,90	0	40
		275	A	12,80	12,80	0	40
		276	U	12,17	12,17	0	40
		279	U	15,33	15,33	0	40
		281	U	15,57	15,57	15,57	40
		282	U	8,79	8,79	8,79	40
		283	U	10,09	10,09	0	40
		284	B	9,72	9,72	0	40
		285	B	4,06	4,06	0	40
		286	U	5,40	5,40	0	40
		288	U	6,84	6,84	6,84	40
		289	A	8,53	8,53	0	40
		290	B	5,52	5,52	0	40
		294	U	12,86	12,86	12,86	40
		295	U	9,39	9,39	9,39	40
		300	U	8,86	8,86	8,86	40
		302	A	4,16	4,16	0	40
		304	A	7,51	7,51	0	40
		305	A	4,13	4,13	0	40
		312	U	6,32	6,32	6,32	40
		315	U	4,67	4,67	0	40
		316	U	10,85	10,85	0	40
		317	U	9,79	9,79	0	40
		318	U	10,56	10,56	0	40
		319	U	8,42	8,42	0	40
		320	U	7,72	7,72	7,72	40
		321	U	14,41	14,41	0	40
		322	U	12,72	12,72	0	40
		323	U	6,76	6,76	0	40
		324	U	8,28	8,28	0	40
		325	U	9,31	9,31	9,31	40
		327	U	9,99	9,99	0	40
		328	U	13,54	13,54	0	40
		329	U	5,82	5,82	0	40
		330	U	6,55	6,55	0	40
		331	U	18,39	18,39	0	40
336	U	10,49	10,49	0	40		
337	U	10,88	10,88	0	40		
338	U	12,55	12,55	12,55	40		
348	U	9,51	9,51	0	40		
350	U	11,02	11,02	0	40		
353	U	11,60	11,60	0	40		
355	U	12,97	12,97	12,97	40		
		Sous total	483,16	483,16	111,18		
		TOTAL	1979,88	1979,88	860,26		

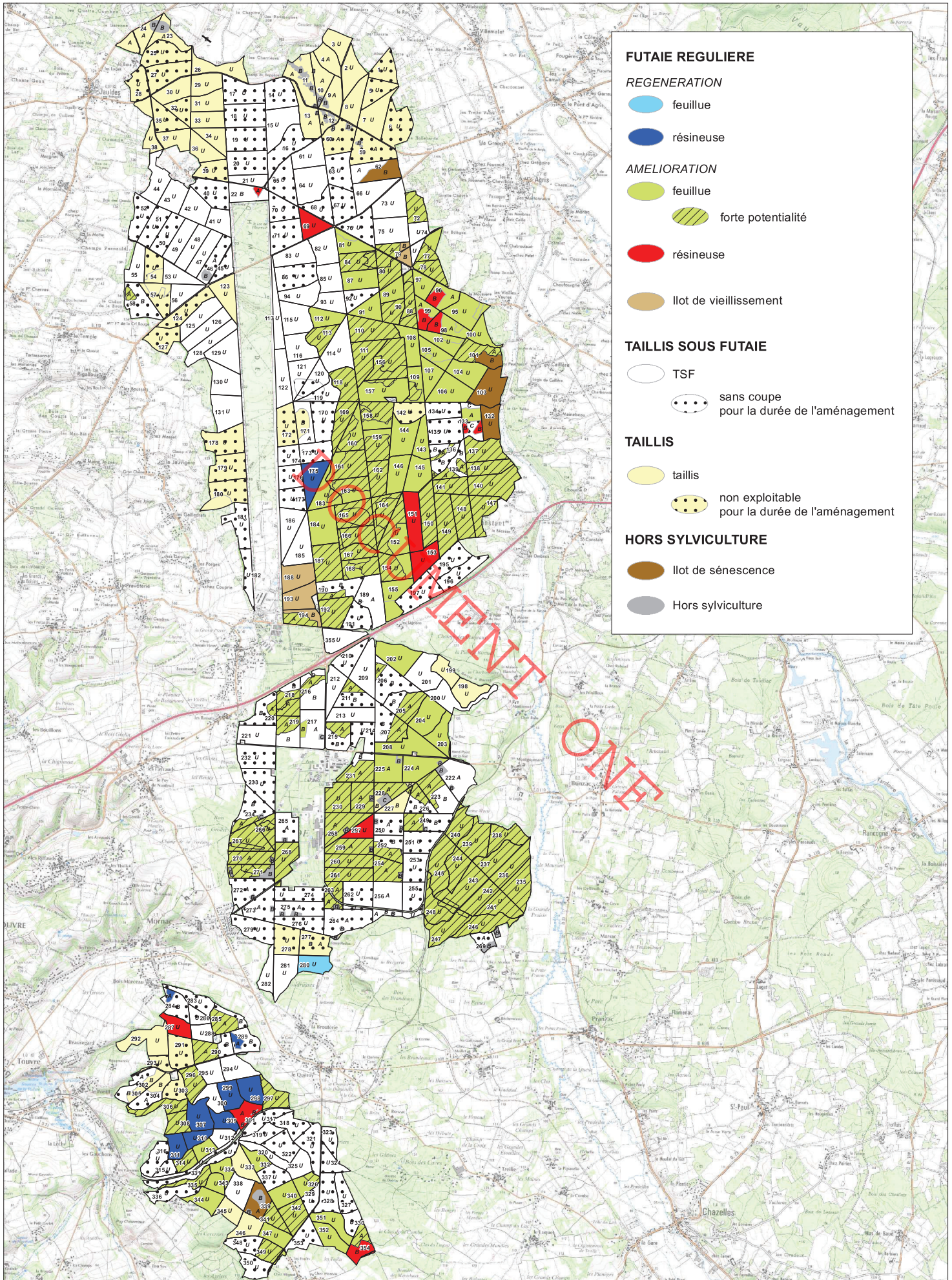
Groupe de Taillis	Code** groupe	Unité de gestion P ^h c UG		Surface totale retenue Pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Coupe durant l'aménagement	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Coupes de Taillis simple	TS	1	U	10,96	10,96	0	40	688,10
		2	U	13,37	13,37	13,37	40	
		3	U	10,21	10,21	10,21	40	
		4	A	9,99	9,99	9,99	40	
		5	U	10,98	10,98	0	40	
		6	U	18,57	18,57	0	40	
		7	U	17,20	17,20	17,20	40	
		8	U	13,73	13,73	13,73	40	
		9	A	10,04	10,04	10,04	40	
		10	A	9,79	9,79	9,79	40	
		11	A	15,07	15,07	15,07	40	
		12	A	3,99	3,99	3,99	40	
		13	A	13,53	13,53	13,53	40	
		23	A	8,99	8,99	8,99	40	
		24	A	12,26	12,26	12,26	40	
		25	U	16,83	16,83	0	40	
		26	U	14,29	14,29	14,29	40	
		27	U	17,05	17,05	0	40	
		28	U	10,44	10,44	0	40	
		29	U	11,52	11,52	11,52	40	
		30	U	12,60	12,60	12,60	40	
		31	U	11,38	11,38	11,38	40	
		32	U	8,73	8,73	0	40	
		33	U	10,61	10,61	10,61	40	
		34	U	9,81	9,81	9,81	40	
		35	U	12,32	12,32	0	40	
		36	U	11,72	11,72	11,72	40	
		37	U	10,88	10,88	10,88	40	
		38	U	10,20	10,20	10,20	40	
		39	U	10,79	10,79	0	40	
		54	U	10,85	10,85	0	40	
		57	U	12,59	12,59	0	40	
		59	A	19,36	19,36	0	40	
		60	A	16,25	16,25	0	40	
		123	U	13,48	13,48	13,48	40	
		124	U	13,87	13,87	0	40	
		127	U	12,44	12,44	0	40	
		142	U	11,09	11,09	0	40	
		171	B	6,18	6,18	0	40	
		172	U	14,70	14,70	0	40	
		178	U	18,33	18,33	0	40	
		179	U	16,85	16,85	0	40	
		180	U	19,26	19,26	5,58	40	
		198	U	12,16	12,16	12,16	40	
		199	U	8,40	8,40	8,40	40	
		227	A	7,49	7,49	7,49	40	
228	A	2,43	2,43	2,43	40			
277	A	13,36	13,36	0	40			
278	U	13,83	13,83	0	40			
291	U	14,61	14,61	0	40			
292	U	18,37	18,37	18,37	40			
293	U	5,90	5,90	0	40			
302	B	3,71	3,71	3,71	40			
303	U	8,28	8,28	0	40			
304	B	4,49	4,49	4,49	40			
305	B	3,15	3,15	3,15	40			
333	U	10,17	10,17	10,17	40			
345	U	8,10	8,10	8,10	40			
346	U	10,55	10,55	10,55	40			
		TOTAL		688,10	688,10	349,26		

Cas de groupes autre que régénération

Groupes hors sylviculture.

Groupe d'îlots de sénescence	Code** groupe	Unité de gestion P ^{lic} UG		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Ilot de sénescence	ILS	62	B	10,01	10,01	Néant	54,48
		101	B	6,03	6,03	Néant	
		103	U	18,34	18,34	Néant	
		132	U	10,92	10,92	Néant	
		339	A	9,18	9,18	Néant	
Total				54,48	54,48		

Groupe Hors sylviculture	Code** groupe	Unité de gestion P ^{lic} UG		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
Hors sylviculture	HSY	4	B	0,13	0,00	Néant	36,42
		9	B	0,88	0,00	Néant	
		10	B	1,29	0,00	Néant	
		11	B	3,61	0,00	Néant	
		12	B	1,56	0,00	Néant	
		13	B	0,21	0,00	Néant	
		23	B	2,41	0,00	Néant	
		24	B	1,14	0,00	Néant	
		46	B	1,54	0,00	Néant	
		59	B	0,46	0,00	Néant	
		60	B	0,83	0,00	Néant	
		189	B	0,06	0,00	Néant	
		217	C	0,48	0,00	Néant	
		222	B	1,87	0,00	Néant	
		224	B	0,38	0,00	Néant	
		225	B	0,61	0,00	Néant	
		228	C	1,99	0,00	Néant	
		229	B	0,44	0,00	Néant	
		234	C	0,51	0,00	Néant	
		249	C	0,39	0,00	Néant	
		250	B	0,89	0,00	Néant	
		254	B	0,50	0,00	Néant	
		256	B	0,30	0,00	Néant	
		258	B	0,43	0,00	Néant	
		259	B	0,43	0,00	Néant	
		263	B	0,44	0,00	Néant	
		264	B	0,27	0,00	Néant	
		265	B	0,46	0,00	Néant	
		269	B	2,26	0,00	Néant	
		270	B	0,53	0,00	Néant	
		271	B	3,51	0,00	Néant	
		272	B	0,40	0,00	Néant	
		273	B	0,45	0,00	Néant	
275	B	1,24	0,00	Néant			
277	B	0,35	0,00	Néant			
301	B	0,14	0,00	Néant			
339	B	3,03	0,00	Néant			
Total				36,42	0,00		



FUTAIE REGULIERE

REGENERATION

- feuillue
- résineuse

AMELIORATION

- feuillue
- forte potentialité
- résineuse
- lot de vieillissement

TALLIS SOUS FUTAIE

- TSF
- sans coupe pour la durée de l'aménagement

TALLIS

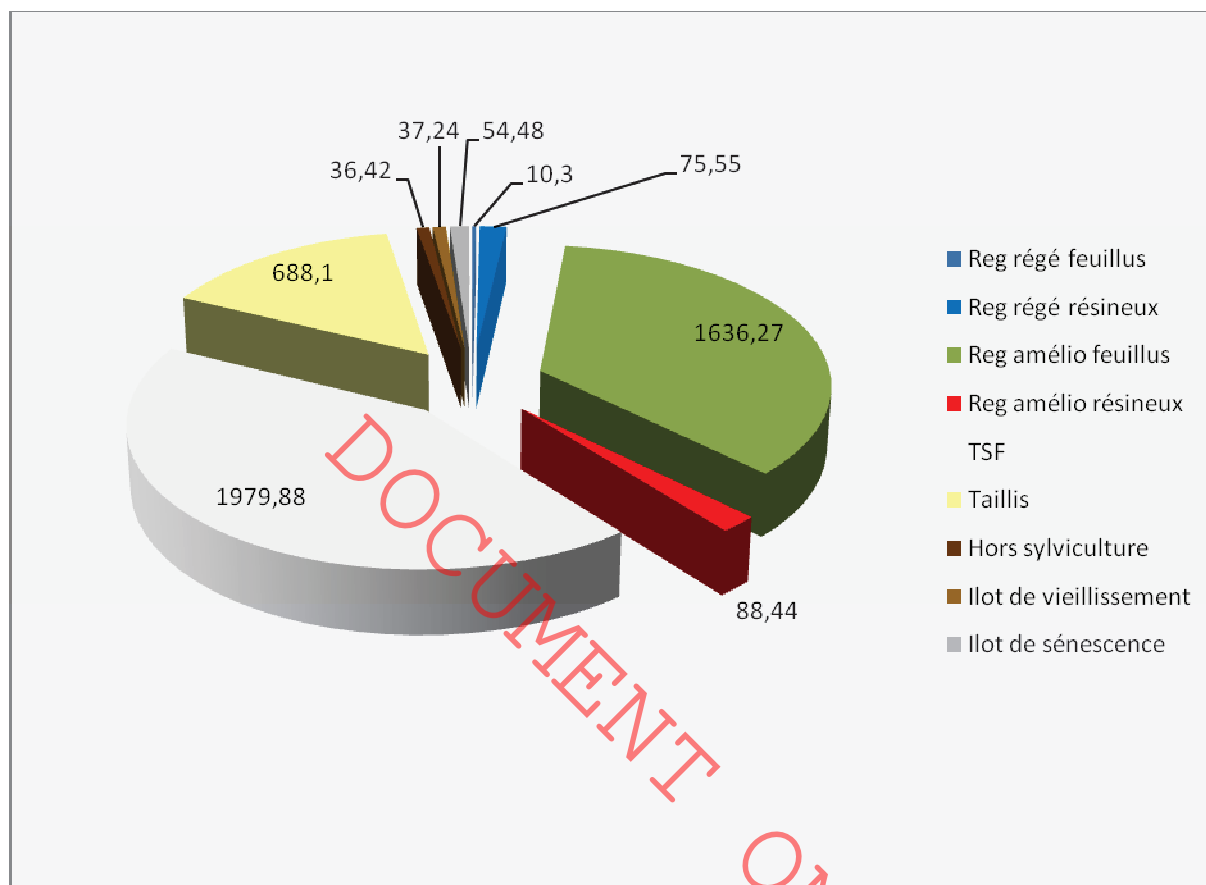
- taillis
- non exploitable pour la durée de l'aménagement

HORS SYLVICULTURE

- lot de sénescence
- Hors sylviculture

👁 La carte d'aménagement ci-contre.

👁 En annexe n° 8, les UG par parcelles et les surfaces des peuplements qui les constituent.



Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

B - Constitution de divisions

Il n'y a pas constitution de division pour cet aménagement forestier

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Lorsque le référentiel géographique le permettra, 3 unités de gestion linéaires seront créées afin d'assurer le suivi de leur gestion :

- les routes forestières
- le périmètre de la forêt
- le parcellaire forestier

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Le suivi d'aménagement ne nécessite pas d'identifier des unités de gestion ponctuelles.

2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

La situation foncière du massif forestier de La Braconne est bonne, il n'y a pas de problème particulier identifié.

- **Principaux types d'actions envisageables**

L'application du régime forestier constitue la base des actions envisageables et notamment le respect des indicateurs de limites (bornes, fossés, etc.) lors des exploitations forestières et de la réalisation des travaux.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Entretien des limites	Massif forestier	Service gestionnaire et service travaux	45 000
FON 2	1	Broyage lignes des parcelles	Massif forestier		200 000
Coût total FONCIER (€)					245 000
Coût moyen annuel FONCIER					12 250

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Le revenu annuel lié aux concessions (principalement lié à la location des bâtiments de l'ex base militaire américaine) constitue 40 % du revenu global. La maîtrise totale de cette activité doit être conservée pour pouvoir intégrer les impératifs environnementaux liés au site Natura 2000. La vente des bâtiments entraînerait de nombreuses enclaves et des contraintes insupportables pour la gestion, notamment en matière de chasse.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

- **Pour les futaies régulières à forte potentialité, on appliquera le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique.** Les ITTS à mettre en œuvre sont :

- En régénération naturelle : 1CHX4 (régénération naturelle type chênaie – charmaie des milieux riches) et 1CHX5 (régénération naturelle de type chênaie – hêtraie).

- En plantation (exceptionnel) : 3CHS2 (régénération artificielle de chêne avec accompagnement feuillu naturel)

- En amélioration : 5CHX1 (fertilité 2)

- **Pour les futaies régulières de chêne à potentialité moyenne, on ne peut espérer produire du chêne de qualité à grain fin. On appliquera le guide de la chênaie continentale reposant sur une sylviculture au profit exclusif des arbres de récolte.** Les ITTS correspondants ont fait l'objet d'adaptations locales dans la proche forêt d'Aulnay qui son précisées dans les documents suivants :

- Bulletin d'information STIR ouest « Gestion des stations calcicoles – 09/1999).

- CR de la tournée de reconstitution des plateaux calcaires Charentais – 08, 09/01/20

- CR de la tournée du bilan de la reconstitution du 12/07/2006

- CR de la tournée sur la conduite des jeunes peuplements du 12/06/2011

- En régénération naturelle : ITTS 1CHX1P et 1A.F1 On travaille si possible sur glandée acquise pour éviter la colonisation du sol par les graminées. La régénération est à conduire sur 10 ans maximum, avec coupe définitive impérative à l'issue de cette période. 2 à 3 ans après cette définitive, implantation d'un cloisonnement sylvicole dense (4 à 6m d'axe en axe) et diagnostic de la régénération.

Eviter les travaux lourds de préparation tels que dessouchage et travaux du sol en plein, beaucoup trop perturbateurs pour les sols et défavorables à la dynamique ligneuse naturelle. L'objectif est de préserver le recrû ligneux et la promesse de régénération (« ambiance forestière »), puis de se donner les moyens d'éduquer les peuplements à partir du réseau de cloisonnements sylvicoles. On ne recherche pas une régénération pure et dense de chêne sessile, mais on accepte une régénération claire accompagnée d'un vigoureux recrû de ligneux divers susceptible de fournir un complément de tiges d'avenir. La densité de semis considérés comme convenable est modeste (de l'ordre de 1500/ha).

Les dégagements favoriseront le chêne sessile, notamment au détriment des autres chênes (pédunculé et pubescent). Ils seront conduits « en puits de lumière » jusqu'à 3 m de hauteur, localisés et vigoureux, au profit de l'essence objectif et des meilleurs brins des autres essences sur 200 à 300 tiges/ha. Un mélange d'autres essences à hauteur de 30 % est recherché, en privilégiant les fruitiers (alisier torminal, cormier et merisier), le hêtre et à défaut l'érable de Montpellier et ponctuellement l'orme champêtre. Les dégagements visent principalement à maîtriser les cépées de noisetiers ou de charme, qui sont les principaux concurrents à ce stade, et à éviter l'envahissement du hêtre en peuplement pur. Un entretien des cloisonnements est à prévoir dans les parcelles où l'installation de ligneux est dynamique et menace de conduire à leur fermeture.

- En amélioration : 5A.F1 (adaptation de l'ITTS 7CHX02 de la chênaie continentale)

Un nettoiement vers 8m de hauteur est indispensable pour assurer le sauvetage des tiges d'avenir du peuplement. L'opération ne doit pas être conduite en plein, mais viser à détourner vigoureusement 250 tiges/ha d'avenir choisies sur les critères d'essences, de vigueur puis de forme et de répartition.

Cette intervention sera suivie dès la première éclaircie par une sylviculture de détournage telle que définie dans le guide la chênaie continentale, après désignation d'une cinquantaine d'arbres de récolte par ha (chênes et essences du mélange permanent). Dix à vingt tiges

d'essences de mélange temporaire (à âge d'exploitabilité beaucoup plus réduit) pourront être désignées en sus et faire l'objet d'un détournement plus précoce. Elles seront également récoltées progressivement dès leur diamètre d'exploitabilité atteint. Trois passages sont prévus afin d'entretenir le repérage des arbres de récolte et faciliter leur identification lors des opérations de détournement. Trois à cinq détournements sont à prévoir en fonction de la fertilité de la station (selon diagnostic « Sylvie »), auxquels succéderont des éclaircies en plein.

- **Pour les peuplements résineux :**

On utilisera les itinéraires « autres résineux » identifiés 3A.R1 pour la régénération et 5A.R1 pour l'amélioration. L'essence objective à favoriser sera le cèdre, mais d'autres essences pourront être testées dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

- **Pour les taillis-sous-futaie, il n'existe pas de guide de référence du fait de l'abandon de ce traitement depuis plusieurs décennies.** Un guide simplifié sera donc à élaborer pour le contexte de la FD de Braconnne, à compléter par la mise place de parcelles de référence et d'actions de formation. Seuls sont rappelés ci-dessous les principes essentiels du traitement en TSF.

- Coupes : du fait de la faible fertilité des stations, la rotation des coupes est fixée à 40 ans.

L'opportunité de coupes intermédiaires sera à déterminer lors du prochain aménagement.

La coupe doit s'accompagner de la mise en place cloisonnements d'exploitation à 20 m d'entraxe. On vise un couvert total des réserves des deux tiers de la surface avant coupe, et d'un tiers après coupe.

La composition recherchée après coupe sera de 60 perches de 15 à 20 cm de diamètre (baliveaux), 30 arbres de 25 à 35 cm de diamètre (modernes) et 15 arbres de 40 cm et plus de diamètre (anciens).

Cela correspond à une surface terrière des réserves de 14 m² avant coupe pour 7 m² après coupe.

Compte-tenu de l'état actuel des peuplements, un effort particulier sera nécessaire pour recruter les « anciens », même s'il ne sont pas de grande qualité. A l'inverse, il faudra être très sélectif dans le choix des baliveaux et des modernes qui sont beaucoup plus représentés. On ne doit pas chercher à compenser le déficit d'une catégorie de réserve au profit d'une autre, au risque d'évoluer vers une régularisation des peuplements. Les beaux feuillus précieux en mélange, notamment les fruitiers, seront à favoriser dans le recrutement des réserves.

- Travaux : La fréquence des glandées permet d'espérer une régénération facile. Seul est prévu un dégagement 5 ans après coupe afin de sauver les semis de la concurrence du charme et du noisetier. Ces dégagements ne sont pas à conduire en plein, mais à réserver aux plus belles tâches de semis suite à l'enlèvement de grosses réserves. Ils sont à conduire de manière très énergique de manière à sauver cette régénération en un seul passage. L'opportunité d'un deuxième passage sera à envisager s'il s'avère nécessaire.

- **Pour les taillis :**

La rotation sera également de 40 ans pour produire du bois de chauffage exploitable. On pourra conserver quelques « réserves » pour 3 m² au maximum au profit du paysage et de la biodiversité, de préférence dans les micro-stations les plus favorables.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Les coupes programmables par années sont composées :

- des UG du groupe régulier, classées en amélioration (feuillus et résineux)
- des îlots de vieillissement
- des UG du groupe de Taillis-sous-futaie
- des UG du groupe de Taillis

Les rotations retenues sont les suivantes :

- amélioration des peuplements réguliers feuillus du canton de Bois long : 8 ans
- amélioration des autres peuplements réguliers feuillus : 10 ans
- amélioration îlots de vieillissement : 15 ans
- amélioration des peuplements résineux : 10 ans
- taillis : 40 ans
- taillis-sous-futaie : 40 ans

Compte tenu des potentialités limitées des stations concernées, une rotation de 40 ans paraît nécessaire pour obtenir du bois de chauffage exploitable dans les taillis et les taillis-sous-futaie. L'opportunité d'une coupe intermédiaire dans la futaie sera à examiner dans le cadre du prochain aménagement.

Seules seront parcourues les parcelles dont le taillis est exploitable dans les groupes de taillis et de taillis-sous-futaie. En fonction de l'évolution des peuplements, des coupes sanitaires seront à envisager si elles se justifient dans les TSF non parcourus en coupe durant l'aménagement.

Pour les jeunes peuplements feuillus (âgés de moins de 20 ans), le programme de coupe prévoit un passage en première éclaircie en fin d'aménagement. Du fait de la variabilité stationnelle complexe constatée sur le massif, il est difficile de prédire de quelle manière évolueront certains de ces jeunes peuplements et de déterminer précisément quand ils atteindront la hauteur qui déclenche le passage en première éclaircie. Les diagnostics sylvicoles seront des outils indispensables pour déterminer avec pertinence le passage effectif de ces peuplements. Ces diagnostics permettront d'ajourner les peuplements qui ne répondront pas aux guides applicables, mais également d'avancer ceux programmés trop tardivement.

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
2015	4	A	9,99	9,99	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	9,99	50	
	29	U	11,52	11,52	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	11,52	50	
	38	U	10,20	10,20	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,20	55	
	55	U	10,85	10,85	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,85	60	Récolte principale taillis
	80	U	12,70	12,70	FRF.AME	ABM	FCHH3	FCHH3	12,70	25	
	110	U	19,09	19,09	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	19,09	1	Extraction bois tempête
	111	U	16,81	16,81	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	16,81	1	Extraction bois tempête
	112	U	9,93	9,93	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,93	1	Extraction bois tempête
	113	U	10,42	10,42	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,42	1	Extraction bois tempête
	114	U	20,35	20,35	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	20,35	70	Récolte principale taillis
	144	U	16,18	16,18	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	16,18	20	
	236	U	14,10	14,10	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,10	30	
	284	A	1,53	1,53	FRR.AME	APB	FPL2	FPL2	1,53	30	Amélio avant régé 2033
	290	A	9,39	9,39	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,39	30	
338	U	12,55	12,55	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,55	80	Récolte principale taillis	
355	U	12,97	12,97	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,97	110	Récolte principale taillis	
2016	74	U	10,26	10,26	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,26	70	
	77	U	9,20	4,87	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	4,87	25	
	84	U	12,61	9,78	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,78	20	
	105	U	11,13	2,91	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	2,91	15	
	121	U	12,62	12,62	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,62	50	Récolte principale taillis
	156	U	23,29	9,44	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,44	30	
	157	U	20,12	2,28	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	2,28	20	
	200	U	14,07	14,07	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	14,07	70	Récolte principale taillis
	222	A	17,10	17,10	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	17,10	90	Récolte principale taillis
	235	U	16,37	16,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,37	20	
	240	U	12,07	12,07	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,07	35	
266	U	7,61	6,12	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	6,12	15		
308	U	8,51	8,51	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	8,51	25		
2017	10	A	9,79	9,79	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	9,79	40	
	26	U	14,29	14,29	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	14,29	55	
	31	U	11,38	11,38	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	11,38	50	
	88	U	12,82	5,63	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	5,63	15	
	89	U	8,25	8,25	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,25	15	
	90	U	8,96	8,96	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,96	1	Extraction bois tempête
	93	U	10,26	10,26	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,26	100	Récolte principale taillis
	100	U	8,48	8,48	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	8,48	25	
	102	U	11,10	8,88	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	8,88	20	
	125	U	13,98	13,98	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,98	60	Récolte principale taillis
	143	U	9,45	9,45	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	9,45	20	
	223	B	9,54	9,54	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	9,54	40	Récolte principale taillis
	239	U	16,38	16,38	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,38	40	
	242	U	11,71	11,71	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	11,71	25	
243	U	19,50	18,20	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	18,20	45		
326	U	7,57	7,57	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,57	25		
343	U	5,88	5,88	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,88	25		
2018	64	U	20,21	20,21	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	20,21	60	Récolte principale taillis
	104	U	14,26	14,26	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,26	20	
	106	U	17,13	17,13	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	17,13	20	
	136	B	2,54	2,54	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	2,54	10	
	139	B	5,40	5,40	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,40	15	
	140	U	21,37	21,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	21,37	35	
	141	U	10,53	10,53	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,53	30	
	147	U	13,39	13,39	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	13,39	35	
	213	U	13,00	13,00	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,00	55	Récolte principale taillis
	241	U	12,98	12,98	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,98	20	
	311	U	8,24	8,24	FRR.AME	APB	FPO2	FPO2	8,24	15	Amélio avant régé 2032
312	U	6,32	6,32	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	6,32	40	Récolte principale taillis	
332	U	7,00	7,00	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,00	25		

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
2019	36	U	11,72	11,72	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	11,72	50	
	41	U	9,98	9,98	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	9,98	100	Récolte principale taillis
	107	U	10,31	10,31	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,31	20	
	109	U	10,30	6,87	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,87	25	
	148	U	15,37	15,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	15,37	35	
	149	U	19,64	19,64	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	19,64	35	
	150	U	16,97	16,97	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,97	35	
	164	U	15,44	6,67	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,67	15	
	165	U	17,95	10,28	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,28	15	
	166	U	13,34	1,15	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	1,15	15	
	168	U	12,95	4,73	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	4,73	15	
	186	U	14,87	14,87	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	14,87	60	Récolte principale taillis
	325	U	9,31	9,31	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	9,31	50	Récolte principale taillis
	345	U	8,10	8,10	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	8,10	30	
	346	U	10,55	10,55	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,55	30	
351	U	10,71	10,71	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,71	25		
352	U	10,44	10,44	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,44	25		
2020	15	U	18,36	18,36	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	18,36	70	Récolte principale taillis
	47	U	12,37	12,37	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,37	100	Récolte principale taillis
	81	U	10,56	8,37	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,37	25	
	95	U	17,00	15,51	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	15,51	20	
	98	B	8,18	7,14	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,14	25	
	99	A	5,13	5,13	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	5,13	15	
	129	U	16,61	16,61	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	16,61	100	Récolte principale taillis
	184	U	19,19	19,19	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	19,19	20	
	202	U	17,28	17,28	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	17,28	20	
	217	A	15,84	15,84	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,84	100	
	237	U	14,43	14,43	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,43	45	
344	U	10,88	10,88	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,88	25		
2021	23	A	8,99	8,99	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	8,99	40	
	91	U	10,05	10,05	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,05	15	
	94	U	12,92	12,92	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,92	80	Récolte principale taillis
	123	U	13,48	13,48	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	13,48	70	
	151	U	16,56	16,56	FRR.AME	APB	FCED1	FCED1	16,56	10	
	153	U	12,48	12,48	FRR.AME	APB	FCED1	FCED1	12,48	10	
	189	A	19,55	19,55	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	19,55	70	Récolte principale taillis
	203	U	11,52	11,52	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	11,52	20	
	211	A	3,43	3,43	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	3,43	15	
	245	U	18,51	18,51	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	18,51	35	
	295	U	9,39	9,39	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	9,39	60	Récolte principale taillis
297	U	10,33	10,33	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	10,33	10		
333	U	10,17	10,17	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,17	80		
2022	49	U	12,51	12,51	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,51	100	Récolte principale taillis
	61	U	13,40	13,40	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,40	50	Récolte principale taillis
	158	U	16,44	5,33	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,33	25	
	159	U	15,49	4,06	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	4,06	25	
	160	U	14,00	6,04	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,04	25	
	161	U	18,72	4,49	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	4,49	25	
	163	U	15,09	6,01	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,01	25	
	204	U	15,93	15,93	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	15,93	20	
	209	U	17,43	17,43	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	17,43	80	Récolte principale taillis
	229	A	12,97	12,97	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,97	30	
	230	U	14,16	14,16	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,16	30	
	238	U	13,04	13,04	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	13,04	45	
	244	U	12,25	12,25	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,25	35	
296	U	10,90	10,90	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,90	15		
335	U	7,14	7,14	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,14	15		

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
2023	33	U	10,61	10,61	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,61	50	
	42	U	13,81	13,81	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,81	100	Récolte principale taillis
	117	U	11,35	11,35	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	11,35	80	Récolte principale taillis
	131	U	18,21	18,21	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	18,21	70	Récolte principale taillis
	193	U	13,47	13,47	ILV	SA	FCHE6	FCHE6	13,47	15	Sanitaire
	194	A	4,62	4,62	ILV	SA	FCHE6	FCHE6	4,62	15	Sanitaire
	208	U	19,49	19,49	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	19,49	25	
	217	B	2,05	2,05	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	2,05	30	
	227	A	7,49	7,49	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	7,49	70	
	228	A	2,43	2,43	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	2,43	70	
	236	U	14,10	14,10	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,10	35	
	258	A	16,14	16,14	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,14	30	
	259	A	13,08	13,08	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	13,08	25	
313	U	5,99	5,99	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,99	20		
314	U	6,38	6,38	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,38	20		
2024	66	U	15,83	15,83	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,83	70	Récolte principale taillis
	78	U	9,01	9,01	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	9,01	25	
	87	U	12,93	12,93	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	12,93	20	
	96	B	6,89	6,89	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	6,89	30	
	97	U	8,38	8,38	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	8,38	25	
	145	U	14,37	14,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,37	35	
	146	U	13,58	13,58	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	13,58	30	
	201	U	16,83	16,83	TSF	TSF	SCHE2	SCHE2	16,83	30	Récolte principale taillis
	224	A	14,85	14,85	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,85	30	
	225	A	14,07	14,07	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,07	25	
	235	U	16,37	16,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,37	35	
	240	U	12,07	12,07	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	12,07	35	
	257	U	8,29	8,29	FRR.AME	APB	FP.L2	FP.L2	8,29	20	
	300	U	8,86	8,86	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	8,86	60	Récolte principale taillis
334	U	7,19	7,19	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,19	25		
354	A	7,04	7,04	FRR.AME	APB	FP.L1	FP.L1	7,04	20		
2025	3	U	10,21	10,21	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,21	50	
	30	U	12,60	12,60	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	12,60	50	
	53	U	10,49	10,49	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,49	80	Site classé, paysage
	80	U	12,70	12,70	FRF.AME	ABM	FCHH3	FCHH3	12,70	25	
	115	U	17,02	17,02	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	17,02	80	
	144	U	16,18	16,18	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,18	30	
	180	U	19,26	5,58	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	5,58	70	
	216	A	4,08	4,08	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	4,08	40	
		B	13,76	13,76	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,76	100	
	226	A	3,91	3,91	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	3,91	20	
	227	B	0,56	0,56	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	0,56	20	
	239	U	16,38	16,38	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	16,38	40	
	242	U	11,71	11,71	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	11,71	30	
	290	A	9,39	9,39	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,39	30	
306	U	9,94	9,94	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,94	30		
340	U	10,34	10,34	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	10,34	25		
2026	22	B	1,04	1,04	FRR.AME	APB	FCED1	FCED1	1,04	15	
	44	U	14,53	14,53	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	14,53	100	
	56	U	10,18	10,18	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,18	80	Site classé, paysage
	69	U	10,37	10,37	FRR.AME	APB	FCED1	FCED1	10,37	30	
	77	U	9,20	9,20	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,20	25	
	79	B	4,71	4,71	ILV	SA	SCHE5	SCHE5	4,71	15	Sanitaire
	84	U	12,61	12,61	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	12,61	35	
	96	A	4,34	4,34	FRR.AME	APB	FCED1	FCED1	4,34	25	
	98	A	4,10	4,10	FRR.AME	APB	FCED2	FCED2	4,10	25	
	99	B	4,08	4,08	FRR.AME	APB	FCED2	FCED2	4,08	25	
	105	U	11,13	11,13	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	11,13	25	
	126	U	14,05	14,05	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	14,05	60	
	133	B	2,62	2,62	FRR.AME	APB	FCED2	FCED2	2,62	25	
156	U	23,29	9,44	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,44	35		

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
	157	U	20,12	2,28	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	2,28	30	
	183	U	12,18	12,18	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	12,18	25	
	188	U	14,44	14,44	ILV	SA	FCHE6	FCHE6	14,44	15	Sanitaire
	241	U	12,98	12,98	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	12,98	35	
	247	U	15,07	15,07	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	15,07	20	
	266	U	7,61	7,61	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	7,61	15	
	308	U	8,51	8,51	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	8,51	25	
2027	2	U	13,37	13,37	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	13,37	30	
	37	U	10,88	10,88	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,88	50	
	72	U	10,26	10,26	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,26	20	
	82	U	15,15	15,15	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,15	80	
	88	U	12,82	12,82	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	12,82	25	
	89	U	8,25	8,25	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	8,25	20	
	90	U	8,96	8,96	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,96	1	Extraction bois tempête
	100	U	8,48	8,48	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	8,48	30	
	102	U	11,10	11,10	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	11,10	20	
	143	U	9,45	9,45	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	9,45	30	
	152	U	21,11	21,11	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	21,11	20	
	192	U	15,51	15,51	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	15,51	20	
	199	U	8,40	8,40	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	8,40	60	
	212	U	11,58	11,58	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	11,58	100	
	246	U	14,77	14,77	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,77	25	
	248	U	14,01	14,01	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,01	25	
256	A	18,57	18,57	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	18,57	100		
326	U	7,57	7,57	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,57	30		
343	U	5,88	5,88	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,88	30		
2028	9	A	10,04	10,04	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	10,04	40	
	21	U	7,80	7,80	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	7,80	80	
	62	A	7,38	7,38	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	7,38	80	
	104	U	14,26	14,26	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,26	25	
	106	U	17,13	17,13	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	17,13	30	
	116	U	13,39	13,39	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,39	100	
	128	U	13,62	13,62	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,62	100	
	136	B	2,54	2,54	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	2,54	20	
	139	B	5,40	5,40	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	5,40	20	
	140	U	21,37	21,37	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	21,37	35	
	141	U	10,53	10,53	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,53	30	
	147	U	13,39	13,39	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	13,39	35	
	237	U	14,43	14,43	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,43	40	
	243	U	19,50	19,50	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	19,50	45	
	260	U	12,50	12,50	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,50	20	
261	U	12,59	12,59	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,59	20		
263	A	8,47	8,47	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,47	20		
332	U	7,00	7,00	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	7,00	25		
2029	13	A	13,53	13,53	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	13,53	30	
	22	A	10,61	10,61	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,61	80	
	24	A	12,26	12,26	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	12,26	40	
	34	U	9,81	9,81	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	9,81	50	
	48	U	12,27	12,27	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,27	100	
	107	U	10,31	10,31	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,31	35	
	109	U	10,30	10,30	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	10,30	30	
	119	U	9,35	6,70	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	6,70	100	
	130	U	15,77	15,77	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,77	90	
	148	U	15,37	15,37	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	15,37	35	
	149	U	19,64	19,64	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	19,64	35	
	150	U	16,97	16,97	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	16,97	35	
	164	U	15,44	15,44	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	15,44	20	
	165	U	17,95	17,95	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	17,95	20	
166	U	13,34	13,34	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	13,34	20		
168	U	12,95	4,73	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	4,73	20		

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
	220	B	2,25	2,25	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	2,25	15	
	245	U	18,51	18,51	FRF.AME	AGB	FCHE4	FCHE4	18,51	35	
	287	U	8,69	8,69	FRR.AME	ABM	FP.L3	FP.L3	8,69	20	
	351	U	10,71	10,71	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,71	30	
	352	U	10,44	10,44	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,44	30	
2030	12	A	3,99	3,99	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	3,99	40	
	81	U	10,56	10,56	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,56	25	
	85	U	12,37	12,37	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,37	80	
	95	U	17,00	17,00	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	17,00	25	
	137	U	15,77	15,77	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	15,77	20	
	138	U	11,15	11,15	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	11,15	20	
	171	A	7,28	7,28	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	7,28	80	
	184	U	19,19	19,19	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	19,19	30	
	185	U	16,27	16,27	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	16,27	30	
	202	U	17,28	17,28	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	17,28	25	
	223	A	9,36	9,36	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	9,36	20	
	228	B	7,82	7,82	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,82	15	
	238	U	13,04	13,04	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	13,04	45	
	244	U	12,25	12,25	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	12,25	35	
	320	U	7,72	7,72	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	7,72	80	
342	U	12,00	12,00	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	12,00	30		
344	U	10,88	10,88	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,88	30		
2031	11	A	15,07	15,07	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	15,07	30	
	43	U	12,44	12,44	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,44	100	
	91	U	10,05	10,05	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,05	25	
	98	B	8,18	8,18	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	8,18	30	
	99	A	5,13	5,13	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	5,13	20	
	151	U	16,56	16,56	FRR.AME	APB	FCED2	FCED2	16,56	20	
	153	U	12,48	12,48	FRR.AME	APB	FCED2	FCED2	12,48	20	
	169	U	12,81	12,81	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,81	20	
	203	U	11,52	11,52	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	11,52	25	
	211	A	3,43	3,43	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	3,43	25	
	231	B	12,12	12,12	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,12	20	
	234	B	3,76	3,76	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	3,76	20	
	236	U	14,10	14,10	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,10	35	
	249	A	6,71	6,71	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	6,71	20	
	268	U	14,19	14,19	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,19	20	
	282	U	8,79	8,79	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	8,79	100	
	294	U	12,86	12,86	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	12,86	80	
	297	U	10,33	10,33	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,33	20	
302	B	3,71	3,71	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	3,71	30		
304	B	4,49	4,49	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	4,49	30		
305	B	3,15	3,15	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	3,15	30		
2032	122	U	15,28	15,28	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,28	110	
	158	U	16,44	16,44	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	16,44	25	
	159	U	15,49	15,49	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	15,49	25	
	160	U	14,00	14,00	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,00	25	
	161	U	18,72	18,72	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	18,72	25	
	162	U	12,79	12,79	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	12,79	25	
	163	U	15,09	15,09	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	15,09	25	
	204	U	15,93	15,93	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	15,93	25	
	219	B	7,09	7,09	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	7,09	100	
	221	U	13,87	13,87	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	13,87	100	
	229	A	12,97	12,97	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	12,97	30	
	230	U	14,16	14,16	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,16	30	
	235	U	16,37	16,37	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	16,37	35	
	240	U	12,07	12,07	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	12,07	35	
	252	B	7,20	7,20	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,20	15	
	254	A	12,08	12,08	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,08	15	
285	A	9,74	9,74	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	9,74	15		

Années	Unité de gestion		Surf. totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Groupe	Code coupe	Type de peuplement REC PREV	Unités de peuplement concernées	Surface peuplement	VPR/ha	Recommandations particulières
	296	U	10,90	10,90	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	10,90	20	
	335	U	7,14	7,14	FRF.AME	ABM	FCHE2	FCHE2	7,14	20	
2033	7	U	17,20	17,20	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	17,20	35	
	8	U	13,73	13,73	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	13,73	35	
	83	U	14,37	14,37	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	14,37	100	
	120	U	10,99	10,99	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	10,99	80	
	198	U	12,16	12,16	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	12,16	60	
	208	U	19,49	19,49	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	19,49	35	
	217	B	2,05	2,05	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	2,05	30	
	239	U	16,38	16,38	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	16,38	35	
	242	U	11,71	11,71	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	11,71	35	
	258	A	16,14	16,14	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	16,14	30	
	259	A	13,08	13,08	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	13,08	25	
	281	U	15,57	15,57	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	15,57	100	
	292	U	18,37	18,37	Taillis	TS	TCHE2	TCHE2	18,37	70	
	313	U	5,99	5,99	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	5,99	20	
314	U	6,38	6,38	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	6,38	20		
341	U	714	714	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	714	20		
2034	58	B	1,91	1,91	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	1,91	20	Selon diagnostic
	73	U	17,21	17,21	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	17,21	100	
	75	U	16,93	16,93	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	16,93	100	
	78	U	9,01	9,01	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	9,01	30	
	79	A	4,63	4,63	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	4,63	20	Selon diagnostic
	87	U	12,93	12,93	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	12,93	25	
	96	B	6,89	6,89	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	6,89	20	Selon diagnostic
	97	U	8,38	8,38	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	8,38	30	
	101	A	10,97	10,97	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,97	20	Selon diagnostic
	108	U	12,01	12,01	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	12,01	20	Selon diagnostic
	110	U	19,09	19,09	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	19,09	20	Selon diagnostic
	111	U	16,81	16,81	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	16,81	20	Selon diagnostic
	112	U	9,93	9,93	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	9,93	20	Selon diagnostic
	113	U	10,42	10,42	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,42	20	Selon diagnostic
	118	U	13,79	13,79	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	13,79	20	Selon diagnostic
	133	A	4,82	4,82	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	4,82	20	Selon diagnostic
	145	U	14,37	14,37	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	14,37	35	
	146	U	13,58	13,58	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	13,58	30	
	154	U	16,10	16,10	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	16,10	20	Selon diagnostic
	155	U	14,49	14,49	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	14,49	20	Selon diagnostic
	156	U	23,29	23,29	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	23,29	20	Selon diagnostic
	157	U	20,12	20,12	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	20,12	20	Selon diagnostic
	167	U	9,01	9,01	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	9,01	20	Selon diagnostic
	187	U	19,23	19,23	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	19,23	20	Selon diagnostic
	190	B	3,51	3,51	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	3,51	20	Selon diagnostic
	194	B	6,42	6,42	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	6,42	20	Selon diagnostic
	205	B	10,74	10,74	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	10,74	20	Selon diagnostic
	206	B	2,02	2,02	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	2,02	20	Selon diagnostic
	207	B	7,19	7,19	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	7,19	20	Selon diagnostic
	215	A	5,72	5,72	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	5,72	15	
	218	B	11,19	11,19	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	11,19	15	
	219	A	6,82	6,82	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	6,82	15	
	224	A	14,85	14,85	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,85	30	
	225	A	14,07	14,07	FRF.AME	ABM	FCHE3	FCHE3	14,07	25	
257	U	8,29	8,29	FRR.AME	APB	FP.L3	FP.L3	8,29	25		
288	U	6,84	6,84	TSF	TSF	SCHE3	SCHE3	6,84	100		
334	U	7,19	7,19	FRF.AME	APB	FCHE2	FCHE2	7,19	25		
347	U	8,81	8,81	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,81	15		
349	U	8,71	8,71	FRF.AME	APB	FCHE1	FCHE1	8,71	15		
354	A	7,04	7,04	FRR.AME	APB	FP.L3	FP.L3	7,04	25		

Coupes programmables par périodes pluriannuelles

Ces coupes concernent :

- Les UG retenues pour constituer le groupe de régénération feuillus et résineux du présent aménagement. Pour la parcelle 280 en régénération naturelle feuillue, seule est programmée la coupe d'ensemencement.

Il est proposé une programmation de ces coupes par périodes quinquennales.

Années	Unité de gestion		Surface totale UG (ha)	Groupe	Code coupe	Type peuplement REC-PREV	Surface peuplement	Surface à parcourir (ha)	VPR/ha facultatif	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
	P ^{lle}	SsP ^{lle}								
Période 1 2015 2019										Pas de coupe
										Pas de coupe
										Pas de coupe
										Pas de coupe
Période 2 2020 2024										Pas de coupe
										Pas de coupe
										Pas de coupe
										Pas de coupe
Période 3 2025 2029	280	U	10,30	FRF.Reg	RE	SCHE	10,30	10,30	100	À ouvrir en fin de période 2
	289	B	2,21	FRR.Reg	RA	FP.L3	2,21	2,21	120	
	298	U	11,43	FRR.Reg	RA	FP.L3	11,43	11,43	120	
	299	U	10,78	FRR.Reg	RA	FP.L3	10,78	10,78	120	
Période 4 2030 2034	175	U	13,66	FRR.Reg	RA	FDOU3	13,66	13,66	180	
	284	A	1,53	FRR.Reg	RA	FP.L3	1,53	1,53	120	
	307	U	12,90	FRR.Reg	RA	FP.L3	12,90	12,90	120	
	309	U	7,96	FRR.Reg	RA	FP.L3	7,96	7,96	120	
	310	U	6,84	FRR.Reg	RA	FP.L3	6,84	6,84	120	
	311	U	8,24	FRR.Reg	RA	FP.O3	8,24	8,24	120	

Coupes conditionnelles

Il n'y a pas de coupe conditionnelle

- **Volume présumé récoltable**

Il a été établi UG par UG en s'appuyant sur l'expertise des services de terrain, complétée par les inventaires réalisés (cf § 1.2.2).

Groupe	FRF.AME Et IV	FRR.AME	T	TSF	FRF.Reg	FRR.Reg	TOTAL
Volume total	81 100	2 700	16 700	69 500	1 000	10 000	181 000
Volume / ha parcouru	24	20	48	81	100	120	38

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8

- **Mode de suivi de la récolte**

S'agissant en majorité de récoltes de taillis, le suivi de la récolte en surface terrière s'avère inadapté : il sera réalisé en volume commercial récolté issu des données du système d'information.

Le suivi des prélèvements permettra d'améliorer progressivement la fiabilité des prévisions (prélèvements-type)

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Schéma de desserte (y compris études)						
DES1	1	Etude schéma de déserte	Forêt	1		30 000
Routes forestières						
DES2	2	Réfection du réseau existant	Réseau revêtu	55 km		500 000
Pistes forestières						
		Pas d'action				
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
		Pas d'action				
Entretien courant du réseau						
DES3	1	Entretien barrières, signalisation, revers d'eau, point à temps, etc.	Réseau routier	82 km		400 000
		Fauchage bords de routes			Respect des dates de broyage	90 000
Coût total DESSERTÉ (€)						1 020 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						51 000

DES2 : La réfection des routes revêtues réalisée par le passé montre que de gros chantiers sont nécessaires en moyenne tous les 12 à 14 ans.

- **Guide technique de référence**

Guide technique des travaux routiers forestiers, plaines et collines (2014)

D – Travaux sylvicoles

Le principal enjeu sera d'assurer l'avenir des régénérations acquises après tempête, et d'assurer une régénération suffisante dans les parcelles faisant l'objet de coupes de Taillis-sous-futaie.

Le tableau suivant récapitule les itinéraires applicables :

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Origine	Coût direct (€ HT/ha) 2011
Codes DT COAL	Libellé		
1CHX4	Régé nat en chênaie charmais.	Guide chênaie atlantique	5 025
1CHX5	Régé nat en chênaie hêtre	Guide chênaie atlantique	5 111
3CHS2	Plantation de chêne avec accompagnement	Guide chênaie atlantique	6 984
5CHX1	Amélioration futaie de chêne haute qualité	Guide chênaie atlantique	2 158
1CHX1P	Régé nat chênaie sur plateau calcaires.	-	2 811
7CHX02	Amélioration chênaie qualité moyenne	Chênaie continentale	1 948
3P.L1	Pin laricio	Guide pins de plaine	2 663
3A.R1	AR croissance rapide.	Dire d'expert	1 910
5A.R1	AR croissance rapide.	Dire d'expert	1 090
TSF	Dégagement après coupe de TSF	Dire d'expert	544

Les travaux sylvicoles prévisibles sont récapitulés dans le tableau suivant.

Il intègre les informations de la base de données BDR actuelle et le groupe de régénération à réaliser lors du présent aménagement.

Données BDR (en noir dans le tableau)

Pour les surfaces régénérées pendant l'aménagement précédent et suite à la tempête, il est considéré que

- l'itinéraire de régénération est réalisé à 90 %
- les itinéraires d'amélioration sont à réaliser :
 - à 90 % dans les peuplements encore en itinéraire régénération ci-dessus ou de classe d'âge 20/40
 - plus de travaux dans les peuplements résineux

Groupe de régénération du présent aménagement (en bleu dans le tableau)

Dans les régénérations réalisées pendant cet aménagement :

- l'itinéraire « régénération » sera réalisé à 75 % de la surface feuillue.
- l'itinéraire « régénération » sera réalisé à 50 % de la surface du résineuse mise en régénération les dix dernières années.

👁 La base de données régénération (BDR)

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	% itinéraire restant	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX4	Chêne de chênaie charmais	Voir BDR	153,42	10 %	5 025	77 093
1CHX1P	Chêne sur plateau calcaires.		120	10 %	2 811	33 732
1CHX5	Chêne de chênaie hêtre		27,6	10 %	5 111	14 106
1A.F1	Af sur plateaux calcaires		15	10 %	1 956	2 934
3CHS2	Chêne avec accompagnement		4,5	10 %	6 984	3 142
5CHX1	Chêne tous peuplement		235,41	90 %	2 158	456 417
5A.F1	Af sur plateaux calcaires		263,32	90 %	1 218	96 217
1CHX1P	Régénération à base de chêne.		10,30	75 %	2 811	21 714
3A.R1	Plantation résineuse, essence à définir pour essais dans le cadre du changement climatique		75,55	50 %	1 910	72 150
TSF	Travaux tsf	872,69	100 %	544	475 266	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						1 252 771
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						62 638

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante (coupes, travaux sylvicoles et équipements) supposent le respect des documents de référence en vigueur dans l'établissement (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Ces documents intègrent la prise en compte de la biodiversité courante et correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles :

- le maintien d'arbres morts ou à cavités
- le mélange des essences
- l'ouverture, l'entretien des cloisonnements et toute opération de broyage réalisés en dehors des périodes de nidification
- le fauchage des bords de route et des lignes de tir en dehors de la fructification de la flore sensible
- le maintien de lisières forestières diversifiées
- le respect des sols fragiles
- la préservation des zones humides
- la création d'îlots de vieux bois. Le détail est dans le tableau ci-après

En ce qui concerne le site Natura 2000 (FR5400406), le DOCOB validé a pour animateur l'ONF. Le présent plan de gestion a été élaboré en collaboration avec l'animateur. Le 09 septembre 2013 le préfet de la Charente a validé la demande de l'ONF d'adhésion à la charte Natura 2000 (N° CH17/2013).

Tous ces éléments doivent garantir les bonnes pratiques de gestion dans le respect des règles environnementales.

Les tempêtes de 1983 et 1999 ont détruit la grande majorité des peuplements adultes de la forêt. Un effort particulier a été réalisé dans la mise en place d'îlots de vieillissement ou de sénescence pour assurer une continuité des gros-bois au niveau de la forêt.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	37,24 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0 ha
	Total	37,24 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	54,48 ha
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0 ha
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0 ha
	Total	54,48 ha

 Carte d'aménagement page 56

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

On distingue des mesures de gestion « courante », des actions particulières en faveur de certains milieux ou d'espèces spécifiques.

Le massif forestier est concerné par trois habitats d'intérêt prioritaires et cinq habitats d'intérêt communautaire (voir page 34).

• Les espèces sensibles et prioritaires

Le tableau page 34 dresse la liste non exhaustive des espèces remarquables. L'application des guides et instructions liés à la biodiversité répond pour l'essentiel aux besoins de ces espèces (périodes d'interventions, arbres morts ou à cavité).

Concernant les chiroptères, il convient de maintenir une ambiance stationnelle stable aux abords des cavités et des arbres gîtes connus.

Reste le cas des rapaces et principalement celui du circaète Jean-le-Blanc qui est particulièrement sensible au dérangement pendant sa période de reproduction (parade nuptiale comprise). Des mesures de protection adaptées seront mises en place en cas de découverte d'un nid.

• Les mares forestières

De nombreuses mares forestières sont réparties sur l'ensemble du massif. Elles sont pour l'essentiel utilisées pour la gestion cynégétique et d'origine artificielle. Ces mares sont très attractives pour les amphibiens et notamment le triton crêté qui est une espèce prioritaire.

Jusqu'à présent ces mares sont entretenues par les locataires des lots de chasse avec comme seul objectif la gestion de la chasse. Les actions entreprises sont le plus souvent sans nuisance pour la faune qui fréquente ces milieux. Des interventions plus lourdes qui relèvent du guide technique ONF « La gestion des mares forestières de plaine » sont également réalisées.

En concordance avec le guide technique ONF, lorsque les opérations suivantes seront mises en œuvre, elles seront soumises à autorisation, après une étude minimale indiquant les espèces présentes, le mode opératoire et la période d'exécution :

- enlèvement des arbres gênants
- curage et reprofilage des mares
- colmatage par apport d'argile
- élimination des poissons, si présents (poissons rouges, etc.)

Le recours au réseau interne herpétologie ONF est souhaitable.

• Les bases de données naturalistes

La mise en place d'une base de données naturaliste au sein de l'établissement est un élément essentiel de connaissance et de protection des espèces sensibles. Sa consultation et son renseignement sont des actions à mener régulièrement.

• **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Restauration de pelouses calcaires	👁️ carte page 19	2,5 ha		11 000
BIO2	1	Création de corridors entre pelouses	1, 3, 4, 6, 8, 9,10, 11, 12, 13, 60, 255, 256, 262, 264	205 ml		2 000
BIO3	1	Entretien par fauche des pelouses		38,3 ha	Total des interventions	76 000
BIO4	1	Inventaire des mares et des batraciens	Forêt	4 606 ha	Recours au réseau ONF	8 000
BIO5	2	Etude de l'occupation du milieu forestier par les chiroptères	Massif	4 606 ha		18 000
Autres actions						
BIO _n	2	Entretien d'une mare à objectif environnemental	A définir	1	Suite à inventaire	2 500
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						117 500
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						5 875

Le détail technique des actions à mener ne figure pas dans l'aménagement : ces éléments seront fournis lors de la mise en œuvre de chaque action.

Ces actions allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes comme les contrats Natura 2000 ou la participation d'entreprises au titre du mécénat ou de la compensation, etc.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Non concerné

D – Documents techniques de référence

- le guide technique « La gestion des mares forestières de plaine »
- la note de service n° NDS-09-T-310 « Ilots de vieux bois »
- la note de service n° NDS-09-T-297 « Travaux sylvicoles ou d'exploitations et protection des sols »
- l'instruction nationale sur la biodiversité
- la note de service n° NDS-08-G-1516 « Prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements »
- le DOCOB du site Natura 2000 de La Braconne n° FR5400406

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Les actions de gestion courante (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) supposent le respect des documents de référence en vigueur dans l'établissement (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service) qui prennent en compte le paysage. Cette prise en compte se manifeste par la forme et la taille des plages de régénération, le maintien d'îlots temporaires, la création de lisières et de zones de transition ou l'implantation des cloisonnements.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

En l'absence de schéma d'accueil du public, les équipements sont décidés en concertation avec la SMET (Syndicat Mixte pour l'Equipement Touristique de Braconne et Bois-Blanc). Cette collaboration donne satisfaction et permet une implantation d'équipements de qualité et un entretien régulier. On peut cependant regretter l'absence d'un plan d'ensemble élaboré et écrit. Un tel plan d'accueil permettrait notamment l'affichage d'un plan de circulation et des informations sur la fréquentation.

- **Schéma d'accueil du public**

Il est à établir. Il sera réalisé suivant la méthodologie en cours d'élaboration (note de service en cours). Il fera apparaître les trois points fondamentaux :

- plan de circulation.
- zonage de l'accueil du public.
- prise en compte des pratiques sociétales (notamment traditions et manifestations associées).

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Schéma d'accueil du public	Massif	4 606 ha		30 000
ACC2	1	Entretien des équipements existant	Forêt	4 606 ha	Actuellement 30 000 € annuel	600 000
PAYSAGE						
ACC3	2	Etude paysagère des sites classés	Sites classés	3		8 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						638 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						31 900

Le détail technique des actions à mener ne figure pas dans l'aménagement : ces éléments seront fournis lors de la mise en œuvre de chaque action.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Avec un groupe de régénération réduit et des jeunes peuplements au stade du perchis, les risques paysagers liés aux pratiques sylvicoles sont extrêmement réduits.

Pour mémoire :

Les cloisonnements sylvicoles :

Les cloisonnements seront implantés de façon parallèle aux infrastructures utilisées par le public. Lorsque les cloisonnements recoupent d'autres infrastructures utilisées par le public, on veillera à laisser une bande non broyée de 5 m de large environ contre le linéaire concerné, pour former un masque visuel.

Nota : Ce masque visuel est constitué d'arbres du même âge que le peuplement. Cette zone est à considérer comme une bande de cloisonnement qui est travaillée comme le reste du peuplement, elle a simplement une orientation différente pour atténuer ou supprimer le désagrément visuel des cloisonnements.

Les coupes de régénération :

Pour le présent aménagement le groupe de régénération est réduit, il y a peu de risque de créer des problèmes paysagers. La plupart des parcelles sont dans des zones de sensibilité faible. L'étalement sur 10 ans des coupes de régénération pour 10 parcelles ou parties de parcelles est très favorable pour un déroulement sans heurt.

Les bouquets feuillus dans les parcelles résineuses pourront être opportunément conservés quelques années si des difficultés avaient lieu.

Il n'y a pas de guide spécifique pour ce massif.

Autour des trois sites classés les parcelles suivantes sont concernées mais 4 seulement passeront en coupe pendant la durée d'aménagement. Pour ces coupes le maintien du paysage existant doit être respecté.

- site de la grande fosse : Parcelles 46, 58 - groupe TSF - sans coupe
Parcelle 57 - groupe taillis - pas de coupe
Parcelle 53 pie, 56 pie - groupe TSF - 1 coupe
- site de la fosse limousine : Parcelle 79 - îlot de vieillissement - 1 coupe sanitaire
- site de la fosse mobile : Parcelle 59 - groupe taillis - pas de coupe
Parcelle 62 - îlot de sénescence - pas de coupe
Parcelle 66 - groupe TSF - 1 coupe

Seules les coupes de TSF des parcelles 53pie, 56pie et 66 devront faire l'objet de mesures paysagères adaptées dans le cadre du présent aménagement.

- **Documents techniques de référence**

- le guide des traitements des paysages
- le guide « Approche paysagère des actions forestières »
- le guide « Gérer les forêts périurbaines »
- fiche de l'atlas régional « le pays du karst » en annexe n° 5

B - Ressource en eau potable

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels ont été citées en § 1.3.3.B

C - Chasse - Pêche

• Etat des lieux

La pêche n'est pas pratiquée sur le massif. Il n'y a aucune perspective pour l'avenir.

Le massif forestier est constitué de 3 territoires disjoints séparés par des infrastructures humaines. Il s'agit de voies de communication importantes. Elles constituent des obstacles limitant fortement les déplacements de nombreux animaux. La route nationale 141, à 4 voies délimite deux territoires. Les deux passages à gibier souterrains sont très peu utilisés. Au Sud, le massif de Bois-Blanc constitue le troisième territoire.

Sur ces territoires, 5 lots sont loués et 1 lot est géré sous licence par l'ONF

- Lot **16.1** de LA BRACONNE Nord / BOIS-BLANC (courre chevreuil) :
RALLYE DU CHAMP DU BOIS
Monsieur Michel PAYEMENT
- Lot **16.2** de LA BRACONNE Nord (courre sanglier) :
RALLYE DE LA FORET DE CHAUX
Monsieur Martinaud
- Lot **16.4** de LA BRACONNE Nord (courre lièvre)
Monsieur Christian BILLOT
- Lot **16.5** de BOIS-BLANC (tir chevreuil - sanglier)
Monsieur Frederic TESSONNEAU
- Lot **16.8** de LA BRACONNE Sud (tir chevreuil - sanglier)
ASSOCIATION CHASSE DES SABLIERES
Monsieur Jean-Paul RIVIERE

Le lot **16.7** est géré sous licence pour le tir du lièvre, bécasse, sanglier, du chevreuil et du cerf

Les espèces :

○ Le chevreuil

Le prélèvement actuel semble en adéquation avec la population. La réalisation des plans de tir se fait sans difficulté et les « IKA » pratiqués tous les deux ans ne révèlent pas de variation significative. Aucun dégât significatif n'est imputable à cette espèce.

○ Le sanglier

Dans le Nord du massif la population semble sous contrôle depuis la mise du lot sous licence en 2006, après une année de battue administrative. Le lot de Braconne Sud semble manifester des signes d'augmentation de population par des dégâts sur les cultures agricoles contigües à la forêt. La mise en place de clôtures pour maintenir les animaux en forêt ne peut être que transitoire et accompagnée de prélèvements en forte augmentation.

○ Le cerf

Une population semble vouloir s'installer. Ce massif isolé n'a pas le potentiel pour accueillir le cerf dont l'installation doit être combattue par le tir des animaux en forêt.

○ Le lièvre

Cette espèce est chassée en licence Il n'y a pas de problème particulier.

○ La bécasse

Cette espèce est chassée en licence Il n'y a pas de problème particulier.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

👁 En annexe n° 9 a et b, les prix de location, les attributions, les réalisations par lots de chasse

👁 En annexe n° 9 c, d, e et f le suivi des bio indicateurs chevreuil et des « IKA » des lots braconnne Nord et Braconnne sud

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP 1	1	IKA dans lot en licence	Lot Braconnne Nord	1	Tous les ans	60 000
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP2	1	Broyage de sécurité bord de routes ouvertes	Forêt	30	Respect des périodes de broyage	30 000
CHP3	1	Broyage ligne de tir (lot en licence)	Lot Braconnne Nord	1	Respect des périodes de broyage	220 000
Coût total CHASSE PECHE (€)						310 000
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						15 500

D - Pastoralisme

Sans objet

E - Affouage et droits d'usage

Sans objet

F - Richesses culturelles

• Etat des lieux

La forêt est, dans son ensemble, un site archéologique reconnu, tant par la Direction Régionale Poitou-Charentes des Affaires Culturelles - Service Régional d'Archéologie (DRAC) que par les Universités de Poitiers et de Limoges (Facultés des Sciences Humaines et Arts). Elle fait l'objet d'études qui laissent à penser que la forêt préserve actuellement des vestiges nombreux, allant de la période néolithique à la période moderne (mémoire de Wilfried Giraud archivé au Service Forêt de l'Agence, à l'UT et au triage de Laurent Ferchaud). Ces études et la localisation des sites éventuels ne sont pas suffisamment avancées pour faire l'objet de mesures de gestion adaptées dans le cadre de cet aménagement. Un contact étroit sera à maintenir avec la DRAC afin d'établir d'éventuelles clauses ou consignes spécifiques en fonction de l'évolution des connaissances.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Arbre remarquable	Hêtre circonférence : 306 cm hauteur : 28,8 m	P 95	Base de données nationale Maintien d'une ambiance forestière autour
Arbre remarquable	Chêne circonférence : 440 cm hauteur : 23 m	P 151	Base de données nationale Maintien d'une ambiance forestière autour

• Programme d'actions Richesses culturelles

Toute découverte sera signalée à la DRAC conformément au code du patrimoine, article L531-14. (V).

On veillera également à informer les services de la DRAC en cas de projet de travaux entraînant des bouleversements importants du sol.

• Documents techniques de référence

- note de service n° NDS-09-T-295 « Archéologie et forêt »
- rendez-vous techniques n° 14 de 2006 « Prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière »
- décret n° 2004-490 modifié « Relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive »

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet pour ce massif forestier

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A - Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Le massif forestier fait partie des forêts situées dans une région exposée aux incendies de forêts au titre de l'article L 321.1. Cette forêt bénéficie d'un plan de protection départemental au titre de l'article L321.6. Celui-ci impacte la gestion forestière en obligeant les actions suivantes :

- le débroussaillage des constructions sur une profondeur de 50 m ainsi que les voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie. Cela concerne les maisons forestières et les bâtiments de l'ancien camp militaire américain loués.
- le débroussaillage le long des voies publiques ouvertes à la circulation (départementales, nationales et communales). Ces travaux sont à la charge du propriétaire (département, communes).

- **Etat des lieux**

L'étude menée en 2006 pour l'élaboration de PPFCI à classée la majorité de la forêt était avec des aléas moyen et faible, seule la partie nord a été classée en aléa fort. Depuis, cette partie Nord qui était constituée de peuplements résineux moribonds ont été récolté. Les peuplements sont désormais essentiellement feuillus.

Le champ de tir de l'armée et la zone industriel (SEM) sont des facteurs aggravant, qui sont à surveiller.

- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Il n'y a pas d'équipement DFCI spécifique. Le réseau de route et de piste est important, il permet des accès rapides et sur l'ensemble du massif forestier. Aucune mesure d'équipement n'est prévue dans le PPFCI.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Etudes						
		Néant				
Equipements						
		Néant				
Travaux spécifiques (débroussaillage...)						
INCI	1	Débroussaillage	Bâtiments	Unité		160 000
Coût total DFCI (€)						160 000
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						8 000

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence - 1990).

👁 les annexes 10 a (niveau d'aléa) et 10 b (zones soumises à l'obligation de débroussaillage)

B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Le contexte est particulier. Il n'y a pas de mise en régénération depuis la tempête de 1999 et il n'y en aura pas avant 10 ans. Les peuplements ouverts par le phénomène tempétueux ont rendu le massif particulièrement favorable à l'accueil d'une population importante des trois espèces (cerf, chevreuil et sanglier) ces dernières années. Aujourd'hui l'ensemble des peuplements sont en train de se fermer et deviennent de fait beaucoup moins favorables.

Le sanglier doit faire l'objet d'une attention particulière sur le lot de braconne sud. Les signaux de détérioration de l'équilibre de l'espèce s'accumule à l'instar de ce qui s'est produit sur le lot de Braconne nord au début des années 2000. La proximité urbaine et industrielle et la présence d'axes routiers importants entraînent des risques de collisions et de détériorations très importants. Aucun équipement ni pratique (agrainage) ne doit être acceptée ou encouragée pour favoriser l'espèce.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

La forêt n'a pas connu de crise sanitaire marquante susceptible de modifier les essences objectif.

Le tableau suivant fait référence à une fiche DSF établie par un correspondant observateur. Depuis cette observation, la parcelle concernée a été récoltée comme d'autres lors du précédent aménagement. Ces parcelles résineuses sont le résultat de campagnes de boisements menées dans les années cinquante et soixante. Elles ont été implantées sur des stations pauvres et défavorables. Les plantations résineuses futures sont à réaliser après des études soignées des stations de mise en place.

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Pin noir	2006	Défavorable	Sphaeropsis	10,92 ha

- **Documents de référence**

Néant

D - Tassement des sols

L'ensemble du massif forestier présente une sensibilité faible au tassement.

Le canton de Bois long est la zone qui peut-être considérée comme la plus sensible du massif, cela étant très relatif eu égard à la nature argilo sableuse du sol.

En cas de période longue et importante de pluie, il est toujours possible d'interrompre provisoirement une exploitation conformément au cahier des clauses générales des coupes pour limiter les dégâts de surface. Référence *NDS-09-T-297 du 10/06/09*

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Au moment de l'élaboration du présent plan de gestion, cette forêt domaniale est certifiée PEFC. Cet aménagement a été élaboré en respectant le cahier des charges.

B – Autres actions

Communication

Une réunion de présentation du présent plan de gestion a été faite le 18/03/2014 auprès des collectivités, associations, administrations, usagers et partenaires concernés. Les orientations retenues n'ont pas suscité d'opposition.

Dispositifs de recherche

Néant, mais à développer sur les plantations dans le groupe de régénération résineux pour les essais dans le cadre du changement climatique.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
Pelouse rupicole calcaire	0,1	Entretien et restauration des pelouses calcaires	Application des fiches actions du document d'objectif.	Positif
Pelouse calcaire mésophile	1,55			Positif
Pelouse calcaire xérophile	1,91			Positif
Ourlet xérophile thermophile	16,3	Aucune, maintien de fait par l'entretien des pelouses	Entretien des pelouses	Neutre
Forêt de ravin à scolopendre	0,63	Pas de sylviculture dans ces zones.	Zones liées aux gouffres ou grottes. Pas d'intervention.	Positif
Grottes et cavités	-			Positif
Paroi calcaire	0,32			Positif
Formation à genévrier	21,7	Maintien des fourrés à genévriers	Exploitation adapté : pas de coupe de genévrier et débardage adapté.	Positif
Diverses espèces de chiroptères	4606	Gestion patrimoniale courante	Maintien d'arbres à cavités	Positif
Rapaces (circaète Jean-le-blanc, etc.)	4606	Exploitations et travaux	Restrictions des périodes d'intervention	Neutre
Engoulevent d'Europe	-	Travaux sylvicoles	Restrictions des périodes d'intervention	Neutre
Insectes	4606	Gestion patrimoniale courante	Arbres « bio »	Positif
		Exploitation et coupe de bois	54,48	Création d'îlots de sénescence
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L127.2 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site classé	63	Coupes de TSF	18	Adaptations particulières à prévoir en zone sensible	<i>Neutre</i>
		Passage en coupe sanitaire	4,7	Maintien du paysage	<i>Neutre</i>

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

DOCUMENT ONE

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	30/12/2014	par : Chef de projet aménagement Thierry MASSON	
Validé le :	15/02/2014	par : Guylaine ARCHEVEQUE Directrice d'Agence	
Contrôlé le :	26/01/2015	par : Pascal JARRET Directeur Forêt	

Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes
18 mars 2014

Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus

 l'annexe n° 11

Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
(date)